



**GREEN
CLIMATE
FUND**

REPUBLIQUE DU SENEGAL



un Peuple - un But - une Foi

Ministère de l'Environnement et du Développement durable

PROGRAMME PAYS

2018-2030



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
TABLEAUX ET FIGURES	4
ABREVIATION	5
AVANT-PROPOS	7
Résumé exécutif	8
1. Profil du pays	16
1.1 Changement climatique : Le profil du Sénégal	19
1.1.1 Principales tendances climatiques	20
1.1.1.1 Une augmentation constante de la température	20
1.1.1.2 Une baisse constante et une variabilité de la Pluviométrie non homogènes	21
1.1.2 Risques climatiques projetés, impacts et vulnérabilités	22
1.1.2.1 Risques climatiques	22
1.1.2.2 Sécheresses	23
1.1.2.3 Vagues de chaleur	25
1.1.2.4 Événements humides extrêmes	26
1.1.3 Impacts et vulnérabilités du Sénégal par rapport aux changements climatiques	28
1.1.4 Profil des émissions des Gaz à effet de serre	31
1.1.4.1. Le secteur de l’Energie	32
1.1.4.2. Secteur des procédés industriels	33
1.1.4.3. Secteur de l’Agriculture	33
1.1.4.4. Secteur foresterie	34
1.1.4.5. Secteur des déchets	34
1.2 Profil de développement du Sénégal	35
1.2.1 Une économie en constante progression tirée par le secteur primaire	35
1.2.2 Une structure budgétaire améliorée avec de bonnes performances fiscales	36
1.2.3 Les conditions de vie de la population restent encore à améliorer	37
1.2.4 Le Genre et l’inclusion sociale au cœur des préoccupations du Sénégal	38
1.2.5 Une urbanisation ascendante mais déséquilibrée	40
1.2.6 Un système financier diversifié avec des rentabilités limitées	41
1.3 Les réponses aux changements climatiques	
1.3.1 Engagements nationaux et initiatives en cours	44
1.3.2 Opportunités de financements	48
1.4 Limites et opportunités de développement	50
2. Agenda et engagements du Pays envers le FVC	54
2.1. Cadre institutionnel	56
2.1.1. Rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus	56
2.1.2. Entités accréditées et autres acteurs en relation avec le Sénégal	59
2.2. Axes d’Intervention stratégiques	59
2.2.1. Dans le domaine de l’atténuation	59
2.2.2. Dans le domaine de l’adaptation	61
2.2.3. Dans le domaine de la gouvernance	62
3. Plan d’actions prioritaires	64
3.1. Les critères à prendre en compte	66
3.2. Identification des priorités du pays pour le FVC	68
3.3. Portefeuille du pays pour le FVC par phase	73
3.3.1. Phase 2018 -2025	73
3.3.2. Phase 2026 -2030	81
4. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du programme-pays	86
4.1. Les prérequis pour la mise en place du processus de suivi et évaluation	88
4.2. Le Processus de suivi- évaluation	88
4.3. La mise à jour du programme-pays	89

TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux

Tableau 1 :	Fiche synoptique du Sénégal	18
Tableau 2 :	Changement moyen de la pluviométrie et de la température projeté par zone et par scénario. La pluviométrie est exprimée en mm, tandis que la température est exprimée en degré Celsius	21
Tableau 3 :	Evaluation des dommages et pertes selon la méthode DaLA	27
Tableau 4 :	Principaux impacts et vulnérabilités	29
Tableau 5 :	Synthèse des émissions sectorielles en 2015 (CPDN du Sénégal,2015)	31
Tableau 6 :	Présentation des données sur la pauvreté par région du Sénégal	40
Tableau 7 :	Le paysage bancaire au Sénégal	42
Tableau 8 :	Abattement des émissions de la CPDN	45
Tableau 9 :	Résumé des mesures d'atténuation de la CPDN	46
Tableau 10 :	Résumé des mesures d'adaptation de la CPDN	47
Tableau 11 :	Récapitulatif des limites et des initiatives à promouvoir	51
Tableau 12 :	Rôles et responsabilités des acteurs	58
Tableau 13 :	Critères et couverture en lien avec des projets atténuation et adaptation	67
Tableau 14 :	Répartition thématique par Pilier	71
Tableau 15 :	Aperçu du pipeline pour le « readiness »	75
Tableau 16 :	Aperçu du pipeline pour l'accréditation	77
Tableau 17 :	Liste des Programmes& projets 2018-2025	78
Tableau 18 :	Liste des projets/ Programmes 2026-2030	81
Tableau 19 :	Résumé des besoins de financements par phase	84
Tableau 20 :	Résumé des objectifs de la CDN	84

Figures

Figure 1 :	Carte climat du Sénégal	19
Figure 2 :	Variabilité spatiale de la température moyenne annuelle pour les scénarios moyens (RCP4.5) et extrême (RCP8.5)	20
Figure 3 :	Variabilité spatiale du nombre de jours de pluie consécutif (CWD), de jours secs consécutifs (CDD), des pluies extrêmes (R95P) et du total pluviométrique (SUM) à l'horizon 2035 pour le scénario RCP8.5	22
Figure 4 :	Changement du nombre des mois affectés par les sécheresses extrêmes au cours des décennies 2030 (à gauche) et 2040 (à droite) dans un scénario de faible réchauffement (en haut, noté RCP2.6) et de fort réchauffement (en bas, noté RCP8.5)	23
Figure 5 :	Volatilité de la croissance du PIB réel agricole, 2000-2012 (Source : basée sur des données des comptes nationale (ANSD)	24
Figure 6 :	Changement du nombre des mois affectés par les vagues de chaleur au cours des décennies 2030 (à gauche) et 2040 (à droite) dans un scénario de faible réchauffement (en haut, noté RCP2.6) et de fort réchauffement (en bas, noté RCP8.5)	25
Figure 7 :	Changement du nombre des mois affectés par les événements humides extrêmes au cours des décennies 2030 (à gauche) et 2040 (à droite) dans un scénario de faible réchauffement (en haut, noté RCP2.6) et de fort réchauffement (en bas, noté RCP8.5)	26
Figure 8 :	Inondation dans un quartier de Dakar	27
Figure 9 :	Répartition des émissions de GES par secteur	
Figure 10 :	Progression PIB Sénégal 2016- 2019	36
Figure 11 :	Femme sénégalaise avec son enfant arrosant les plantes en manque d'eau.	39
Figure 12 :	Évolution de la population urbaine	41

ABREVIATION

AFD	Agence Française de Développement
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
AND	Autorité Nationale Désignée
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BA sD	Banque Asiatique de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BHS	Banque de l'habitat du Sénégal
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BRM	Banque Régionale des Marchés
BTP	Bâtiment et des Travaux Publics
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDC	Caisse de Dépôts et de Consignation
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CERER	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies renouvelables
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
COMNACC	Comité National sur les Changements Climatiques
COMRECC	Comités Régionaux sur les Changements Climatiques
CONSERE	Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement
COP	Conférence des Parties
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes
DMC	Direction de la Monnaie et du Crédit
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté, au Sénégal
EA	Entité Accréditée
FACC	Fonds d'Adaptation au Changement Climatique
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIC	Fonds d'Investissement pour le Climat
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissement Stratégiques



FONGIP	Fonds de Garanties des Investissements Prioritaires
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ	Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institutions de Microfinance
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LBC	Lampes à Basse Consommation
MAAN	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAD	Port Autonome de Dakar
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programmes D'Action Nationaux D'Adaptation
PAT	Plan d'Action en matière de Technologies
PGIRE	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Plan National d'Adaptation
PNB	Produit Net Bancaire
PNB-SN	Programme National de Biogaz Domestique du Sénégal
PNIA	Plans Nationaux d'Investissement Agricole
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat Public Privé
PRA/EAU	Programme Régional Maîtrise de l'EAU
PREDD	Pôles Ruraux Economiques et de Développement Durable
PSE	Plan Sénégal Emergent
SNEEG	Stratégie Nationales d'Equité et d'Égalité de Genre
TACC	Territorial Approach to Climate Change
TRI	Taux de Rendement Interne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International

AVANT-PROPOS

Actuellement, l'environnement est un bien commun dont l'évolution est déterminante pour le développement d'un pays. En sus des aspects économiques et sociaux, il est devenu incontournable dans le cadre de l'amélioration du bien-être des populations. Le développement durable s'est concrétisé en 2015 avec l'adoption des 17 Objectifs de développement Durable. Cette même année, l'Accord de Paris, premier accord universel sur le climat, a été signé.

Des impacts négatifs liés au climat ont été observés dans de nombreux pays où les activités principales sont ralenties ou parfois même stoppées par les effets de la variabilité climatique. Face à ce fléau, la communauté internationale, à travers la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Climat, a jugé nécessaire de mettre en place le Fonds Vert pour le Climat qui doit financer dans les pays en développement les projets sensibles au climat en respect avec l'Accord de Paris : des projets d'adaptation pour renforcer la résilience des populations et des projets d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant les capacités techniques et institutionnelles au niveau national.

Le Programme-pays du Fonds Vert pour le Climat du Sénégal représentera le document synthétique des efforts nationaux dans la lutte contre les changements climatiques. Cadre d'interaction du Fonds Vert pour le Climat et le Sénégal, il centralisera les priorités nationales et locales, les idées de projets développées par l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Ainsi, tout projet devant être financé par le Fonds Vert pour le Climat devra être en cohérence avec les priorités déclinées dans le Programme-pays qui sert de référentiel climat.

En parallèle à ce document pays, le manuel de procédures, renseignant sur les étapes du processus d'accès aux financements, est élaboré pour permettre à tous les acteurs de prendre connaissance de la procédure nationale de validation des projets/programmes. Ce manuel de procédures, qui sert de guide, aura pour objectif de donner tous les prérequis à respecter pour toutes soumissions au Fonds Vert pour le Climat. Dans le même temps, il favorise la transparence et la bonne gouvernance dans la validation des projets au niveau de l'Autorité Nationale Désignée.

Ces deux documents de référence sont l'aboutissement du Programme de préparation pour l'accès au financement mis en place par le Fonds vert pour le climat afin d'aider les pays en développement à accéder à ses ressources.

Les lecteurs reconnaîtront la volonté de notre pays à participer à la lutte contre les changements climatiques avec des projets d'envergure prenant en compte l'intérêt des populations. C'est en prolongeant cet effort que nous donnerons au Sénégal les moyens de faire face efficacement au réchauffement climatique dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent.

Je tiens aussi à saluer la collaboration effective des différentes structures et institutions nationales et internationales qui ont permis l'élaboration de ce programme-pays du Sénégal, document de référence pour la finance climatique, et du manuel de procédures national sur le Fonds vert pour le climat ■

Le Ministre de l'Environnement et
du Développement Durable



Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Abdou Karim SALL

Résumé exécutif

L'accès au financement pour la mise en œuvre de leurs obligations envers la convention constitue de nos jours une contrainte majeure pour les pays en développement en général et les pays les moins avancés (PMA) en particulier.

Afin de respecter ses engagements vis-à-vis de la convention et montrer sa volonté de contribuer à l'effort global de lutte contre le réchauffement climatique, le Sénégal s'est engagé à élaborer un cadre stratégique d'interactions (Programme-pays) avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Ce document doit lui permettre de recenser ses priorités d'investissement en matière d'adaptation et d'atténuation.

La finance climat constitue de nos jours, l'un des aspects les plus importants de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. C'est dans ce sens que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a créé FVC lors de sa session de décembre 2010 tenue à Cancun avec comme mandat, la promotion d'un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique dans les pays en développement. Pour soutenir les efforts déployés dans ces pays en développement en vue de créer les conditions leur permettant de tirer le plus grand bénéfice des opportunités de financements qui leur sont offertes, le FVC a mis en place un ambitieux programme de préparation appelé « readiness » à travers lequel, ces pays peuvent accéder jusqu'à un million de dollars par an. Ce programme comporte quatre domaines d'activités que sont :

- (1) le renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND) ou du Point Focal (PF) ;
- (2) l'élaboration d'un cadre stratégique d'interactions entre le pays et le FVC ;
- (3) l'accréditation d'entités de mise en œuvre ;
- (4) la formulation de plans nationaux d'adaptation et / ou d'autres processus de planification de l'adaptation.

Le Sénégal a fait une requête pour bénéficier du programme de préparation pour élaborer un cadre stratégique d'interactions entre le pays et le FVC.

La présente étude a pour objectifs d'accompagner l'engagement des parties prenantes ainsi que l'élaboration d'un programme pays.

Concernant le profil climatique, l'analyse des documents de politiques publiques en rapport avec le changement climatique et le développement durable indique que les tendances dans les différentes zones climatiques du Sénégal montrent toutes une diminution de la pluviométrie entre 1951 et 2010 et une augmentation des températures, surtout pour les températures minimales, entre 1961 et 2010. Selon les résultats des scénarios utilisés, les observations sur les tendances passées vont se maintenir pour le futur. Pour les pluies, les tendances futures seront en générale à la baisse vers l'horizon 2035.

Pour le scénario RCP8.5, on note surtout une diminution des séquences humides (jours consécutifs de pluie) et une variabilité non homogène pour les pauses pluviométriques (jours secs consécutifs) en moyenne. Mais ce qu'il faut surtout noter, c'est l'augmentation des phénomènes extrêmes, dans la zone Sud-Est avec une diminution au Nord-Ouest. La tendance moyenne des pluies sera à la baisse en moyenne sur l'ensemble du pays et surtout dans la partie Nord-Ouest qui sera très marquée par une raréfaction des fortes pluies tandis que la région du Sud-Ouest verra plus de pluies extrêmes.

Concernant les températures, aux horizons 2035, toutes les simulations climatiques montrent une augmentation avec une variation moyenne comprise entre +1,17 et 1,41 degré Celsius à l'horizon 2035¹. L'augmentation de la température moyenne avec le scénario RCP8.5 semble être plus élevée que celle du scénario RCP4.5 (tableau 2).

Tableau 1 : Changement moyen de la pluviométrie et de la température projeté par zone et par scénario. La pluviométrie est exprimée en mm, tandis que la température est exprimée en degré Celsius.

	Scénarii	Nord	Sud- Est	Sud- Ouest	Centre- Ouest
Pluie	RCP4.5	-16	-89	-89	-89
	RCP8.5	-8	-61	-61	-61
Tempéra- ture	RCP4.5	+1,18	+1,17	+1,17	+1,17
	RCP8.5	+1,41	+1,37	+1,37	+1,37

Source : CPDN 2017

Sur les risques climatiques projetés, leurs impacts potentiels ainsi que les vulnérabilités induites, les modèles montrent globalement une prédominance des risques de sécheresses, des vagues de chaleur et une recrudescence des événements humides extrêmes. L'occurrence de ces risques expose différemment les régions du Sénégal.

Les régions les plus affectées par l'augmentation du risque de sécheresse extrême sont situées au nord du Sénégal, la région de Saint Louis montrant le risque le plus intense, pour une augmentation de la fréquence des sécheresses comprises entre 20 et 30%. Pour les vagues de chaleur, la zone côtière sénégalaise est la zone qui serait la plus affectée avec une augmentation de la fréquence des vagues de chaleur d'environ 40% dans le scénario de faible réchauffement et de 60% et plus dans le scénario de fort réchauffement. La fréquence des extrêmes humides est plus importante dans le scénario de faible réchauffement et cela principalement pour les zones situées au nord et à l'est du Sénégal (Matam, Tambacounda, Louga).

L'ensemble des secteurs de l'économie sénégalaise demeurent très sensibles à la variabilité et aux extrêmes climatiques. Les différents impacts et vulnérabilités générés par les changements climatiques au niveau sectoriel sont consignés dans le tableau ci-dessous.

¹ Données de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)

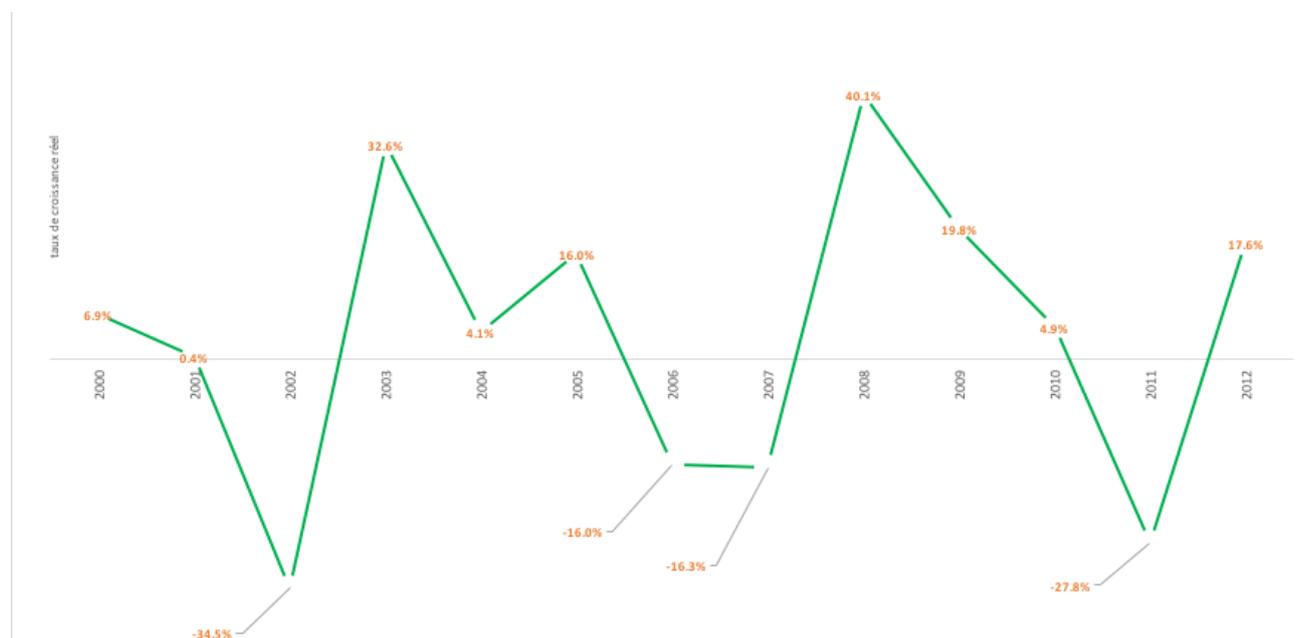
Principaux impacts et vulnérabilités

SECTEURS	IMPACTS & VULNERABILITES
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'évapotranspiration ; • Perturbation de la carte variétale ; • Perturbation du calendrier cultural ; • Recrudescence des mauvaises herbes et des insectes ravageurs ; • Perte fertilité des sols ; • Réduction des terres agricoles (2 500 000 ha de terres arables dégradées en 2014) ; • Baisse production agricole ; • Grande vulnérabilité de la population dépendant des productions agricoles pour leur survie ; • Baisse contribution secteur agricole à la production du PIB ; • Baisse de 30% de la production céréalière attendue à l'horizon 2025
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la productivité et la qualité des fourrages ; • Raréfaction des ressources hydriques et fourragères ; • Faible disponibilité en eau pour le bétail • Baisse de la productivité de l'élevage ; • Dégradation de la santé animale ; • Apparition de maladies émergentes affectant le bétail ; • Changements dans la commercialisation et les prix des produits du bétail qui pourraient fortement affecter les revenus des éleveurs • Vulnérabilité des communautés pastorales
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la température des eaux de surface ; • Diminution de la richesse trophique (éléments nutritifs) ; • Diminution de l'indice d'upwelling ; • Raréfaction et ou migration de stocks halieutiques • Perte massive d'emplois ; • Augmentation des accidents en mer, pertes en vies humaines destruction d'équipements et d'infrastructures liées à la pêche. • Accentuation du déficit de la balance commerciale du Sénégal ; • Appauvrissement des communautés de pêcheurs ; • Augmentation de l'émigration et des migrations internes.
Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> • Elévation du niveau de la mer ; • Augmentation de la fréquence et de la force des événements extrêmes tels que les houles de tempête, vents violents ; • Recul généralisé du trait de côte ; • Perte des plages sableuses avec effet négatif immédiat sur le tourisme balnéaire ; • Destruction d'infrastructures côtières (habitations, hôtels, usines...) ; • Baisse rentabilité tourisme balnéaire ; • Baisse emplois liés au tourisme ; • Ralentissement économie locale ; • Baisse contribution du tourisme au PIB ; • Inondation des zones côtières basses ; • Déplacement de communautés côtières et conflits fonciers ; • Salinisation des terres agricoles et des nappes phréatiques souterraines ; • Perte de la biodiversité au niveau de la zone côtière...

SECTEURS	IMPACTS & VULNERABILITES
Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Glissement des isohyètes du Nord vers le Sud ; • Glissement du gradient de végétation ; • Effondrement des débits des cours d'eau ; • Assèchement par endroit de certains cours d'eau (Casamance, Sine Saloum) ainsi que certaines rivières continentales, mares temporelles et autres plaines d'inondation ; • Assèchement des rivières continentales, mares temporelles et autres plaines d'inondation ; • Assèchement des zones humides ; • Baisse générale du niveau des nappes phréatiques ; • Disfonctionnement et/ou destruction des ouvrages hydrauliques ; • Menaces sur la demande en eau douce ; • Dégradation de la qualité des eaux • Accentuation du stress hydrique ; • Vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs agricoles et pastoraux
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation des écosystèmes et pertes d'habitat ; • Evolution régressive des superficies de forêts de certaines espèces ; • Baisse de la productivité de certaines espèces et des services écosystémiques • Régression de la végétation naturelle de l'écosystème des Niayes de l'ordre de 57% entre 1972 et 2012 • Régression de la superficie des forêts galeries de l'ordre de 22% en Casamance et 50% au Sénégal oriental entre 1972 et 2012
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance et changements de la distribution géographique et de l'incidence des maladies à transmission vectorielle ; • Augmentation des maladies transmissibles par voie aérienne, notamment les infections respiratoires aiguës (IRA) ; • Exacerbation de concentrations en substances allergogènes ; • Augmentation des maladies liées à l'eau ; • Création de gîtes larvaires vecteurs de maladies graves
Secteur social	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la vulnérabilité des populations les plus pauvres (baisse des revenus en milieu rural, faible accès aux services sociaux de base notamment en matière d'assainissement, de santé, d'accès à l'eau potable et d'éducation...) ; • Pertes en vies humaines, • Destruction d'infrastructures (routes, ponts, habitations) ; • Ralentissement des activités économiques ; • Grande vulnérabilité des villes

Au niveau macro-économique, le Sénégal subit également une grande volatilité de la croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) agricole² suite aux conséquences de ces aléas (figure 5).

Figure 5 : Volatilité de la croissance du PIB réel agricole, 2000-2012 (Source : basée sur des données des comptes nationaux (ANSD)).

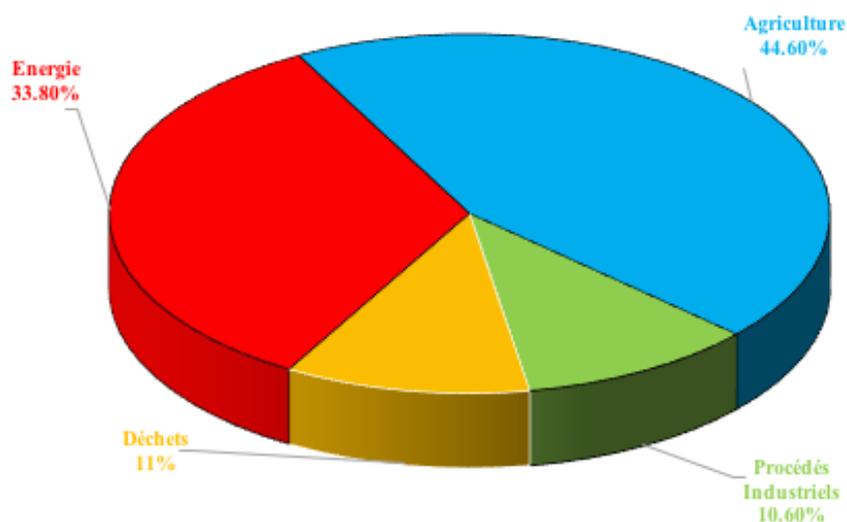


Pour l'atténuation, la répartition des émissions sectorielles répertoriées au niveau de la CPDN du Sénégal se présente comme suit (tableau 5 et figure 9)

Tableau 5 : Synthèse des émissions sectorielles en 2015 (CPDN du Sénégal, 2015)

Secteurs	Emissions en Gg ECO2	Taux en %
Energie	6306	33.8
Agriculture	8324	44.6
Déchets	2062	11
Procédés industriels	1986	10.6

Figure 9 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2015



² BM, changement climatique et pauvreté au Sénégal, 2015

L'analyse du profil de développement du Sénégal montre une économie en constante progression tirée essentiellement par le secteur primaire.

Concernant les conditions de vie des populations et le développement humain, même si des progrès ont été observés, des efforts restent encore à faire. Par ailleurs, les questions relatives au genre et à l'inclusion sociale sont également au cœur de l'élaboration des politiques de développement économique et sociale. Le rythme de réduction de la pauvreté a positivement évolué au Sénégal, mais des efforts restent encore à faire en milieu rural.

L'urbanisation connaît une forte croissance mais demeure toutefois déséquilibrée et macrocéphale avec Dakar qui présente un taux d'urbanisation de 96,4% loin devant les autres villes comme Thiès (49%), Ziguinchor (46%) et Saint-Louis (45,3%) qui disposent d'un taux d'urbanisation au-dessus de la moyenne nationale (45,2%).

La réponse aux impacts des changements climatiques a nécessité la mise en place au niveau national d'un cadre institutionnel qui permet de prendre en charge les synergies avec les autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ayant des incidences sur le climat. En plus du cadre institutionnel, plusieurs autres initiatives sont en cours de réalisation concernant l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Pour l'adaptation au changement climatique, plusieurs projets ont été mis en œuvre au niveau national mais les différents secteurs concernés n'ont pas bénéficié du même soutien face aux impacts du changement climatique au Sénégal. L'agriculture et les écosystèmes (marins et terrestres) sont les secteurs qui ont le plus bénéficiés de projets d'adaptation. Suivent ensuite les ressources en eau, les inondations, la zone côtière, la recherche. Les secteurs ayant le moins bénéficié de projets d'adaptation sont les secteurs de l'assainissement, de la pêche, de la protection sociale, de la gestion des connaissances et l'utilisation de l'information climatique.

Pour l'atténuation, trois secteurs ont été principalement ciblés. Il s'agit des secteurs de l'énergie, de la foresterie et des procédés industriels. Cependant, le secteur de l'énergie occupe la plus grande part des projets validés au niveau national avec 57%. La foresterie arrive en deuxième place avec 29%. En troisième position, on note les procédés industriels avec 14,3%.

L'identification des priorités du pays pour le programme-pays a été établie sur la base des préoccupations identifiées au niveau de l'adaptation et de l'atténuation, mais également des directives d'investissements du FVC.

L'organisation du programme-pays du Sénégal a été structurée autour des priorités d'investissement déjà établies par le FVC au niveau de l'adaptation et de l'atténuation en essayant d'intégrer les projets identifiés sous ces volets. Finalement, les composantes **Atténuation, Adaptation et Gouvernance climatique et inclusive** ont été retenues.

Sur la base de ces trois composantes (Adaptation, atténuation et Gouvernance), le Sénégal a défini les thématiques suivantes :

Répartition thématique par Composante

PILIER I : ATTENUATION

Axe 1. : Energie et investissement sobre en carbone

Composante 1.1.: Production et accès à l'énergie à faible émission de carbone

- ▶ Renforcement des énergies renouvelables dans la production d'électricité (le mix énergétique)
- ▶ Développement et Promotion des projets sur les énergies renouvelables (hors réseau, communautaire)
- ▶ Promotion et amélioration des combustibles domestiques (biogaz et combustibles alternatifs)

Composante 1.2: Promotion de Transports à faible émission

- ▶ Promotion des modes de transport en commun sobre en carbone (transport en commun, autres)
- ▶ Promotion des alternatives aux carburants fossiles (biocarburant, batteries solaires, hybride etc.)
- ▶ Promotion de la mobilité urbaine (feux, échangeurs, circulation alternative, réglementation)

Composante 1.3: Promotion et déploiement de l'efficacité énergétique

- ▶ Développement et déploiement des équipements, matériaux et procédés à faible consommation carbone
- ▶ Promotion de l'Ecoconstruction
- ▶ Gestion et valorisation énergétique des déchets

Axe 2 : Gestion et Utilisation durables des terres et des forêts (renforcement des stocks de carbone)

Composante 2.1. : Gestion durable des Forêts

- ▶ Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (Gestion durable des forêts, Conservation des stocks de carbone et de la biodiversité)
- ▶ Gestion des feux de brousse
- ▶ Restauration des forêts dégradées (Régénération Naturelle Assistée etc...)

Composante 2.2 : Promotion de l'Agriculture sobre en carbone

- ▶ Accroissement de la séquestration de carbone dans les pratiques agricoles (Compostage, agroforesterie, RNA, SRI, biofertilisants...)
- ▶ Gestion et valorisation des déchets (biométhanisation)

PILIER II : ADAPTATION

Axe 3 : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables et protection sociale

Composante 3.1: Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire, hydrique et sanitaire

- ▶ Promotion de pratiques permettant une utilisation rationnelle des ressources en eau
- ▶ Développement des capacités de surveillance épidémiologique des phénomènes de santé sensibles au changement climatique
- ▶ Développement et Promotion de variétés et espèces adaptées
- ▶ Mise à l'échelle de l'Agroécologie / agriculture intelligente au changement climatique

Composante 3.2 : Renforcement de la Protection des Moyens de subsistance des personnes et des communautés

- ▶ Promotion de la protection sociale et gestion des risques de catastrophe/ climatique
- ▶ Promotion d'infrastructures et moyens adaptés aux risques climatiques majeurs (pistes, digues, forages, équipements de transfert)

Axe 4 : Résilience des infrastructures, des habitats et des écosystèmes naturels

Composante 4.1 : promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures

- ▶ Promotion d'infrastructures de transports et communications résilientes aux changements climatiques (routière, ferroviaires etc.)
- ▶ Promotion d'infrastructures hydrauliques résilientes aux changements climatiques
- ▶ Promotion d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, parcs à vaccination...)

Composante 4.2 : Gestion et restauration des Ecosystèmes et services éco systémiques

- ▶ Protection/ exploitation et aménagement durable des zones de pêche
- ▶ Protection/ restauration et réhabilitation des écosystèmes naturels -
- ▶ Rationalisation de l'occupation du sol /aménagement des terres

PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE ET INCLUSIVE

Axe 5 : Renforcement de capacités du cadre institutionnel

- ▶ Renforcement du cadre de gouvernance national
- ▶ Développement du système de transparence du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation

Axe 6 : Gestion des connaissances et communication

- ▶ Capitalisation des stratégies
- ▶ Communication, sensibilisation et éducation

1. Profil du Pays





Le Sénégal se situe dans la partie la plus occidentale du continent africain au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et à un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes. Il est limité au Nord par la Mauritanie ; à l'Est par le Mali ; au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau ; à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur une façade de 700 km. En termes de relief, le Sénégal est un pays plat ne dépassant pas 130 m d'altitude sauf à la frontière sud-est vers la République de Guinée. Sur le plan hydraulique,

trois fleuves traversent le pays d'est en ouest : le Sénégal (1700 km) au nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au sud.

La côte sénégalaise, longue d'environ 700 km, n'est rocheuse que dans la presqu'île du Cap Vert (volcanique). Ailleurs, elle est basse et sablo-argileuse ce qui la rend très vulnérable aux Changements Climatiques.

Le Sénégal est couvert par trois types de végétation : forêt au sud, savane au centre et steppe au nord.

Tableau 1 : Fiche synoptique du Sénégal

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	Afrique de l'Ouest	EMISSION PAR HABITANT EN 2010	1,2 t EqCO ₂ /hbt
SUPERFICIE	196,712 km ²	PRINCIPAUX RISQUES CLIMATIQUES	Augmentation de la température Vague de chaleur Forte Variabilité des précipitations Déficit pluviométrique Inondations Hausse du niveau de la mer Erosion côtière Vents violents Tempêtes de sable Surcotes (fortes houles) Sécheresse Pluies hors saison
POPULATION	14.320.055	SECTEURS VULNÉRABLES	Agriculture Elevage Ressources en eau Zone côtière Pêche Biodiversité Santé
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	2,9%	AND/POINT FOCAL	Direction de l'environnement et des Etablissements Classés (DEEC)
TAUX D'URBANISATION	45,2%	EA ACCÈS DIRECT	CSE BOAD
LANGUES OFFICIELLES	Français	INSTITUTIONS CANDIDATES POUR L'ACCÈS DIRECT	CNCAS FONSI FONGIP
SAHELIEN		ACCÈS AU MARCHÉ RÉGIONAL	CEDEAO 220m UEMOA 84 m
GES - PROFILE	CO ₂ (5078,39 Gg) CH ₄ (297,4 Gg) N ₂ O (5,68 Gg)		
SECTEURS ÉMETTEURS CLÉS	(UTCATF) Agriculture, Elevage et Foresterie (49%) Énergie (40%) Déchets (7%) Procédés Industriels (4%)		

Sources : 3^{ème} Communication nationale, 2015 ; Rapports sectoriels, ANSD, analyse des consultants

1.1 Changement climatique : Le profil du Sénégal

Le climat sénégalais est de type soudano-sahélien caractérisé par l’alternance d’une saison sèche allant de novembre à mai et d’une saison des pluies (hivernage) allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d’une année à l’autre¹.

Il est soumis à la fois à des facteurs géographiques et à des influences atmosphériques. Les premiers sont liés à la présence d’une façade maritime de 700 km et la situation à l’extrême ouest du continent africain entraînant des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l’intérieur. Les seconds s’expriment par l’alternance sur le pays de trois flux (l’alizé maritime, l’harmattan et la mousson) dont les déplacements sont facilités par la platitude du relief.

Le premier flux est représenté par l’alizé maritime issu de l’anticyclone des Açores, de direction nord à nord-est. L’alizé maritime est constamment humide, frais voire froid en hiver, et marqué par une faible amplitude thermique diurne. Son domaine est une frange côtière qui s’amenuise au sud avec la remontée de la mousson, mais qui se maintient pendant presque toute l’année au nord du Cap-Vert.

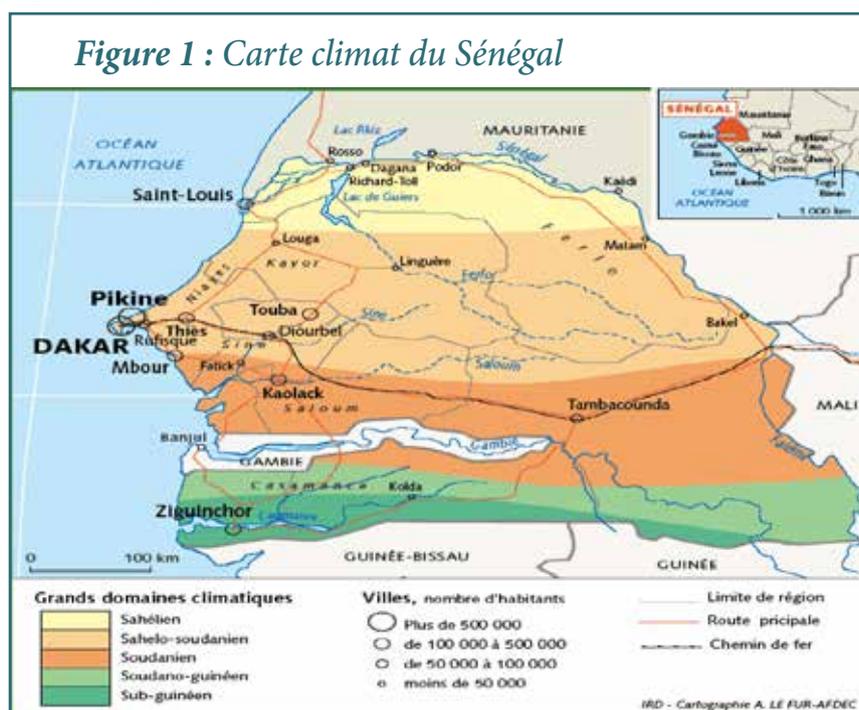
L’harmattan, de direction Est dominante, branche finissante de l’alizé continental sahélien, est caractérisé par une grande sécheresse liée à son long parcours continental, et par des amplitudes thermiques très accusées ; frais ou froid la nuit, il

est chaud à torride le jour. Il transporte souvent en suspension de fines particules de sable et des poussières qui constituent la «brume sèche».

Le troisième flux, la mousson, provient de l’alizé issu de l’anticyclone de Sainte-Hélène dans l’Atlantique Sud. Elle bénéficie d’un très long trajet maritime qui la rend particulièrement humide. Elle pénètre dans le pays en période estivale selon une direction sud-est - nord-ouest et elle s’assèche relativement en fonction de sa pénétration vers l’intérieur. Elle est marquée par une faible amplitude thermique, mais avec des températures généralement plus élevées que celles de l’alizé maritime.

Au Sénégal, il y a quatre types de climats bien marqués :

- ▶ Le climat mauritanien a des pluies peu abondantes, des vents alizés frais et humides de décembre à mai ; les températures varient de 8° à 35°.



¹ Deuxième CN du Sénégal (2012)

- ▶ Le climat soudanien a des pluies peu abondantes et de hautes températures avec des éclats importants : Podor a entre 8° et 48°. L'harmattan dessèche tout en saison sèche.
- ▶ Le climat sénégalien a des pluies abondantes, des vents alizés frais et humides et des températures qui varient de 25° à 50°.
- ▶ Le climat guinéen a des pluies plus abondantes, des brises de mer fréquentes et des températures élevées plus constantes. Il n'y a pas d'harmattan

1.1.1 Principales tendances climatiques

1.1.1.1 Une augmentation constante de la température

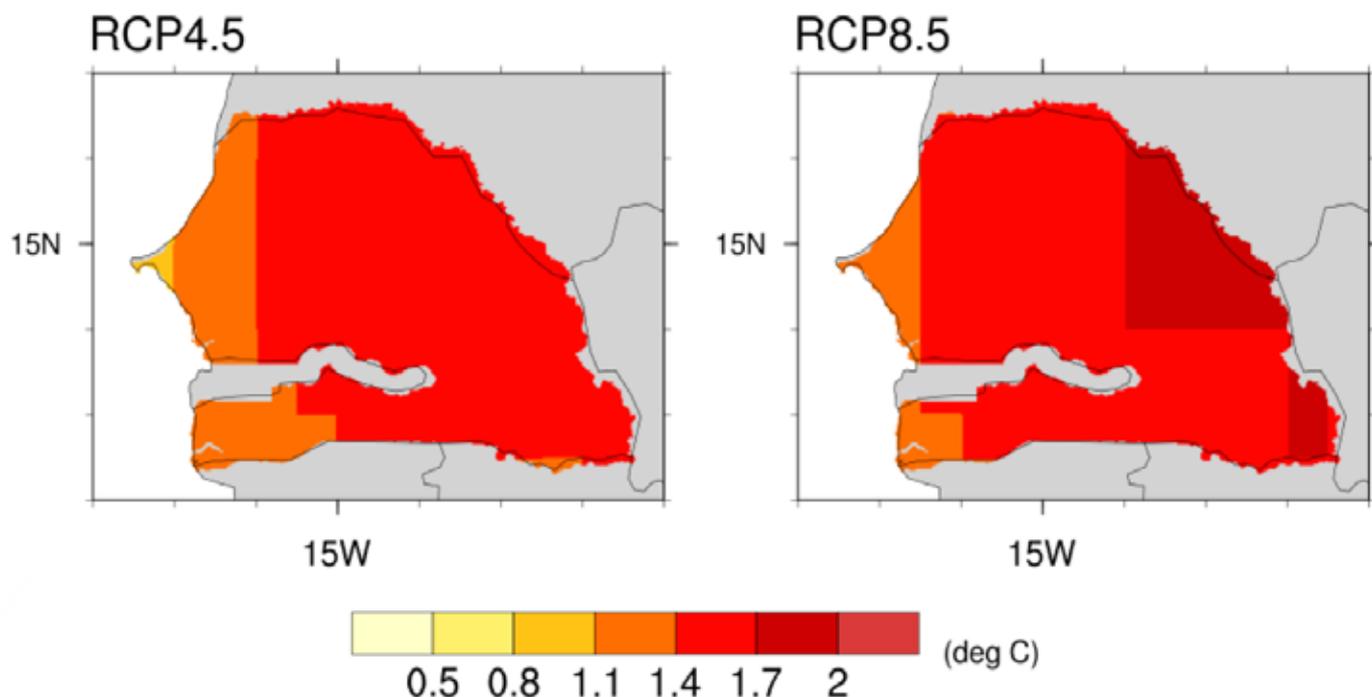
Le réchauffement du climat ne fait aucun doute et est désormais attesté par l'augmentation observée des températures moyennes de l'air et de l'océan, et l'augmentation du niveau moyen de la mer. Ainsi, la température moyenne à la surface du globe a augmenté de + 1°C de 1901 à 2012. Au niveau du Sénégal, les tendances

observées vont également dans le même sens :

- ▶ Tendances actuelles : hausse globale observée surtout pour les températures minimales entre 1961 et 2010 avec une augmentation qui va de 0.58°C à Dakar à l'ouest ; à environ 1.88°C au sud à Ziguinchor qui enregistre une hausse des minima plus importante qu'à Tambacounda situé à l'est (environ 1.06°C) ;
- ▶ Tendances futures : les prévisions indiquent une variation moyenne comprise entre +1,17 et 1,41 degré Celsius à l'horizon 2035 (tableau 2).

Aux horizons 2035, toutes les simulations climatiques montrent une augmentation de la température moyenne allant de 0,5 (au centre ouest) à 1,7°C au Nord-est. Les localités du nord-est, du centre-est et de l'extrême sud-est enregistrent les valeurs maximales. L'augmentation de la température moyenne avec le scénario RCP8.5 semble être plus élevée que celle du scénario RCP4.5 du futur proche au futur lointain (figure 2).

Figure 2 : Variabilité spatiale de la température moyenne annuelle pour les scénarios moyens (RCP4.5) et extrême (RCP8.5)



Source : Rapport scénarios climatiques (Anacim/LPAO/SF, 2017)

² Données de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)

1.1.1.2 Une baisse constante et une variabilité de la Pluviométrie non homogènes

La variabilité climatique, notamment pluviométrique, en Afrique de l'Ouest en général et au Sénégal en particulier, n'est plus à démontrer. Les variables afférentes aux pluies telles que les fréquences de jours de pluies et les durées des saisons pluvieuses, ont été généralement perturbées par les effets du Changement climatique :

► Tendances actuelles : l'évolution moyenne de la pluviométrie de 1951 à 2010, montre globalement une diminution des précipitations de 1951 à 2000 sur les stations de référence avec toutefois, une tendance à une reprise des pluies notée entre 2000 et 2010.

► Tendances futures : les tendances futures seront en générale à la baisse (négatives) vers l'horizon 2035. La zone nord du Sénégal enregistrera une baisse de 16 mm en moyenne par rapport à la période de référence (1976-2005). Partout ailleurs, la baisse serait plus prononcée et serait en moyenne de 89 mm. Il faut noter que cette baisse n'est pas homogène dans l'espace et dans le temps et il peut y avoir des poches qui pourraient connaître de légères hausses mais non significatives. En effet, cette inhomogénéité des changements sur l'ensemble du Sénégal et la dispersion des scénarii montrent l'incertitude à laquelle nous pourrions faire face (tableau 2).

Tableau 2 : Changement moyen de la pluviométrie et de la température projeté par zone et par scénario. La pluviométrie est exprimée en mm, tandis que la température est exprimée en degré Celsius.

	Scénarii	Nord	Sud-Est	Sud-Ouest	Centre-Ouest
Pluie	RCP4.5	-16	-89	-89	-89
	RCP8.5	-8	-61	-61	-61
Température	RCP4.5	+1,18	+1,17	+1,17	+1,17
	RCP8.5	+1,41	+1,37	+1,37	+1,37

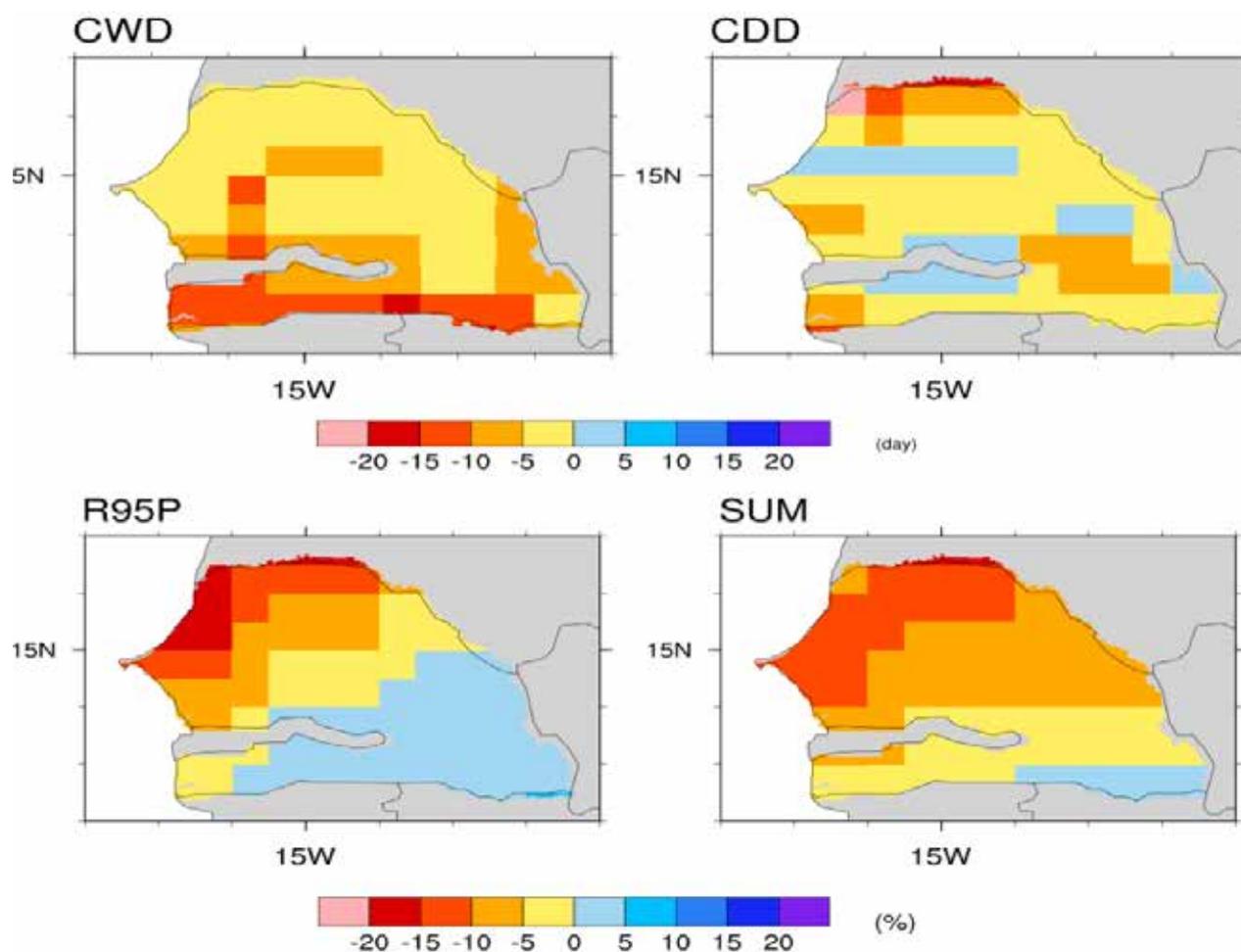
Source : CPDN 2017

Pour le scénario RCP8.5, l'on note surtout une diminution des séquences humides (jours consécutifs de pluie) et une variabilité non homogène pour les pauses pluviométriques (jours secs consécutifs) en moyenne. Mais ce qu'il faut noter, c'est l'augmentation des phénomènes extrêmes, surtout dans la zone

Sud-Est avec une diminution au Nord-Ouest. La tendance moyenne des pluies sera à la baisse en moyenne sur tout le pays et surtout dans la partie Nord-Ouest qui sera très marquée par une raréfaction des fortes pluies tandis que la région du Sud-Ouest enregistrera plus de pluies extrêmes.

³Podor, Dakar, Ziguinchor, Tambacounda

Figure 3 : Variabilité spatiale du nombre de jours de pluie consécutif (CWD), de jours secs consécutifs (CDD), des pluies extrêmes (R95P) et du total pluviométrique (SUM) à l'horizon 2035 pour le scénario RCP8.5.



Source : ANACIM/CDN 2017

1.1.2 Risques climatiques projetés, impacts et vulnérabilités

Les risques futurs induits par le changement et les tendances climatiques observés au Sénégal seront la résultante des modifications du régime climatique auquel le Sénégal sera exposé dans les décennies comprises entre 2030 et 2050. En plus, il y'a des conséquences économiques induites par le changement climatique au niveau des régions et des principaux secteurs de l'économie nationale.

1.1.2.1 Risques climatiques

Globalement, les modèles présentent une tendance vers une légère augmentation des

fortes pluies. En effet, vers 2035, les modèles prévoient un allongement des séquences sèches et une augmentation des jours de fortes pluies. Ce résultat montre qu'avec le réchauffement global, les saisons de pluie auraient tendance à avoir de plus en plus de pauses pluviométriques [séquences sèches] séparées par des périodes humides plus courtes et plus fortes, comme suggéré par Giorgi et al. (2011). Ces résultats sont en accord avec le 5ème rapport du GIEC⁴ qui mentionnait explicitement que le niveau d'incidence des événements climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, les cyclones et les feux incontrôlés mettraient en évidence une grande vulnérabilité et un degré d'exposition

⁴ GIEC, 2014 : Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [sous la direction de Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White]. Organisation météorologique mondiale, Genève (Suisse), 34 p.

élevé de certains écosystèmes et de nombreux systèmes humains à la variabilité actuelle du climat (degré de confiance très élevé).

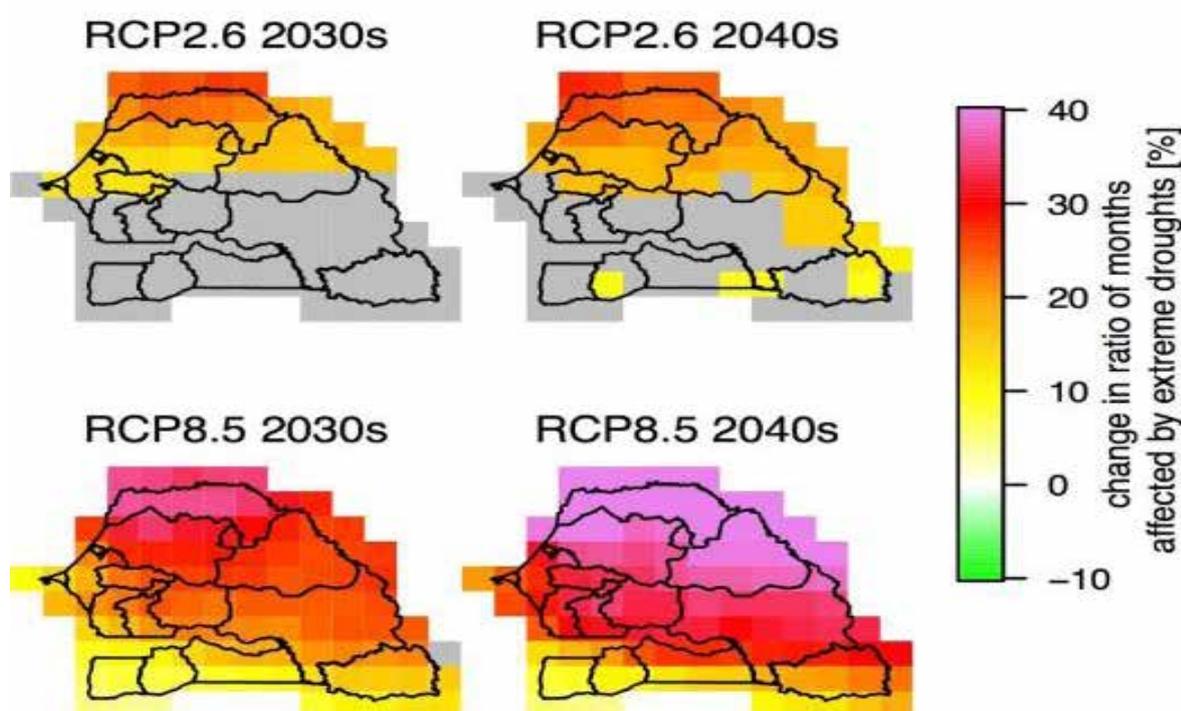
Les résultats issus de trois modèles régionaux (RegCM4, CCLM et SMHI) sous les scénarii RCP4.⁵ et RCP8.5 montrent des changements saisonniers (Juin-Juillet-Aout-Septembre-Octobre : JJASO et Décembre-Janvier-Février : DJF) de la pluviométrie en moyenne et de quelques événements extrêmes de précipitations (JJASO) et de la température (JJASO et DJF) sur la décennie 2031-2040 par rapport à la normale 1976-2005 (période de référence).

Par conséquent, on pourrait s'attendre dans le futur à la fois à des occurrences plus fréquentes d'aléas climatiques tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur dans certaines parties du Sénégal ainsi que l'augmentation du niveau de la mer et de la recrudescence de l'érosion côtière sur la frange littorale.

1.1.2.2 Sécheresses

Les cartes ci-dessous présentent le changement de la fréquence des sécheresses extrêmes au Sénégal. Dans le scénario de faible réchauffement, les régions les plus affectées par l'augmentation du risque de sécheresse extrême sont situées au Nord du Sénégal, avec principalement la région de Saint Louis montrant le risque le plus intense, pour une augmentation de la fréquence des sécheresses comprise entre 20 et 30%. Dans le scénario de fort réchauffement, le Nord du Sénégal est toujours le plus affecté avec une augmentation moyenne de la fréquence supérieure à 40%. La bande centrale du Sénégal, allant de Dakar à Tambacounda serait également affectée par une augmentation comprise entre 20 et 30% par rapport aux conditions historiques ayant prévalu au cours de la période 1986-2005. La partie Sud du pays, située au Sud de la Gambie, serait affectée de manière moins intense.

Figure 4 : Changement du nombre des mois affectés par les sécheresses extrêmes au cours des décennies 2030 (à gauche) et 2040 (à droite) dans un scénario de faible réchauffement (en haut, noté RCP2.6) et de fort réchauffement (en bas, noté RCP8.5).



Sources : Hempel, et al., 2013.

⁵ CPDN Sénégal, 2015

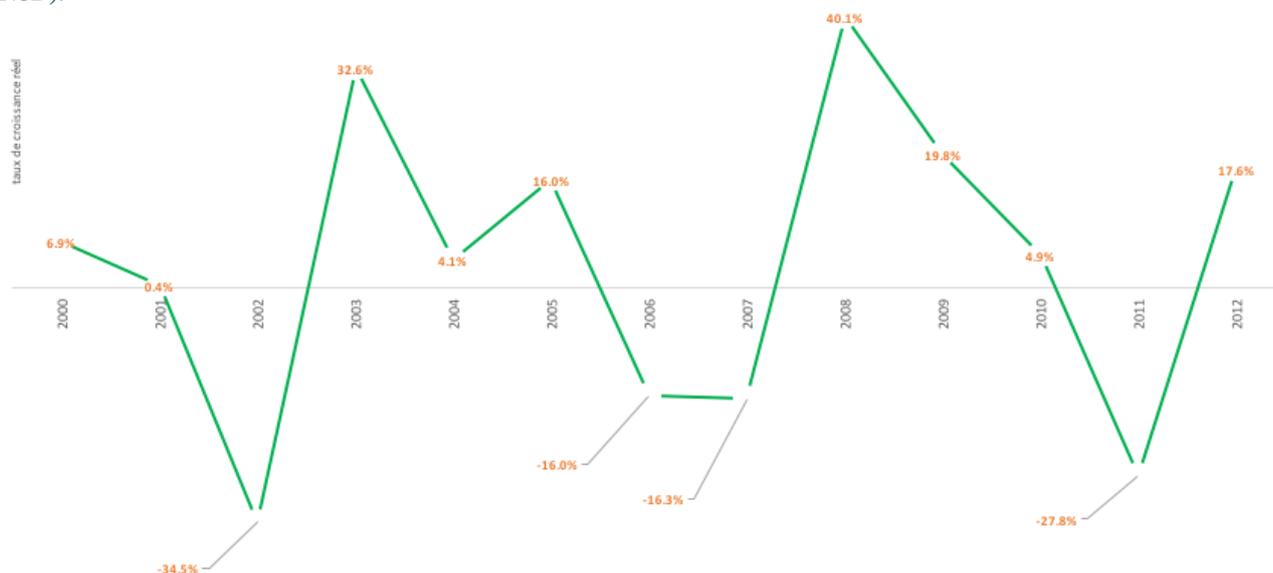
Ces résultats ont été confirmés dans le rapport de la CPDN/CDN du Sénégal qui relève que la partie sud-est du pays serait plus affectée par une augmentation de la longueur des séquences sèches (pauses) pendant la saison des pluies.

Les dernières décennies ont révélé la grande vulnérabilité des pays du Sahel aux conséquences des sécheresses en particulier pour le secteur agricole avec la réduction des rendements,

l'inflation des prix des denrées alimentaires en zones urbaines, la baisse des revenus des pauvres en milieu rurale poussant ainsi les populations à un exode massif vers les villes ...

Au niveau macro-économique, le Sénégal a subi une grande volatilité de la croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) agricole⁶ entre 2000 et 2012, (figure 5).

Figure 5 : Volatilité de la croissance du PIB réel agricole, 2000-2012 (Source : basée sur des données des comptes nationale (ANSD).



Les périodes sèches sont souvent associées à des invasions acridiennes. Deux grandes invasions de criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*) ont été enregistrées au Sénégal en 1988 et 2004, avec des centaines de milliers d'hectares de cultures infestés et des dégâts importants recensés.

Selon la FAO, l'invasion acridienne de 2004 a touché sept régions sur onze et causé des pertes de production de céréales de base de l'ordre de 22% en moyenne, correspondant à plus de 45 000 tonnes et 7 milliards de FCFA⁷. La moitié des pâturages a été dévastée dans le nord et environ 80% à Diourbel⁸. En 2004, les effets combinés de la sécheresse et de l'invasion acridienne ont affecté la sécurité alimentaire

de plusieurs localités du pays, ainsi que les pâturages et la situation sanitaire du bétail.

L'ensemble des secteurs de l'économie du Sénégal demeurent encore très sensibles à la variabilité et aux extrêmes climatiques : (i) La sécheresse de 1982 a affecté 1,2 millions de personnes, celles de 2011 et 2014 respectivement 850 000 et 640 000 personnes, (ii) les pluies hors saison de janvier 2002 ont généré des pertes estimées à environ 41 millions de dollars, (iii) les inondations de 2009 ont engendré à elles seules un impact financier estimé à 104 millions de dollars US dont près de 56 millions de dommages et 48 millions de pertes⁹.

⁶ BM, changement climatique et pauvreté au Sénégal, 2015

⁷ Equivalent 14 millions de dollars

⁸ Lo, 2013. Consultation nationale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes. Rapport du Sénégal

⁹ Rapport final gouvernement du Sénégal et BM (juin 2010)

Ainsi, il est essentiel de mieux appréhender les changements attendus en termes de fréquence des sécheresses extrêmes pour une meilleure planification du développement et cela principalement dans le secteur agricole et les activités dépendantes directement et indirectement du secteur agricole.

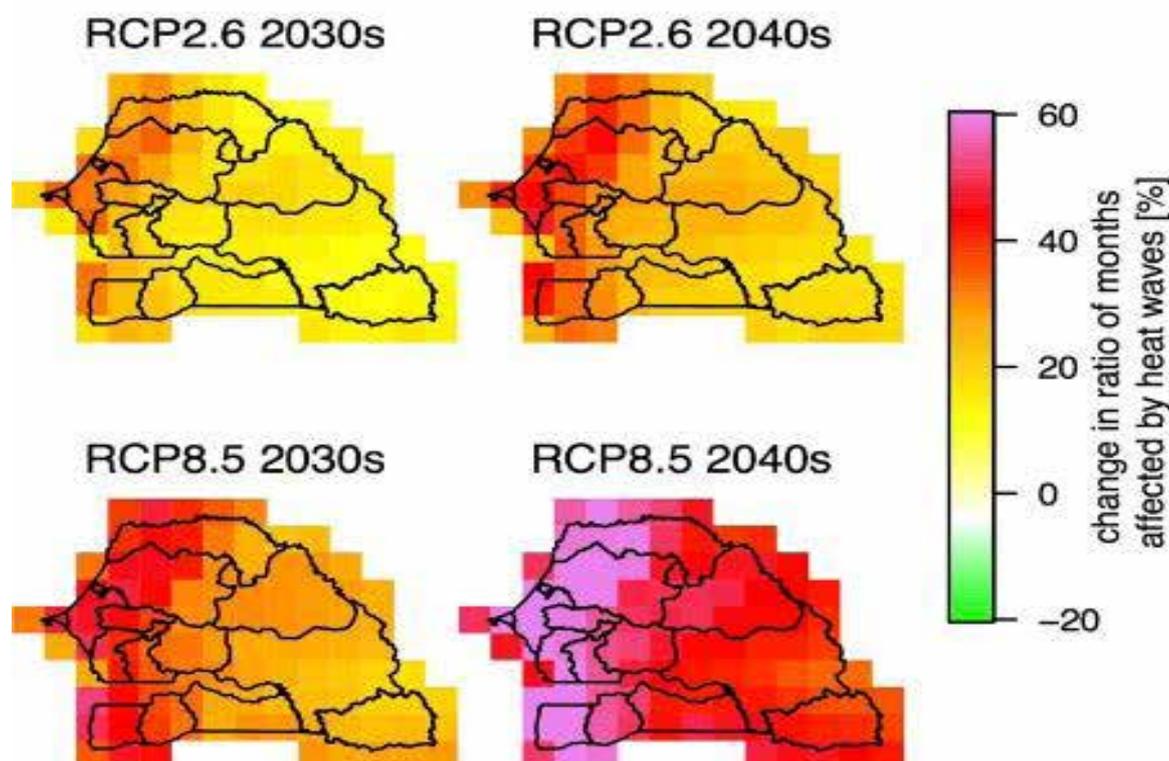
1.1.2.3 Vagues de chaleur

Dans les deux scénarii de réchauffement, la zone côtière sénégalaise est celle qui serait la plus affectée avec une augmentation de la fréquence des vagues de chaleur d'environ 40% dans le scénario de faible réchauffement et de 60% et plus dans le scénario de fort réchauffement. Il est important de noter que de manière absolue, les régions intérieures seraient affectées par

un réchauffement plus fort, mais plus proche de la variabilité actuelle de la température de ces régions que sur la zone côtière. Cette comparaison à la variabilité historique est importante dans la mesure où il est attendu que les activités économiques et humaines prenant place dans les différentes régions soient plus ou moins adaptées à leur niveau de variabilité de température.

Les cartes ci-dessous s'intéressent à l'occurrence des vagues de chaleurs qui sont définies comme une augmentation anormale de la température au-delà de la variabilité normale des températures dans la région au cours de la période de référence entre 1986 et 2005.

Figure 6 : Changement du nombre des mois affectés par les vagues de chaleur au cours des décennies 2030 (à gauche) et 2040 (à droite) dans un scénario de faible réchauffement (en haut, noté RCP2.6) et de fort réchauffement (en bas, noté RCP8.5).



Source : Hempel, et al., 2013.

Dans les pays du Sahel, les vagues de chaleur sont étroitement associées à une forte évapotranspiration, qui, combinée à un déficit pluviométrique va avoir un impact réel sur les ressources en eau (Mbaye et al, 2015).

Par conséquent, les secteurs connexes aux ressources en eau tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les écosystèmes, etc. seront aussi fortement impactés par ces probables situations climatiques.

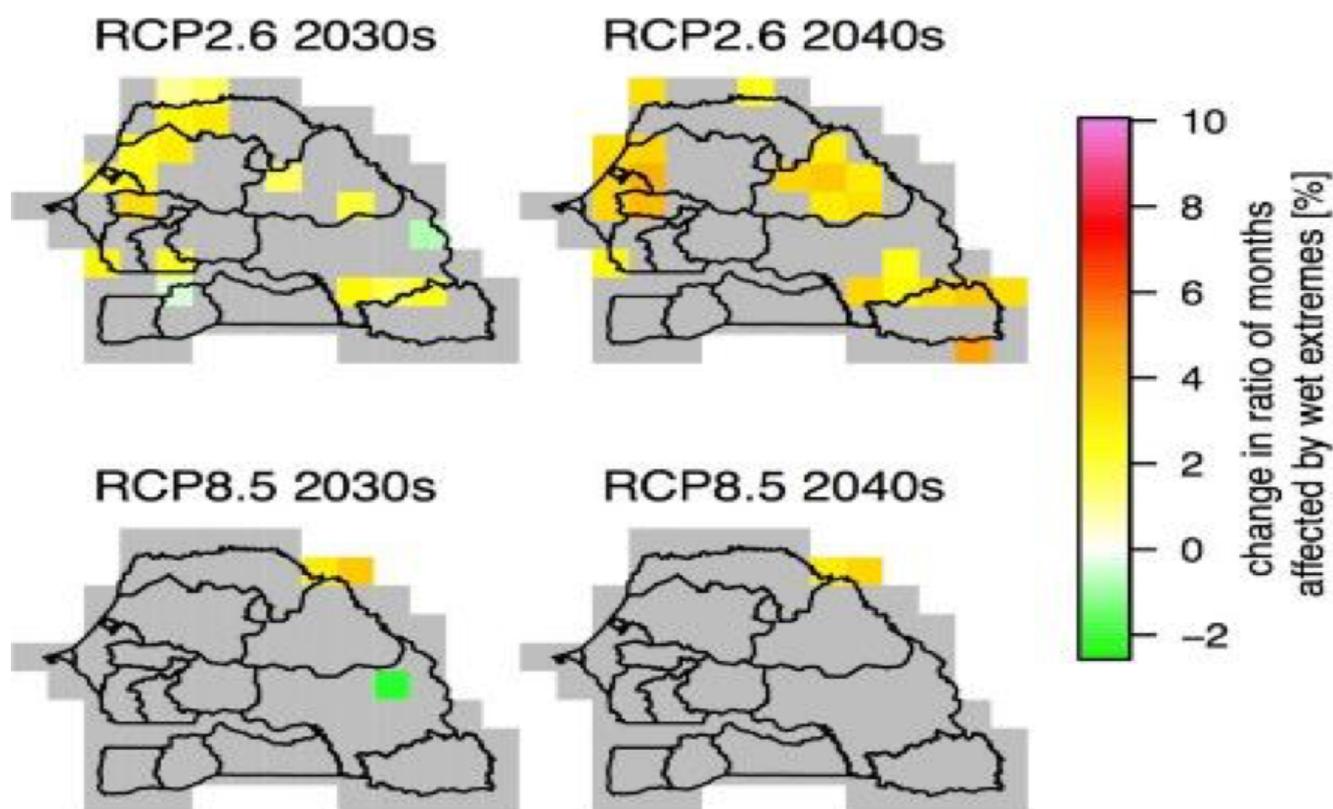
D'un point de vue économique, mieux comprendre et anticiper les vagues de chaleur est essentiel eu égard à leurs effets tant sur la productivité des personnes (Heal & Park, 2013) que sur la productivité agricole (Schlenker & Roberts, 2009).

1.1.2.4 Événements humides extrêmes

Du fait du désaccord entre les projections des modèles climatiques (zones marquées de gris), il est seulement possible de conclure que pour de petites portions du territoire national. Les cartes de la figure ci-dessous montrent que

l'augmentation de la fréquence des extrêmes humides est plus importante dans le scénario de faible réchauffement et cela principalement pour les zones situées au Nord et à l'Est du Sénégal (Matam, Tambacounda, Louga). Il est important de mentionner que les zones marquées de gris ne signifient pas l'absence de risques liés à ces extrêmes, mais seulement le désaccord entre les projections des modèles climatiques ne permettant ainsi pas de conclure de manière certaine sur le changement à venir.

Figure 7 : Changement du nombre des mois affectés par les événements humides extrêmes au cours des décennies 2030 (à gauche) et 2040 (à droite) dans un scénario de faible réchauffement (en haut, noté RCP2.6) et de fort réchauffement (en bas, noté RCP8.5).



Source : Hempel, et al., 2013.

Les régions situées au Nord et à l'Est du Sénégal présentent les risques les plus élevés pour les trois extrêmes climatiques analysés. Les régions situées au Sud de la Gambie présentent

cependant un profil de risque climatique moins sévère, principalement en ce qui concerne les risques de sécheresses et d'extrêmes humides.

Au Sénégal, les événements humides extrêmes telles que les inondations constituent une contrainte majeure du fait de leurs impacts économiques, sociaux, sanitaires et

environnementaux. Le tableau ci-dessous, permet d'évaluer les pertes et dommages occasionnés qui en résultent¹⁰.

Tableau 3 : Evaluation des dommages et pertes selon la méthode DaLA

Axes sectoriels	Dommages- biens détruits (Millions de FCFA)	Pertes de production futures (Millions de FCFA)	Total (Millions de FCFA)
Secteurs infrastructures (transport, eau, assainissement, énergie)	2 230	6 129	8 356
Secteurs sociaux (logement, santé, éducation, infrastructures urbaines)	17 606	6 902	24 508
Secteurs productifs (agriculture, industrie, commerce...)	3 907	7 025	10 931
Environnement	261	295	556
Total FCFA	24 Milliards	20 Milliards	44 Milliards

Taux de conversion 1 USD = 500 FCFA

Source : CPDN Sénégal, 2015 in BM 2009

Depuis 2009, le Sénégal enregistre quasiment chaque année au moins une pluie dont l'intensité et la durée sont inhabituelles. En 2009, les dégâts causés par les inondations et les besoins post catastrophes ont été évalués dans

quelques secteurs économiques et sociaux principalement à Dakar, à 104 millions de dollars US, pour environ 360 000 personnes touchées, le coût de relèvement/réhabilitation étant estimé à 204,5 millions de dollars US¹¹.

Figure 8 : Inondation dans un quartier de Dakar



Crédit : RFI international

¹⁰ CPDN Sénégal, 2015

¹¹ Lo, 2013. Consultation nationale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes. Rapport du Sénégal

En 2012, les inondations ont affecté 287 384 personnes et occasionné 26 décès, 6 524 maisons détruites et 4884 endommagées. Au total, plus de 5 000 familles ont été touchées. Le budget pour la gestion de ces inondations a été estimé à environ 2 millions de dollars US, sans compter 4 millions de dollars pour le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). Les contributions et dons de la population se sont élevés à 600 000 dollars US environ¹². En plus des pertes et dommages occasionnés, l'occurrence des inondations a des incidences sur le plan sanitaire. La vulnérabilité sanitaire par rapport aux aléas climatiques est bien souvent plus grande dans les communautés démunies.

Le relogement des sinistrés à la suite des inondations entraîne également des tensions financières au niveau du trésor public. En 2005, le plan Jaxaay a coûté près de 33 milliards de FCFA au trésor public¹³.

Des liens étroits existent entre les impacts et la vulnérabilité au niveau des différents secteurs de l'économie et l'évolution des principales tendances climatiques notamment la température et la pluviométrie.

1.1.3 Impacts et vulnérabilités du Sénégal par rapport aux changements climatiques

Dans l'évaluation de la vulnérabilité et des impacts liés au changement climatique, il est essentiel de tenir compte des questions non climatiques notamment politiques (gouvernance) et anthropiques (pratique et comportement) pouvant constituer des facteurs de déclenchement de la vulnérabilité sous-jacente très souvent accentuée par la suite par le changement et la variabilité climatique.

Impacts des changements climatiques en zones urbaines et rurales

Au Sénégal, le taux d'urbanisation est d'environ 43,8 %, notamment à Dakar qui concentre plus

de la moitié des citoyens du pays (53,7%). De 940 920 habitants en 1976, la population de la zone métropolitaine de Dakar est passée à 3 822 890 en 2012¹⁴.

Cette forte croissance urbaine notée à Dakar en général et dans les centres urbains de l'intérieur du pays en particulier, pourrait s'expliquer par l'importance de l'exode rural, engendré par la quête de meilleures conditions de vie face à la pauvreté, la famine, la sécheresse et les catastrophes, entre autres, qui poussent les habitants des zones rurales à partir vers les centres urbains.

Cette explosion démographique dans les villes aboutit très souvent à l'élargissement du tissu urbain qui fait quotidiennement face à des risques sanitaires, des risques liés aux chocs externes dus à des catastrophes naturelles. Les impacts de ces risques peuvent être aggravés par les types d'habitats souvent spontanés et précaires, les projets de lotissement dans les zones non aedificandi avec un niveau d'exposition élevé, le faible niveau d'équipement en infrastructures de base et d'assainissement. Ces impacts concernent les pertes en vies humaines, la destruction d'infrastructures (routes, ponts, maisons) et d'autres biens...

Ainsi, toutes les questions qui se posent aujourd'hui avec acuité (inondations, pollutions sous toutes les formes, problèmes de mobilité urbaine, insécurité, etc.), le seront davantage dans une complexité jamais égalée¹⁵ d'où la nécessité de mieux outiller les villes pour les rendre plus résilientes.

L'élaboration d'un développement durable des villes s'impose donc comme une priorité nationale. A cet effet, la planification reste une préoccupation essentielle car moins de 20 pour cent des villes ont des plans d'urbanisme dont la plupart sont obsolètes. Il en résulte, dans la plupart des villes, un manque de coordination entre la

¹² BM, 2009

¹³ CPDN Sénégal, 2015

¹⁴ Diop, 2012 : Développement urbain et insécurité à Dakar : état des lieux et perspectives

¹⁵ Diop, 2012 : Développement urbain et insécurité à Dakar : état des lieux et perspectives

fourniture de services, l'offre d'infrastructures et la gestion des terres et des logements, entre autres insuffisances. La convergence de ces défis constants et les impacts des changements climatiques émergents augmente la vulnérabilité des villes et illustre l'importance croissante d'examiner la relation entre les processus du changement climatique, la vulnérabilité urbaine et le développement afin de définir des réponses à l'échelle urbaine.

En milieu rural, les conséquences du changement et de la variabilité climatique sur les moyens d'existence pourraient conduire à un ralentissement de l'éradication de la pauvreté combinée à une accélération de l'exode rural. Pour mieux comprendre la vulnérabilité de l'économie en zone rurale et au-delà des communautés, il faut s'intéresser à la vulnérabilité des moyens et modes d'existence.

Pour l'agriculture par exemple, le déficit pluviométrique chronique et l'augmentation de la température constituent des contraintes

majeures qui pèsent sur le développement et la croissance du secteur agricole rural essentiellement pluvial. En effet, la baisse de la production agricole notée au cours de ces 20 dernières années est liée à celle de la pluviométrie (environ 35 à 45% au Nord et de 20 à 25% au Sud avec un raccourcissement de l'hivernage)¹⁶.

En plus du climat, le secteur agricole en zone rurale fait face à de nombreuses difficultés qui limitent son développement : manque de maîtrise de l'eau, sols pauvres (sensibles à l'érosion et peu fertiles), base productive (sols, semences, engrais et équipements) dégradée, faible valorisation des productions, faible structuration des filières, faible niveau de transformation ainsi qu'un contexte international défavorable (baisse des prix des principales cultures de rente)¹⁷.

Les différents impacts et vulnérabilités générés par les changements climatiques au niveau sectoriel sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Principaux impacts et vulnérabilités

SECTEURS	IMPACTS & VULNERABILITES
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'évapotranspiration ; ● Perturbation de la carte variétale ; ● Perturbation du calendrier cultural ; ● Recrudescence des mauvaises herbes et des insectes ravageurs ; ● Perte fertilité des sols ; ● Réduction des terres agricoles (2 500 000 ha de terres arables dégradées en 2014) ; ● Baisse production agricole ; ● Grande vulnérabilité de la population dépendant des productions agricoles pour leur survie ; ● Baisse contribution secteur agricole à la production du PIB ; ● Baisse de 30% de la production céréalière attendue à l'horizon 2025
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> ● Changements dans la productivité et la qualité des fourrages ; ● Raréfaction des ressources hydriques et fourragères ; ● Faible disponibilité en eau pour le bétail ● Baisse de la productivité de l'élevage ; ● Dégradation de la santé animale ; ● Apparition de maladies émergentes affectant le bétail ; ● Changements dans la commercialisation et les prix des produits du bétail qui pourraient fortement affecter les revenus des éleveurs ● Vulnérabilité des communautés pastorales

¹⁶ Rapport national sur le développement humain au Sénégal, 2009

¹⁷ CPDN, 2015

SECTEURS	IMPACTS & VULNERABILITES
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la température des eaux de surface ; ● Diminution de la richesse trophique (éléments nutritifs) ; ● Diminution de l'indice d'upwelling ; ● Raréfaction et ou migration de stocks halieutiques ● Perte massive d'emplois ; ● Augmentation des accidents en mer, pertes en vies humaines destruction d'équipements et d'infrastructures liées à la pêche. ● Accentuation du déficit de la balance commerciale du Sénégal ; ● Appauvrissement des communautés de pêcheurs ; ● Augmentation de l'émigration et des migrations internes.
Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> ● Elévation du niveau de la mer ; ● Augmentation de la fréquence et de la force des événements extrêmes tels que les houles de tempête, vents violents ; ● Recul généralisé du trait de côte ; ● Perte des plages sableuses avec effet négatif immédiat sur le tourisme balnéaire ; ● Destruction d'infrastructures côtières (habitations, hôtels, usines...) ● Baisse rentabilité tourisme balnéaire ; ● Baisse emplois liés au tourisme ; ● Ralentissement économie locale ; ● Baisse contribution du tourisme au PIB ; ● Inondation des zones côtières basses ; ● Déplacement de communautés côtières et conflits fonciers ; ● Salinisation des terres agricoles et des nappes phréatiques souterraines ; ● Perte de la biodiversité au niveau de la zone côtière...
Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> ● Glissement des isohyètes du Nord vers le Sud ; ● Glissement du gradient de végétation ; ● Effondrement des débits des cours d'eau ; ● Assèchement par endroit de certains cours d'eau (Casamance, Sine Saloum) ainsi que certaines rivières continentales, mares temporelles et autres plaines d'inondation ; ● Assèchement des rivières continentales, mares temporelles et autres plaines d'inondation ; ● Assèchement des zones humides ; ● Baisse générale du niveau des nappes phréatiques ; ● Disfonctionnement et/ou destruction des ouvrages hydrauliques ; ● Menaces sur la demande en eau douce ; ● Dégradation de la qualité des eaux ● Accentuation du stress hydrique ; ● Vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs agricoles et pastoraux
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ● Fragmentation des écosystèmes et pertes d'habitat ; ● Evolution régressive des superficies de forêts de certaines espèces ; ● Baisse de la productivité de certaines espèces et des services écosystémiques ● Régression de la végétation naturelle de l'écosystème des Niayes de l'ordre de 57% entre 1972 et 2012 ● Régression de la superficie des forêts galeries de l'ordre de 22% en Casamance et 50% au Sénégal oriental entre 1972 et 2012

SECTEURS	IMPACTS & VULNERABILITES
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Prépondérance et changements de la distribution géographique et de l'incidence des maladies à transmission vectorielle ; ● Augmentation des maladies transmissibles par voie aérienne, notamment les infections respiratoires aiguës (IRA) ; ● Exacerbation de concentrations en substances allergogènes ; ● Augmentation des maladies liées à l'eau ; ● Création de gîtes larvaires vecteurs de maladies graves
Secteur social	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la vulnérabilité des populations les plus pauvres (baisse des revenus en milieu rural, faible accès aux services sociaux de base notamment en matière d'assainissement, de santé, d'accès à l'eau potable et d'éducation...); ● Pertes en vies humaines, ● Destruction d'infrastructures (routes, ponts, habitations) ; ● Ralentissement des activités économiques ; ● Grande vulnérabilité des villes

Les impacts induits par les principales tendances climatiques observées au Sénégal ces dernières décennies se manifestent rarement de manière isolée. Les impacts sur un secteur donné, peuvent également se faire sentir sur d'autres secteurs. C'est ainsi que la baisse de la pluviométrie et l'augmentation des températures ont généralement entraîné un déficit de la disponibilité des ressources en eau qui a affecté des secteurs connexes tels que les secteurs productifs, socio-économiques et les écosystèmes. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui constituent

les secteurs clés de l'économie nationale dont l'exploitation repose essentiellement sur l'utilisation des services écosystémiques présentent une grande vulnérabilité.

1.1.4 Profil des émissions des Gaz à effet de serre

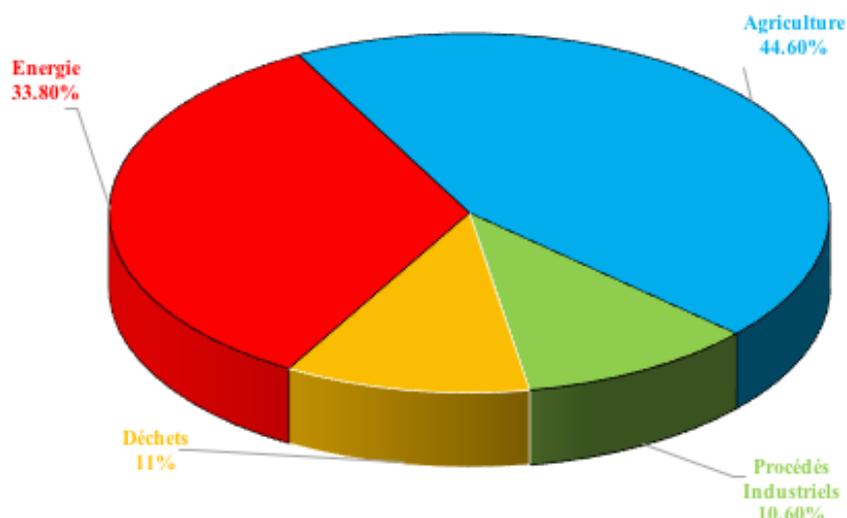
Au niveau de l'atténuation, la répartition des émissions sectorielles répertoriées au niveau de la CPDN du Sénégal se présente comme suit (tableau 5:)

Tableau 5 : Synthèse des émissions sectorielles en 2015 (CPDN du Sénégal, 2015)

Secteurs	Emissions en Gg ECO2	Taux en %
Energie	6306	33.8
Agriculture	8324	44.6
Déchets	2062	11
Procédés industriels	1986	10.6

NB : ce tableau n'intègre pas les émissions liées à l'exploitation du pétrole et gaz

Figure 9 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2015



Source : CPDN du Sénégal 2015

1.1.4.1. Le secteur de l'Énergie

• Sous-secteur de l'électricité

La contribution du secteur de l'énergie au réchauffement climatique est particulièrement importante, avec 40% du total des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays, selon la troisième communication nationale. Cette contribution est en hausse, les émissions ayant plus que triplé entre la première et la troisième communication nationale, passant de 3788,6 à 11 897 Gg ECO₂¹⁸. Le secteur de l'énergie est par ailleurs responsable à lui seul de 95 % des émissions de CO₂¹⁹, les deux principales sources en 2010 sont les produits pétroliers, avec 1 641 Gg CO₂ émis, et la biomasse, avec 6 556 Gg CO₂²⁰.

Cependant avec l'introduction du charbon (houille) dans la production d'électricité, on notera une augmentation des émissions passant de 1641 GgCO₂ en 2010 à 9498 GgCO₂ en

2030 pour la production d'électricité. Tandis que pour la biomasse, les émissions passeront de 6556 GgCO₂ en 2010 à 8 684 GgCO₂ en 2030.

Entre 2015 et 2030, les capacités de production en électricité vont ainsi augmenter de 355,3 %, entraînant un accroissement des émissions de CO₂ de 366,4 %. Cette forte augmentation des émissions sera provoquée par l'accroissement de la demande. L'essentiel des nouvelles capacités de production reposera sur la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) dont la part dans le total des capacités de production électrique passera de 89% à 96% entre 2015 et 2030. Le Sénégal a actuellement recours au charbon, alors qu'il n'était pas utilisé pour la production électrique en 2015, le charbon représentera 51% du total des capacités en 2030.

¹⁸ SAFEGE, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (09/07/2015), Synthèse des sessions d'information sur la Contribution Prévue Déterminé au Niveau National et le MRV (monitoring review and verification), Rapport provisoire.

¹⁹ PNUE (2014). *ibid.*

²⁰ Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (2010), Deuxième communication nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Le Sénégal ambitionne d'augmenter la puissance des différentes sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque et éolienne) de 440MW à 550 MW entre 2025 à 2030 ; ce qui amènera à 30% le taux de pénétration.

Aussi avec l'exploitation des gisements pétroles dès 2023, le profil des émissions de GES au Sénégal connaîtra une trajectoire exponentielle.

- **Sous-secteur des combustibles domestiques**

Le bois de chauffe et le charbon de bois comme énergies domestiques pour le chauffage et la cuisson ont été remplacés par le gaz butane à Dakar/milieu urbain (86% des ménages), Cependant, ils demeurent majoritaires en milieu rural (92%). Compte tenu des perspectives démographiques et de développement, l'utilisation du bois et du charbon de bois comme combustibles domestiques devrait continuer de progresser et les émissions de GES associées devraient augmenter de 32,6% entre 2016 et 2030.

Pour accompagner sa croissance et son développement, et lutter contre la déforestation, le Sénégal doit accroître et diversifier son approvisionnement en électricité, et élargir l'accès à l'énergie propre notamment aux populations les plus vulnérables et aux régions les plus défavorisées²¹. La diversification des sources d'énergies de cuisson, non biomasse est à renforcer sur tout le territoire national.

- **Sous-secteur des transports**

Les émissions du secteur des transports passent de 2050,87 KtCO₂ en 2010 à 5 867,65 KtCO₂ en 2030. Il faut noter que le sous-secteur routier contribue pour 95 % des émissions du secteur contre 4% pour la navigation nationale et 0.6% pour l'aviation domestique.

Ce secteur est fortement émetteur de GES avec une trajectoire ascendante. Cependant l'inventaire des émissions connaît des insuffisances liées au manque de données.

La mobilité urbaine fait l'objet d'une politique nationale dynamique favorable au développement du transport propre.

1.1.4.2. Secteur des procédés industriels

Les émissions de GES issues des procédés industriels sont liées à la production de ciment et de phosphate. Le pays dispose de 3 cimenteries dont la capacité totale annuelle est de 8 millions de tonnes.

La production de phosphate de chaux qui a démarré à partir de 2015 devrait atteindre 1 millions de tonnes en 2030.

Les émissions de GES dans les procédés industriels représentent 54% des émissions de l'industrie en 2010 soit 1475 GgCO₂. Elles passeront à 4194 GgCO₂ en 2030 due à l'augmentation de la capacité de production de ciment et l'exploitation des mines de phosphate.

Avec une politique sur l'efficacité énergétique/ faible intensité carbone dans le secteur industriel et autres secteurs, de fortes économies d'émission carbone pourront être aussi réalisées tout en garantissant une compétitivité du pays.

1.1.4.3. Secteur de l'Agriculture

Le secteur de l'Agriculture participe significativement aux émissions de gaz à effet de serre et demeure pourvoyeur d'options d'atténuation tout en participant à l'amélioration de la capacité d'adaptation des populations les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

- **Sous-secteur élevage**

L'estimation des émissions de GES pour le sous-secteur de l'élevage, s'appuie d'une part sur les effectifs du cheptel pour toutes les espèces élevées au niveau national (bovins, ovins, caprins, porcins, camelins, équins, volaille), et d'autre part, sur des taux de croissance de ce cheptel conformément au Plan Sénégal Emergent - PSE/PRACAS²².

²¹ Plan Senegal Emergent

Les émissions de GES pour ce sous-secteur sont estimées pour 2010 à 87,35 Gg eq. CO₂ et de 118,96 Gg eq. CO₂ en 2030, soit une hausse de 36,2% sur la période.

- **Sous-secteur agriculture**

L'estimation des émissions de GES couvre les cultures, la riziculture, l'utilisation d'engrais et le brûlage des déchets végétaux²³. Elle ne couvre pas en revanche les émissions des feux de savane car déjà comptabilisées dans le secteur de la forêt, ni celles des sols agricoles.

Dans le scénario de référence, les émissions suivent une dynamique évolutive qui est fonction de l'étendue des superficies exploitées en agriculture (terres cultivées, forêts converties en terre agricole, émissions issues de l'exploitation des sols et méthanes issus des rizières). Au total, les émissions passent de 2,8 Gg CO₂ Eq en 2010 à 8 Gg CO₂ Eq en 2035 liées à une intensification de la riziculture.

Pour accompagner la hausse des productions agricoles, l'utilisation d'engrais chimiques est supposée croître tout comme le brûlage des déchets végétaux agricoles. Liées à ces deux composantes, de 2010 à 2035, les émissions suivent une tendance à la hausse allant respectivement de 12 Gg Eq CO₂ en 2010 à 18 Gg Eq CO₂ en 2035.

1.1.4.4. Secteur foresterie

Le Sénégal compte 13 millions d'hectares de forêts, dont 5 millions d'hectares sont gérés par les collectivités territoriales et 1,3 million sont des forêts classées²⁴, le reste étant composé de parcs, réserves et autres. Les activités qui favorisent les émissions sont les feux (superficies brûlées), la consommation de bois de chauffe par les ménages et la production de charbon de bois qui affecte la superficie des forêts (forêts hors contrôle et forêts sous contrôle- environ 16%)

Malgré les efforts consentis par l'Etat, pour une meilleure gestion des ressources forestières (utilisation de la meule casamançaise, la promotion du gaz butane, la diffusion des foyers améliorés etc.), le couvert végétal connaît une régression qui est actuellement de l'ordre de 40 000 ha par an selon les statistiques de la FAO (FRA, 2010).

1.1.4.5. Secteur des déchets

La production de déchets solides et liquides est fonction de la taille de la population, de son niveau de vie et des modes de consommation et de production qui alimentent la croissance. Au Sénégal, la population a pratiquement doublé entre 1976 (4 958 085 habitants) et 2002 (9 858 482 habitants). Elle était de 13 508 715 habitants en 2013 (urbaine à 45,2%) et devrait atteindre environ 21 millions d'ici à 2030. Compte tenu de ces projections démographiques et des prévisions de croissance, la production de déchets devrait donc augmenter significativement. La production annuelle d'ordures ménagères pour l'ensemble du pays avoisine pour l'année 2013 à 2 512 235,49 tonnes, soit environ 6 882,83 t/j.

Actuellement, il y a un déficit important de structures pour la collecte des ordures ménagères et le système d'assainissement urbain est peu performant. Cela pose des problèmes sanitaires et accentue les différentes pressions sur l'environnement (pollution, dégradation cadre de vie etc.). Seuls 13% des ménages sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif (l'égout), 46% sont connectés à des fosses septiques individuelles, tandis que 38% ne disposent d'aucun système d'évacuation et de collecte des eaux usées. Dans le monde rural, la connexion au réseau d'assainissement est inexistante.

²² Les données proviennent de la Direction de l'élevage (DIREL). Les estimations sont réalisées en utilisant le modèle de la FAO, et couvre les rejets de CH₄ provenant de la fermentation entérique des systèmes digestifs des ruminants. Pour le détail des données et la méthodologie, voir MEDD, Direction de l'environnement et des établissements classés (2015), CPDN Volet atténuation Agriculture-Elevage, août.

²³ Pour le détail des données, voir MEDD (2015), *ibid*.

²⁴ Chiffres fournis oralement par l'expert en charge de la CPDN – Atténuation foresterie.



1.2 Profil de développement du Sénégal

1.2.1 Une économie en constante progression tirée par le secteur primaire

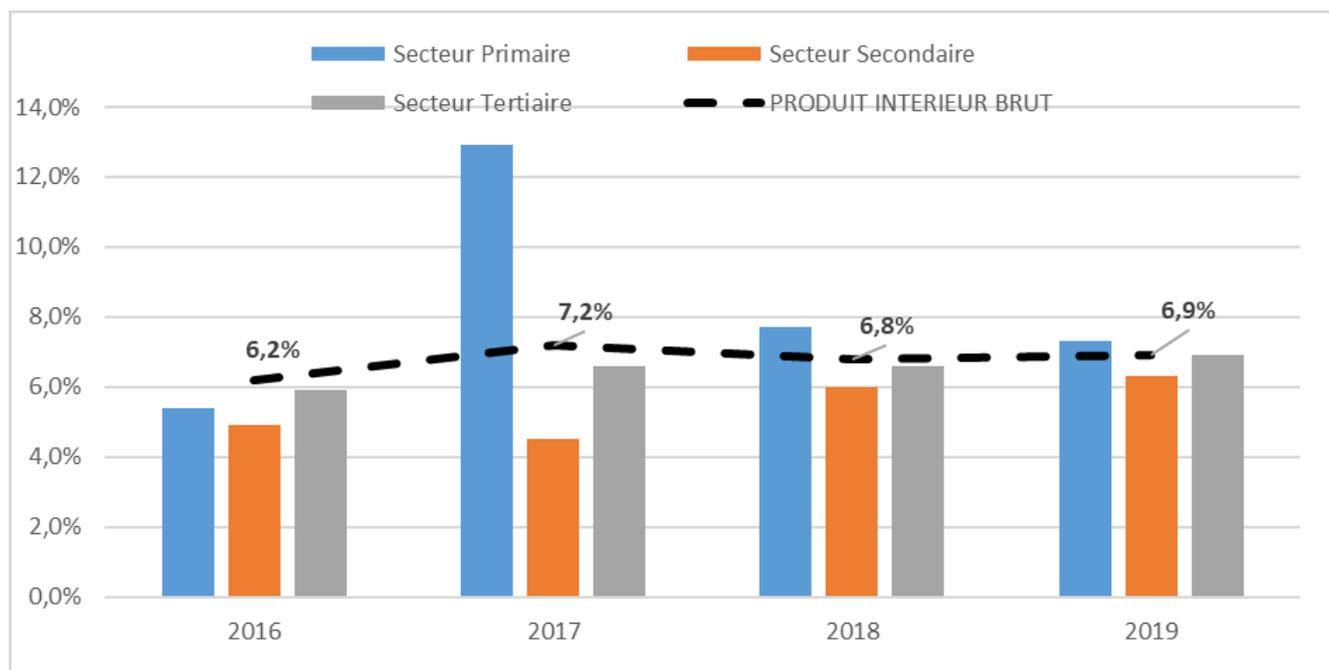
Le Sénégal enregistre des résultats macroéconomiques solides et constants. L'année 2018 marque le point d'achèvement de la première phase du Plan Sénégal Emergent (PSE) 2014-2018 avec une mise en œuvre continue de projets structurants et de réformes phares. A ce titre, un diagnostic de l'activité économique fait ressortir le maintien de dynamisme avec un taux de croissance de plus 6% pour la quatrième année consécutive (6,4% en 2015 ; 6,2% en 2016 et 7,2% en 2017). Cette dynamique devrait se consolider en 2018 et après avec l'entame de la deuxième phase du PSE (2019-2023).

Cette croissance est favorisée par la bonne tenue des activités des secteurs primaire (7,7%) et tertiaire (6,6%). L'activité du secteur secondaire devrait se revigorer en 2018, suite

aux ralentissements observés en 2016 et 2017. Ainsi, la croissance de la valeur ajoutée du secteur est projetée en hausse à 6,0% en 2018 contre 4,5% en 2017. La consolidation des acquis et le renforcement du climat des affaires contribueraient à maintenir le dynamisme de l'activité économique productive.

L'économie sénégalaise a maintenu sa bonne trajectoire, à la faveur, notamment, de la volonté du gouvernement d'intensifier l'investissement public dans les secteurs prioritaires et porteurs de croissance, mais également de renforcer le cadre interne pour dynamiser l'investissement privé, conformément aux ambitions déclinées dans le PSE. L'environnement interne est favorable et marqué par l'exécution de projets d'envergure dans le domaine des infrastructures, de l'habitat et de l'énergie, mais également le dynamisme de nombreux secteurs productifs.

Figure 10 : Progression PIB Sénégal 2016- 2019



Source : DPEE

L'Environnement des affaires au Sénégal est en constante amélioration. Dans le rapport Doing Business 2018, le Sénégal est à la 140e place dans le classement relatif à la facilité de faire des affaires, alors qu'il était 147e en 2017. Il se trouve parmi les cinq pays les plus réformateurs d'Afrique Subsaharienne, aux côtés du Malawi, de Djibouti, de la Zambie et du Nigeria et se positionne également, parmi les 13 pays au monde à avoir mis en œuvre au moins cinq réformes significatives en 2017.

L'investissement mesuré par la Formation brute de capital fixe (FBCF) devrait augmenter de 9,5% en 2018, en raison de l'orientation favorable de l'investissement privé (+11,0%) et public (+5,5%). Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est attendu à 24,1% en 2018 contre 23,8% en 2017.

1.2.2 Une structure budgétaire améliorée avec de bonnes performances fiscales

Le Sénégal montre de bonnes performances en pression fiscale et sa stratégie offre des perspectives intéressantes pour le développement du secteur privé. Les recettes totales du budget de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 2 836,3 milliards de FCFA(*) en

2017 contre 2 755,5 milliards en 2016 ; soit une progression de 80,9 milliards de FCFA en valeur absolue et 2,9% en valeur relative. Par ailleurs, au titre des recettes fiscales, celles-ci sont arrêtées à 1 839,6 milliards de FCFA dont 576,2 milliards de FCFA sur les impôts directs qui connaissent une hausse de 18,2 milliards de FCFA. Cette performance est particulièrement portée par les impôts sur le revenu qui représentent 52,4% des impôts directs. Pour les recettes non fiscales, elles ont connu une hausse de 7,1 milliards de FCFA, en glissement annuel passant de 84,1 milliards FCFA en 2016 à 91,2 milliards de FCFA en 2017. Le manque à gagner en matière de fiscalité imputable au secteur informel est ainsi considérable. L'Etat du Sénégal accorde également d'importantes facilitées au secteur privé (exonérations fiscales, réduction d'impôts) pour stimuler l'investissement. A ce titre, le rapport d'évaluation des dépenses fiscales estime ces faveurs à 280 milliards de FCFA en 2012 soit 20,7% des recettes fiscales et 3,9% du PIB²⁵. Par ailleurs, l'agence de notation américaine Standard & Poor's a confirmé la note souveraine B+/B du Sénégal, affichant son optimisme dans la dynamique économique du pays à moyen terme.

(*) Taux de conversion 1 USD = 500 FCFA

Le gouvernement a souligné son intention de maintenir la discipline budgétaire au cours de la mise en œuvre du PSE et de créer un espace budgétaire suffisant pour financer des projets d'infrastructure clés. La gestion budgétaire en 2017 a été marquée par la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'État et le renforcement des investissements. En termes de mobilisation des ressources, les efforts ont porté, essentiellement, sur le renforcement du contrôle et la modernisation des régies financières. Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, s'est établi à 362,2 milliards de FCFA, soit 2,9% du PIB en 2017, contre un déficit de 369,3 milliards de FCFA (3,2%) du PIB en 2016.

1.2.3 Les conditions de vie de la population restent encore à améliorer

Des efforts restent à faire dans le développement humain, même si des progrès ont été observés. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Sénégal pour 2015 est de 0,494, ce qui situe le pays dans la catégorie « développement humain faible » et le place en 162ème position sur 188 pays et territoires. Entre 1990 et 2015, l'IDH du Sénégal a progressé de 0,367 à 0,494, soit une hausse de 34,6 %. Entre 1990 et 2015, l'espérance de vie à la naissance au Sénégal a augmenté de 9,7 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 0,6 année et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 5,0 années. Le revenu national brut du Sénégal par habitant a augmenté d'environ 25,9 % entre 1990 et 2015²⁵.

A la suite de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 de l'agenda post-2015, les autorités sénégalaises ont adopté une stratégie nationale de mise en œuvre des **Objectifs de Développement Durables (ODD)**.

L'évaluation du cadre stratégique du PSE montre une parfaite cohérence de ses orientations avec

les 17 ODD dont il est en alignement quasi parfait (97% avec les ODD).

En effet, le PSE décline trois grandes orientations pour un développement inclusif :

- L'axe 1 : « Transformation structurelle de l'économie et croissance », qui cadre parfaitement avec 5 ODD (ODD 1 ; ODD 2; ODD 7; ODD 8; ODD 9), vise la création durable de riches et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes ;

- L'axe 2 : « Capital humain, Protection sociale et Développement durable », qui regroupe 9 ODD (ODD 3 ; ODD 4 ; ODD 5 ; ODD 6 ; ODD 11 ; ODD 12 ; ODD 13 ; ODD 14 ; ODD 15), doit permettre d'améliorer considérablement l'offre et la demande de services sociaux et la couverture sociale ; et

- L'axe 3 : « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité », qui est régi par 3 ODD (ODD 10 ; ODD 16 ; ODD 17), répond aux exigences de bonne gouvernance, de développement local, de promotion de la paix, de sécurité et d'intégration africaine.

Ainsi les politiques sectorielles, les projets et les programmes devraient, dans la seconde phase du PSE (PAP 2019-2023), prendre en compte les aspects prioritaires identifiés par l'ensemble des acteurs au développement pour couvrir l'intégralité de l'Agenda. La CDN contribuera à la mise en œuvre de la seconde phase du PAP2 et du PSE.

Le scénario PSE, prenant en compte la dynamique du PAP 2014-2018, donne une perspective meilleure pour le Sénégal à l'horizon 2030. En effet, une nette amélioration des niveaux de réalisation de tous les ODD est observée, avec une performance moyenne supérieure à celle du scénario BAU de 22 points (49% dans le PSE contre 27% dans le BAU). Le taux de croissance moyen du PIB réel de 7,3% sur la période 2015-2030 serait porté par le niveau élevé d'investissement public,

²⁵ DPEE, Evaluation du Potentiel fiscal du Sénégal, septembre 2016

²⁶ Le Rapport sur le développement humain Mars 2017, Bureau du Rapport sur le développement humain (BRDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP)

l'amélioration de la gouvernance et un afflux des investissements directs étrangers combinés à une meilleure implication de la diaspora dans les efforts de développement relèvent substantiellement le niveau de pression fiscale. Cette mobilisation de ressources a un effet positif direct sur la performance au niveau de l'ODD17, et s'effectue en diminuant la pression fiscale sur les couches vulnérables. Cela génère une réduction des inégalités dans la distribution du revenu, d'où une amélioration substantielle de la performance des ODD 1 et 10.

Les performances les plus élevées sont observées au niveau des ODD 2, 11, et 13 en comparaison à la situation de référence (BAU). La stratégie de développement du secteur agricole simulée dans ce scénario générerait une croissance forte des rendements agricoles qui, couplée avec une diminution des inégalités dans la distribution de revenu, permet une bonne amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire, et donc une performance acceptable au niveau de l'ODD 2. Les forts progrès dans les ODD 11 et 13 seraient directement liés à la forte augmentation des dépenses pour l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des déchets.

Néanmoins, pour les ODD 4, 12 et 14, les améliorations observées dans le scénario PSE par rapport au scénario BAU sont assez marginales. Pour l'éducation (ODD 4), l'inertie des dynamiques démographiques liées aux indicateurs de ce secteur pourrait expliquer cette situation d'où l'importance d'identifier des interventions précoces au-delà du système éducatif qui puissent améliorer ces indicateurs. Le niveau de réalisation très modeste de l'ODD 12 serait dû au fait que la forte croissance économique générée dans le scénario PSE induirait une augmentation dans l'utilisation d'un stock significatif de matériels dits sophistiqués. Au niveau de l'ODD 14, les investissements simulés dans le secteur de la pêche entraîneraient une légère augmentation dans la production de ce

secteur, mais ne contribuent pas à résoudre le problème de soutenabilité des stocks de poisson, et par conséquent générerait un niveau de réalisation insuffisant pour cet ODD.

Globalement, le scénario PSE donne bien une image d'un Sénégal en marche vers un développement économique fort et durable à l'horizon 2030. Le fort taux de croissance économique entraîne une réduction plus rapide du taux de chômage et de la pauvreté, avec des impacts importants sur la sécurité alimentaire et la santé. Ces améliorations ont lieu dans un contexte marqué par une meilleure prise en charge des questions relatives aux ressources naturelles, particulièrement la forêt et les sols. Toutefois, en termes absolus le taux de réalisation reste assez modeste pour les ODD 9 et 15²⁷.

Les pays Africains à l'image du Sénégal ont, dans le processus d'élaboration des ODD, exprimé leur position commune largement reprise dans **l'Agenda 2063 «L'Afrique que nous voulons» de l'Union Africaine**. Ainsi, les principes des ODD se retrouvent aussi dans leurs grandes lignes, dans l'Agenda 2063 dont la vision est déclinée pour la période 2013-2063 en un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable.

1.2.4 Le Genre et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations du Sénégal

Le Sénégal accorde une importance importante au volet genre et à l'inclusion sociale dans sa politique de développement économique et Sociale. Cette volonté politique est traduite par la création en 2008 d'une Direction de l'Équité et l'Égalité de genre qui est le mécanisme national en charge de la promotion du genre et de l'équité. Afin de mieux intégrer ce soutien, le Sénégal depuis 2005 a élaboré une Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEEG) qui mise en œuvre jusqu'en 2015. Cette stratégie a permis de réaliser des progrès en matière de réduction des disparités entre femme et homme, des

²⁷ Revue volontaire MEFP 2018

discriminations à l'égard des femmes et de lutte contre les violences basées sur le genre et plus particulièrement celles faites aux femmes. Toutefois, force est de reconnaître que des efforts importants restent à faire pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes au Sénégal. A titre illustratif, les conclusions de la revue à mi-parcours de la SNEEG, réalisée en 2013, recommandaient comme condition d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions des politiques publiques, la traduction pertinente du principe d'égalité de genre et l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes que le

Plan Sénégal Emergent (PSE) a explicitement mentionné comme dimension majeure de la traduction de l'Etat de droit. De ce fait, la nouvelle génération de la SNEEG (2016-2026) a retenu comme objectif stratégique de promouvoir l'autonomisation de la femme et de la jeune fille, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités territoriales, à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive.

Figure 11 : Femme sénégalaise avec son enfant arrosant les plantes en manque d'eau



Crédit : APS

Le rythme de réduction de la pauvreté a évolué positivement au niveau du Sénégal, mais des efforts restent à faire en milieu rural et dans les régions autres que Dakar. Pour ce qui est relatif à l'état de pauvreté et des inégalités, il est ressorti des résultats de la deuxième enquête

de suivi de la pauvreté, au Sénégal (ESPS-II), en 2011, que le rythme de réduction de la pauvreté a évolué positivement²⁸. En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, avant d'atteindre 46,7%, en

²⁸ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), rapport sur les conditions de vie des ménages réalisée entre novembre 2014 et janvier 2015 sur toute l'étendue du Sénégal.

2011. La pauvreté est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,1% contre 41,2% dans les zones urbaines dont 26,1% pour Dakar. L'incidence de la pauvreté monétaire est restée élevée, en dépit des importants efforts déployés dans le cadre des politiques engagées durant la dernière décennie pour améliorer les conditions de vie des populations. Plus accentuée en milieu rural avec une incidence de 57,1% contre 26,1% à Dakar et 41,2% dans les autres villes, l'incidence de la pauvreté monétaire est passée de 55,2% entre 2001-2002, à 48,7% en 2005-2006 et à 46,7% en 2011. Ainsi, entre 2005

et 2011, la pauvreté avait légèrement reculé, à Dakar et en milieu rural, et s'était stabilisée dans les autres centres urbains. Ce qui pouvait être expliqué par la faiblesse et le caractère erratique de la croissance économique qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté qui était projeté pour 2015 pour une proportion de 34%. En 2011, sur le plan géographique, les régions de Kolda avec 76,6%, Kédougou pour 71,3%, Sédhiou pour 68,3%, Fatick et Ziguinchor pour des taux respectifs de 67,8% et 66,8% ont présenté les niveaux de pauvreté les plus élevés.

Tableau 6 : Présentation des données sur la pauvreté par région du Sénégal

Régions	Incidence de la pauvreté (%)	Populations	Population pauvre par région	Population Rurale	% Population rurale
1. Kolda	76,6%	662 455	507 441	492 818	74%
2. Kédougou	71,3%	151 357	107 918	113 829	75%
3. Sédhiou	68,3%	452 994	309 395	365 980	81%
4. Fatick	67,4%	714 392	481 500	603 903	85%
5. Ziguinchor	66,8%	549 151	366 833	296 895	54%
6. Kaffrine	63,8%	566 992	361 741	481 115	85%
7. Kaolack	61,7%	960 875	592 860	622 511	65%
8. Tambacounda	60,4%	681 310	411 511	519 871	76%
9. Diourbel	48,9%	1 497 455	732 255	1 257 586	84%
10. Matam	45,2%	562 539	254 268	442 818	79%
11. Thiès	41,3%	1 788 864	738 801	916 752	51%
12. Saint-Louis	39,5%	908 942	359 032	496 905	55%
13. Louga	26,8%	874 193	234 284	684 511	78%
14. Dakar	26,1%	3 137 196	818 808	110 880	4%

Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) Situation économique et sociale 2016, Population totale (RGPHAE 2013)

Au niveau des inégalités relatives à certaines variables démographiques, il a été noté que l'incidence de la pauvreté monétaire est de 34,7% chez les personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes, contre 50,6% chez les personnes vivant dans les foyers dirigés par des hommes.

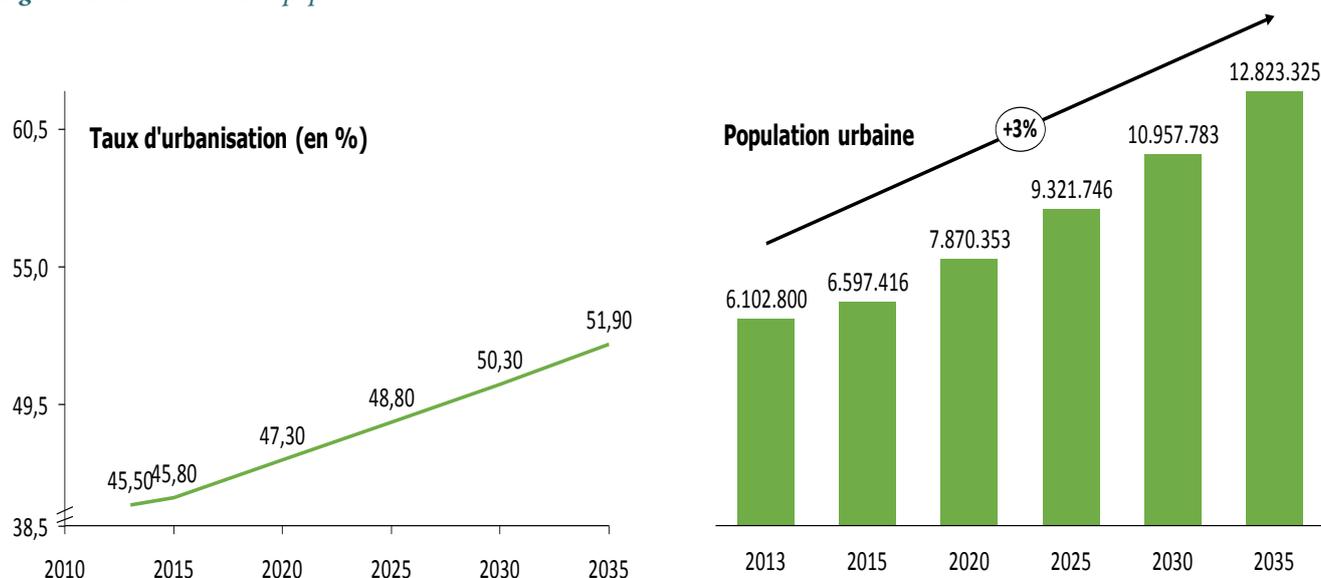
1.2.5 Une urbanisation ascendante mais déséquilibrée

La population urbaine du Sénégal en 2013 est estimée à 6 102 800 habitants, soit un taux d'urbanisation de 45,2% contre 54,8% de ruraux. Or en 2002, le pays comptait 59,3% de ruraux contre 40,7% de citadins²⁹. L'analyse

rétrospective de l'évolution de l'armature urbaine sénégalaise fait ressortir un système urbain déséquilibré et macrocéphale marqué par la suprématie de la région de Dakar. Cette situation est de nature à renforcer les inégalités entre Dakar et le reste du pays. La situation de déséquilibre qui perdure depuis plusieurs décennies est accentuée par des phénomènes constants que sont : une macrocéphalie prononcée marquée par la polarisation croissante de Dakar, une forte concentration des populations et des services dans la partie Ouest qui est plus urbanisée que la partie orientale, plus rurale, et la concentration des populations le long ou à proximité du littoral.

²⁹ ANSD, Rapport définitif RGPHAE 2013

Figure 12 : Evolution de la population urbaine



Avec un taux d'urbanisation de 96,4%, Dakar se caractérise par une urbanité très poussée. Les régions de Thiès (49%), Ziguinchor (46%) et de Saint-Louis (45,3%), disposent d'un taux d'urbanisation au-dessus de la moyenne nationale (45,2%). Suivent les régions de Kaolack (35,5%), Kolda (25,6%), Kédougou (24,8%) et Tamba (23,7%). Les régions de Kaffrine (15,1%), Fatick (15,5%) et Diourbel (16,0%) ont les plus faibles taux d'urbanisation.

1.2.6 Un système financier diversifié avec des rentabilités limitées

Les crédits à l'économie restent sur une dynamique inférieure à celle des pays comparateurs, reflétant la faiblesse de la mobilisation de l'épargne intérieure qui se situe environ à 10% du PIB en 2016 contre 32% en Malaisie et 24 % au Sri Lanka. En outre, il est noté une prépondérance des crédits fournis aux services comparativement aux industries manufacturières et à l'agriculture ³⁰.

Dans le domaine de l'inclusion financière, le pays a progressé. Le taux de pénétration bancaire

au sens strict du terme fluctue autour de 20% en 2017 contre 17% en 2016³¹ (19% en moyenne dans l'UEMOA). Face au faible taux de pénétration bancaire et à la disponibilité des connexions haut débit, le paiement mobile constitue une opportunité pour les transactions économiques. L'inclusion de la monnaie électronique augmente le taux de pénétration bancaire à plus de 50%. Les Fintech (financial and technology) captent une partie importante de la clientèle des banques traditionnelles notamment des catégories les plus aisées, donc les plus rentables.

La place financière est dominée par les groupes bancaires à capitaux africains. En fin décembre 2018, le secteur bancaire Sénégalais est composé de vingt-neuf (29) établissements de crédit agréés et de deux (2) holdings financiers, répartis entre vingt-cinq (25) banques et quatre (4) établissements financiers avec la présence marquée des filiales de groupes de renommée à côté de quatre banques indépendantes que sont la CNCAS, la BHS, la BRM et la BNDE ³².

³⁰ PAP 2019-2023 PSE

³¹ www.bceao.int

³² Rapport APBEF 2018

Tableau 7 : Le paysage bancaire au Sénégal

Banques à réseau	21	
Banque sous régionales ou africaines	14	Ecobank - UBA- BAS- BOA- BSIC- BIMAO- NSIA Bank- BRS (Orabank) - CBAO- BCI-CDS-BGFI - CorisBank – La Banque Outarde
Banques Européennes	3	BICIS-SGBS-BDK
Autres groupes	4	Citibank - ICB (FBN Bank)- Crédit International - BIS
Banques non affiliée à un groupe	4	CNCAS-BHS-BRM-BNDE
Total	25	

Le Rapport Total Bilan de 2018 dénote le classement suivant:

- le plus présent, le groupe panafricain Ecobank, est implanté dans tous les pays de la Zone franc, grâce à sa dernière implantation en 2013 dans le seul pays de la Zone franc où il était absent, la Guinée équatoriale ;
- CORIS BANK, « Banque Seule » au Burkina après sa création en 2008, est devenue le Groupe Coris après s'être implantée dans 6 pays de l'UEMOA ;
- ORABANK opère dans tous les pays de l'UEMOA suite au rachat de la Banque Régionale de Solidarité et est présente dans la zone CEMAC, via ses filiales au Gabon et au Tchad ;
- United Bank for Africa opère dans 8 pays de la Zone franc, soit deux de plus qu'en 2010 (un de plus dans l'UEMOA et un de plus dans la CEMAC) ;
- BGFI, qui n'était pas présente dans l'UEMOA en 2010 et n'était alors implantée que dans 3 pays de la zone CEMAC, a désormais 3 établissements dans l'UEMOA (Bénin, Côte d'Ivoire et Sénégal) et 4 dans la zone CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon et Guinée équatoriale) ;
- le groupe BDM (Banque de Développement du Mali) opère actuellement dans 4 établissements dans l'UEMOA contre 2 en 2010 ;
- NSIA Bank avait un seul établissement

en 2010 dans l'espace UEMOA, elle en a 5 en 2017. Elle a notamment racheté les filiales francophones de Diamond Bank ;

- le groupe BRM (Banque Régionale de Marché) était seulement implanté dans son pays d'origine en 2010, le Sénégal, et est présent dans 3 pays en 2017, avec l'ouverture de succursales en Côte d'Ivoire et au Niger ;
- avant 2010, Afriland First Bank avait lancé ses activités dans 3 pays de l'espace CEMAC. Elle a, depuis, étendu ses activités dans l'UEMOA, au Bénin et en Côte d'Ivoire après avoir finalisé le rachat d'Access Bank fin 2013 ;

Et les grands groupes bancaires françaises; la SGBS (filiale de la Société Générale) et la BICIS (filiale de la BNP) ³³.

Une rentabilité limitée en raison d'un niveau de risque trop important. Le résultat net est de 63 milliards FCFA en 2016 contre 34 milliards FCFA en 2015 soit presque un doublement . La majorité des banques, une vingtaine plus précisément, a fait des bénéfices, contre seulement trois qui ont enregistré des pertes. Sur la situation des établissements de crédits, les résultats des banques en 2017 font ressortir une évolution de l'activité de crédit qui a augmenté de 355 milliards FCFA en un an soit une hausse de 12%. Les dépôts faits par les clients en 2016, comparés à 2015, ont également augmenté de 402 milliards FCFA soit une hausse de 11%. Le produit net bancaire

³³ Rapport Total Bilan 2018

qui rend compte de la richesse créée par les banques, c'est-à-dire entre les intérêts perçus et les intérêts payés aux déposants, a augmenté de 41 milliards FCFA en 2016 soit une hausse de 13,5%.

Accroissement de la participation du secteur privé

Les récentes performances économiques du Sénégal ont montré que l'investissement privé a été au cœur de la croissance économique. Cependant, par rapport aux exigences de l'émergence, ce niveau reste encore faible. Dans le but de faire jouer au secteur privé un rôle plus important, des programmes de promotion et de développement sont mis en place en vue de porter le taux d'accroissement des investissements privés de 7% en 2017 à 17,6% en 2023.

Pour accompagner les efforts de financement du développement, l'État relèvera le pari de l'attraction des capitaux privés. Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur les leviers que sont : le partenariat public-privé et les instruments de financement innovants. En fait, l'intensité capitalistique de certains secteurs

porteurs et projets stratégiques oblige une ingéniosité et une proactivité pour capter des flux financiers additionnels, sous forme de participation accrue du secteur privé local et d'investissements directs étrangers (IDE). La recherche d'effet de levier devra faire partie intégrante du plan de financement du PAP de la phase II du PSE. Des efforts devront être consentis pour une structuration technique et financière systématique des projets, en vue d'en faciliter l'appropriation et d'attirer davantage de capitaux privés purs. Le secteur privé sera ainsi invité à prendre des participations majoritaires dans des créneaux porteurs tels que les infrastructures d'affaires thématiques. Dans cette perspective, l'État rendra incitatif et opérationnel le cadre juridique et réglementaire des projets de type PPP, garantira l'accès à une information pertinente sur les opportunités d'investissements privés ainsi que la structuration et le portage des projets .

Le dispositif d'appui technique et financier au secteur privé national devra être renforcé pour faciliter l'accès aux ressources des fonds climatiques en vue de participer davantage à la création de richesses et à la lutte contre les changements climatiques.

³⁴ Voir interview Directeur national dans www.bceao.int

³⁵ PAP 2019-2023 PSE



1.3 Les réponses aux changements climatiques

1.3.1 Engagements nationaux et initiatives en cours

Le Sénégal a développé des cadres de concertation et d'intervention permettant à plusieurs projets innovants, concrets et adaptés de donner des résultats probants dans le processus d'accélération de l'atténuation et de l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Le Sénégal a adopté une nouvelle politique nationale de développement économique et social, le PSE, qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035 et met l'accent sur le fait que les actions de développement doivent être conformes aux dispositions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales. En plus, le Sénégal s'est inscrit dans la dynamique d'impulser une croissance verte prise en charge dans le second Plan d'Actions Prioritaires du PSE / 2019-2023 (PAP II) avec l'avènement du

concept «PSE vert» qui traduit une forte volonté politique des autorités.

Le Sénégal s'est aussi engagé dans la territorialisation des politiques publiques avec l'Acte 3 de la décentralisation pour promouvoir un développement équilibré et durable. Des initiatives sont en cours en faveur de la mobilisation des acteurs des territoires autour de la problématique des changements climatiques.

Ainsi, dans le cadre de ses engagements au titre de la CCNUCC, le Gouvernement du Sénégal a élaboré sa stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO), son Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) spécifique aux pays les moins avancés (PMA). Le processus PANA a eu l'avantage de renforcer les capacités des acteurs nationaux (chercheurs, organismes, décideurs, ONG, communautés etc.) sur les questions de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques. Les secteurs prioritaires identifiés par le PANA sont les ressources en eau,

l'agriculture, et la zone côtière. Cette orientation a été traduite par des programmes prioritaires tels que : le développement de l'agroforesterie, le développement et utilisation des variétés adaptées, l'utilisation rationnelle de l'eau, la protection du littoral, et la sensibilisation et éducation du public.

Afin de maintenir la hausse de la température moyenne globale en deçà des 2°C, la communauté internationale a adopté la mise en place d'un nouvel accord contraignant sur les changements climatiques et comme outil d'opérationnalisation, les contributions déterminées au niveau national (CDN). Les CDN reflètent les mesures prévues au niveau national en termes d'engagement pour lutter contre le changement climatique. La mise en œuvre des CDN constituera l'effort collectif d'une trajectoire de développement à faible émission de carbone, résilient au changement climatique en phase avec l'Accord de Paris. Ces CDN sont alignées avec les plans et les politiques de développement nationaux existants, les plans

nationaux d'adaptation (PNA), les mesures et politiques d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN), et la stratégie nationale de développement durable.

Le Sénégal s'est engagé dans sa CDN à travers des options représentant les objectifs sectoriels du Sénégal sur l'horizon 2020-2025. Le volet adaptation définit les options de résilience climatique dans les secteurs de l'Agriculture, l'Élevage, la Pêche, la Santé, la Biodiversité, les Ressources en eau, les Inondations, les Zones côtières. Le volet atténuation présente les options du Sénégal pour la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Les différents secteurs concernés sont : Énergie, Industrie, Déchets, Agriculture, et Foresterie. D'ici 2030, le Sénégal compte réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6% sur la base des ressources nationales (inconditionnelles) à 28% avec le soutien de la communauté internationale (conditionnelles).

Tableau 8 : Abattement des émissions de la CPDN

Objectif inconditionnel	2,7%, 4,2% et 4,6% de réduction des émissions de GES respectivement en 2020, 2025 et 2030
Objectif conditionnel	5,3%, 17,8% et 23,4% de réduction des émissions de GES respectivement en 2020, 2025 et 2030
Objectif global	8%, 22% et 28% de réduction des émissions de GES respectivement en 2020, 2025 et 2030
Type d'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction inconditionnelle des émissions par rapport à un scénario BAU et suivant l'année de référence • Réduction conditionnelle des émissions par rapport à un scénario BAU et suivant l'année de référence
Année de base	2010
Période de Mise en œuvre	2020-2025-2030
Gaz couverts	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
Secteurs couverts	Tous les secteurs (IPCC 2006) <ul style="list-style-type: none"> • Énergie (production d'électricité, combustibles domestiques, efficacité énergétique, Transport) • Industrie, • Déchets, • AFOLU (Agriculture, Foresterie)
Potentiel de Réchauffement Global	CO ₂ :1 CH ₄ : 21 N ₂ O : 310
Méthodologie d'inventaire des émissions	IPCC 2006

Source : DEEC

Tableau 9 : Résumé des mesures d'atténuation de la CPDN

Axes	MESURES D'ATTÉNUATION PRIORITAIRES
Accès à une énergie durable et efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de la puissance installée en énergies renouvelables injectées au réseau électrique et hors réseau ; ● Substitution des sources d'énergies très émettrices (fioul et charbon) par d'autres sobres en carbone (gaz naturel, cycle combiné au gaz, énergies renouvelables etc.) dans la production d'électricité ; ● Renforcement de l'efficacité énergétique dans les ménages (FA, biodigesteurs, les lampes LED etc.), les bâtiments (construction en voute nubienne, typha etc.), les industries et l'administration
Industrie verte	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la réglementation dans le secteur industriel (Etudes Approfondies, Audits énergétiques périodiques, contrôles, etc.) ; ● Mise à Niveau Environnementale/Energétique des entreprises ; ● Valorisation des déchets dans l'agro-industrie ; ● Efficacité Energétique des Cimenteries ; ● Usage du gaz naturel et la substitution du clinker ; ● Efficacité énergétique dans le secteur pétrolier et gazier.
Système de transport sobre en carbone	<ul style="list-style-type: none"> ● Diversification des modes de transport en commun ● Renouvellement du parc de transport terrestre ; ● Vulgarisation des systèmes de transport hybrides (électrique, gaz, carburant)
Gestion durable des déchets	<p>Déchets solides</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Construction d'infrastructures de valorisation des déchets solides ; ● Réhabilitation des décharges départementales et communales ; ● Promulgation de textes juridiques sur la gestion des déchets solides ● Application des mesures de compostage de la matière organique ; ● Facilitation de la récupération et mise en torchère du méthane des décharges <p>Déchets Liquides</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration de schémas directeurs d'assainissement (SDA) (Renouvellement du réseau d'assainissement, Installation de nouvelles STEP dans les villes, Réhabilitation et renforcement des ouvrages d'eaux pluviales, Mise en place de réseaux d'Assainissement des eaux usées) ; ● Favorisation de la récupération et valorisation énergétique du méthane des stations de traitement des eaux usées ;
Agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion des technologies de gestion durable des terres ; ● Mise en place du système de riziculture intensif ;
Aménagement et gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> ● Favorisation d'une meilleure gestion des feux de brousse ● Amélioration de la gestion participation des forêts et une lutte contre la déforestation ; ● Promotion de la restauration des terres dégradées ainsi que l'utilisation des technologies y afférentes

Source : DEEC

Tableau 10 : Résumé des mesures d'adaptation de la CPDN

SECTEURS	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion Durable des Terres ● Utilisation de variétés adaptées et à cycle court ● Renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle/ Diversification ● Maitrise de l'eau (Promotion de l'irrigation locale) ● Promotion et Utilisation de l'information climatique ● Gestion des risques et catastrophes liés au climat ● Assurance agricole
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion durable des ressources pastorales ● Renforcement de la production, la diffusion et l'utilisation de l'information agrométéorologique destinée aux éleveurs ● Promotion de l'assurance du cheptel ● Amélioration de la santé animale et de la productivité animale ● Développement d'unités pastorales ; ● Promotion de l'assurance pastorale ; ● Amélioration génétique des espèces ;
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats marins ; ● Amélioration de l'efficacité de la gestion et extension des aires marines protégées et des parcs marins ; ● Promotion du développement de l'aquaculture durable ; ● Amélioration de la sécurité des communautés de pêcheurs et des infrastructures liées à la pêche
Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de la ressource ● Dessalement de l'eau de mer ● Transfert d'eau ● Gestion Intégrée des Ressources en Eau
Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion intégrée des Zones côtières ● Protection et aménagement de zones à risques et restauration des écosystèmes côtiers
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de la PNGZH et la SNBD ● Renforcement des bases de connaissance sur la diversité biologique et les changements climatiques ● Renforcement de la résilience des écosystèmes
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de la surveillance épidémiologique intégrée ; ● Prévention et contrôle des maladies climato sensibles dans les zones sujettes aux risques climatiques ● Lutte anti vectorielle
Inondation	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement du territoire ● Restructuration urbaine et relogement ● Renforcement des infrastructures d'assainissements et des systèmes de drainage des eaux pluviales dans les villes ; ● Planification des écosystèmes urbains intégrant les bassins versants

Source : DEEC

1.3.2 Opportunités de financement

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place les conditions pour rendre attractive la « destination Sénégal » en termes d'investissement. Il est noté un nombre important de possibilités de mobilisation de ressources sous forme de prêts, de dons, de prise de participation, etc. Sur cette dynamique, des efforts importants ont été consentis par le Gouvernement du Sénégal, par le biais de l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) qui a mis en place des conditions visant à accroître l'attractivité du Sénégal pour les investisseurs. Pour cause l'Édition 2017 de l'Africa Attractiveness Index place le Sénégal à la 9^{ième} place des pays les plus attractifs en Afrique sur la base des critères de gouvernance, de diversification, de mise en place d'infrastructures, d'opportunités d'affaires, de développement humain et de résilience probable des économies dans le contexte de pressions macroéconomiques actuelles ³⁶.

Baignant dans cet environnement soutenu par un cadre réglementaire clair, les Établissements financiers intervenant au Sénégal peuvent mettre à la disposition du secteur privé des sources de financement nombreuses et diversifiées. Nombre de ces sources demeurent peu exploitées. C'est le cas par exemple de structures comme la Caisse de retraite (IPRES), la Caisse de Sécurité Sociale, la Caisse de dépôts et de consignation (CDC), les Compagnies d'assurance qui disposent d'une manne financière inexploitée pouvant servir de sources de financement pour les entreprises du secteur privé. Toutefois, pour avoir accès à ce type de financement, il faudra utiliser des mécanismes spécifiques tels que les émissions de titres de créances ou les prises de participations, étant entendu que ces structures ne peuvent pas directement octroyer des prêts. La Bourse régionale est aussi une source de financement importante, de même que les bons du trésor, disponibles par le canal de l'émission d'obligations.

Les sources de financements classiques sous forme de ligne de crédit peuvent également être disponibles via les banques commerciales, les banques d'investissement et les banques intergouvernementales comme la BOAD, la BAD et la BID qui émettent des lignes de crédit pour le secteur privé. Le FONSI et FONGIP sont des instruments financiers innovants du gouvernement du Sénégal qui ont leur part à jouer dans le secteur financier surtout sur les questions liées aux changements climatiques.

Les partenaires techniques et financiers, jouent aussi leur part, à travers le G50 qui est un dispositif de concertation des Partenaires Techniques et Financiers au Sénégal.

Grâce à ces différents mécanismes de mobilisation de ressources, le Sénégal attire 150 milliards de FCFA d'investissement par an. Ce montant peut être considéré comme relativement faible, si l'on considère que des pays comme le Ghana ou le Rwanda en attirent 400 milliards³⁷. Des efforts demeurent donc à faire dans ce sens, en mettant l'accent sur les innovations financières pouvant être mises à profit comme de nouvelles sources de financement telles que les fonds souverains, les fonds d'investissement sectoriels, la finance islamique, la mobilisation de l'épargne, etc.

Dans le Cadre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) des mécanismes sont en place tels que :

- ▶ Le Fonds Vert pour le Climat qui est un mécanisme financier mis en place par la CCNUCC pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en développement et les pays en transition (Europe de l'Est).

³⁶ Africa Attractiveness Index – Rapport 2017

Encadré : Accord de Paris :

L'accord de Paris est le premier accord universel sur le climat. L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C » (article 2), ce qui est plus ambitieux que le projet d'accord initial ; ce dernier objectif a été ajouté sous la pression de l'Alliance of Small Island States (AOSIS) (« Alliance des petits états insulaires. L'article 2 de l'accord de Paris fait aussi référence au désinvestissement des énergies fossiles : « Le présent Accord [...] vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, [...] notamment en [...] Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. ».

- L'objectif d'atteindre la neutralité carbone est affirmé à l'article 4 : « les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, (...) et à opérer des réductions rapidement par la suite (...) de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle ». C'est ce qu'on appelle le « zéro émission net »
- L'article 9 : stipule que les pays développés fourniront des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement aux fins de l'atténuation que de l'adaptation dans la continuité de leurs obligations

► Le Fonds pour l'adaptation (FA) est un fonds alimenté, pour l'essentiel, par une taxe internationale fondée sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP) mis en place par le Protocole de Kyoto pour financer des projets ou des programmes d'adaptation au changement climatique.

► Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui apporte son soutien à des projets dans les pays en développement dans les domaines de la biodiversité, du changement de climat, des eaux internationales, de la dégradation des sols, de la couche d'ozone et des polluants organiques persistants.

► Le marché Carbone via le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et autres mécanismes en cours de développement.

Par ailleurs, du fait de la volonté du Gouvernement d'élargir les options de financement des grands projets du Sénégal

et de permettre au secteur privé national et international de s'y investir, le Sénégal est l'un des précurseurs du mécanisme de financement par partenariat public privé (PPP). Grâce à ce mécanisme, des projets importants ont vu le jour dans plusieurs secteurs comme l'eau, les BTP, le transport, l'énergie, etc. Des dispositions légales et réglementaires ont été prises au niveau de l'Etat pour réglementer les PPP, par la mise en place de deux Ministères que sont : le Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des télé services, à travers la Direction des financements et des partenariats public-privé de l'Etat et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, à travers la Direction Centrale des Marchés Publics. Ces dispositions favorisent l'actionnariat local et imposent aux titulaires de réserver au moins 20% du capital de la société ³⁸.

³⁷ Agence de promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX)

³⁸ Forum International sur le financement des projets de types PPP



1.4 Limites et opportunités de développement

Le Sénégal a fourni pendant ces deux décennies, d'importants efforts en vue de mettre en place des stratégies, des politiques et des programmes, de créer des partenariats et de mobiliser des ressources pour tendre vers un développement durable. Par ailleurs, de façon assez résolue, le pays s'est engagé aux côtés de la communauté internationale pour contribuer à la protection de l'environnement mondial en souscrivant à l'essentiel des conven-

tions internationales relatives à l'environnement. Cependant, des difficultés ont été observées particulièrement autour de la mobilisation des ressources financières. Afin de répondre à ces limites, plusieurs initiatives doivent être entreprises et/ou renforcées pour donner plus d'impact et de portée aux actions du gouvernement. Dans cette perspective, les initiatives consignées dans le tableau 11 pourront être impulsées :



Tableau 11 : Récapitulatif des limites et des initiatives à promouvoir

LIMITES	INITIATIVES
<ul style="list-style-type: none"> L'accès difficile aux financements, plus particulièrement au financement vert 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'implication des institutions techniques et de recherche au processus de mise en œuvre des projets et programmes nationaux et internationaux en lien avec les changements climatiques ; Promouvoir les grands projets de l'Etat avec un volet changement climatique ;
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'entités nationales accréditées opérant avec les instruments financiers du FVC (Prise de participations, prêts concessionnels, garanties ...) sur le marché sénégalais pour une diversification des sources et options de financement ; 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les institutions financières à faire accréditer au dispositif du FVC
<ul style="list-style-type: none"> La difficulté des acteurs privés et publics à répondre aux dossiers type de demande de fonds dans les temps, tout en respectant les standards ; 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de l'Etat à mobiliser de façon conséquente des moyens humains qualifiés, financiers et techniques suffisants pour la cause des changements climatiques ;
<ul style="list-style-type: none"> L'insuffisante prise en compte des enjeux des changements climatiques dans l'élaboration des documents stratégiques, lois et réglementation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer de manière opérationnelle la prise en compte de la dimension changement climatique dans la planification nationale, sectorielle, locale et budgétisation Etablissement des normes et réglementation
<ul style="list-style-type: none"> Faible mise en exergue des services énergétiques en tenant compte des différentes technologies plus efficaces (par exemple dans le secteur du transport promouvoir les véhicules utilisant du biocarburant, du gaz, de l'électricité, hybride etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les potentialités technologiques locales tout en promouvant le transfert de technologie ;
<ul style="list-style-type: none"> La difficulté d'accès à l'information climatique pour l'aide à la prise de décision et amélioration des pratiques d'usage; 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et faciliter l'accès à l'information climatique aux différents acteurs pour une meilleure formulation des politiques et stratégies.
<ul style="list-style-type: none"> Faible niveau de conscientisation de la population et des acteurs sur l'importance d'intégrer l'impact du changement climatique dans les opérations/activités 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte le volet changement climatique dans la communication et l'éducation environnementale;
<ul style="list-style-type: none"> Faible implication du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques notamment sur l'adaptation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la participation du secteur privé, et acteurs de développement ; Mettre en place un système incitatif (fiscal ou préférentiel) sur les produits ou services utilisés favorisant l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques ;

Pour la réalisation de ces initiatives, le Sénégal pourra en plus du budget national être accompagné par la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement Durable ainsi que la mise en œuvre des conventions internationales.

Plusieurs initiatives innovantes entreprises sous la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques CCNUCC peuvent être considérées comme des opportunités pour le Sénégal. Pour en citer :

▶ Le Fonds vert pour le climat dont le Sénégal a accès à travers l'autorité nationale désignée et les entités accréditées comme le Centre de Suivi écologique, est un levier permettant de mettre en œuvre les projets et programmes. Le Fonds vert pour le climat (GCF) de la CCNUCC a été créé en 2010 lors de la COP de Cancun. Il est attendu que ce fonds devienne un jour le principal canal international de financements publics pour le climat. En plus, avec le programme « readiness » qui a pour objectif d'appuyer les pays à mieux s'engager à travers les gouvernements à différents niveaux, la société civile et secteur privé ; à élaborer des cadres stratégiques pour l'engagement avec le Fonds ; à faciliter l'accréditation de leurs institutions dans le cadre du respect des normes du Fonds ; à développer des propositions de programmes et de projets alignés sur les objectifs et les critères d'investissement du Fonds.

▶ le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui est une entité de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC est un des premiers Fonds pour l'environnement. Ses ressources sont allouées en fonction des résultats environnementaux obtenus, tout en garantissant une part d'allocations

de financements à chaque pays en développement.

▶ Le Fonds pour l'adaptation (FA), qui a également été établi sous la CCNUCC, est financé par un prélèvement de 2 % sur la vente des crédits d'émission provenant du Mécanisme de développement propre créé par le Protocole de Kyoto. Il est opérationnel depuis 2009, avec une capitalisation totale de 325 millions US\$ (les engagements des pays développés inclus). Le Sénégal a déjà obtenu 10 millions de dollars de financement du FA.

▶ Les Fonds d'investissement pour le climat (FIC), créés en 2008, qui sont administrés par la Banque mondiale mais fonctionnent en partenariat avec des banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Les FIC financent des interventions programmatiques dans un nombre choisi de pays en développement. Ils visent à mieux comprendre comment déployer des financements publics à grande échelle et aider à la transformation des trajectoires de développement. Les FIC, qui ont fait l'objet d'une contribution totale de 7,2 milliards US\$, abritent le Fonds pour les technologies propres (4,9 milliards US\$), et le Fonds stratégique pour le climat. Ce dernier rassemble le Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (PPCR) (1,15 milliard US\$), le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) (0,6 milliard US\$), et le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables

pour les pays à revenu faible (SREP) (0,5 milliard US\$).

► Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a pour mission de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement, depuis sa création par le gouvernement français en 1994. En 2015, un nouveau cadre de programmation stratégique couvrant la période 2015-2018 a priorisé les activités financées par le FFEM autour de 5 thématiques : transition énergétique, territoires urbains durables- agriculture et forêts durables, financements innovants de la biodiversité, gestion intégrée et résilience des zones littorales et marines.

► le Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA). Ce

fonds est hébergé au niveau de la Banque africaine de développement (BAD) au niveau du Département de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique.

► Les Fonds d'adaptation aux changements climatiques du NEPAD, créés en 2014, a pour objectif de renforcer la résilience des pays africains au changement climatique en renforçant les capacités au niveau national, sous-régional et continental. Les domaines cibles du fonds sont entre autres : l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et à la biodiversité, l'accès et le partage des bénéfices, le développement et l'appui à la mise en œuvre des Plans d'adaptation nationaux (PAN) et l'intégration des changements climatiques aux Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA).

Au regard de ces opportunités, le Sénégal devra avoir une stratégie efficace et efficiente afin de capter des financements tout en assurant la problématique du transfert de technologie.

2. Agenda et engagements du Pays





2.1. Cadre institutionnel

2.1.1. Rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus

L'engagement et le leadership du Sénégal sur les questions liées aux changements climatiques sont présents à travers la mise en place d'un cadre institutionnel, comme :

▶ La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes (DEEC) : Sous l'autorité du Ministre de l'Environnement et du Développement durable, la DEEC est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances. Elle est le Point focal de la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Fonds pour l'Environnement Mondial. Elle assure l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Mécanisme de Développement Propre (MDP), du Fonds d'adaptation et du Fonds Vert pour climat.

▶ Le Comité national sur les Changements climatiques (COMNACC) a été mis en place en 1994. Par la suite, le Comité a été institué en 2003, par arrêté n 1.220 du 7 mars 2003 et en 2011 par décret du Ministère chargé de l'Environnement. Le COMNACC est un organe, de coordination, de concertation, de formation, de sensibilisation, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et ses instruments juridiques additionnels. Il joue un rôle d'information, de facilitation dans la conception, le financement, la mise en œuvre, la validation et le suivi des programmes et projets nationaux, sous régionaux et régionaux relatifs aux domaines prioritaires. Il est créé quatorze (14) Comités régionaux sur les Changements climatiques

(COMRECC) dont le secrétariat est assuré par les Divisions régionales en charge de l'Environnement et la Présidence est assurée par le Gouverneur de ladite région.

Des plateformes sectorielles ont été mises en place dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche pour une meilleure prise en charge de la problématique climatique dans ces secteurs. Ces différents cadres régionaux présentent des difficultés fonctionnelles liées aux manques de ressources financières et d'expertises locales.

▶ La Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) est chargée d'élaborer une stratégie et un plan d'action national du développement durable et de présenter à la conférence des Nations Unies sur le développement durable (CDD) des rapports sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'Action 21 et du plan d'Application de Johannesburg. Son secrétariat est assuré par la DEEC.

▶ L'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) point focal du Groupe intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). L'ANACIM a contribué de façon significative en tant que point focal aux travaux sur les projections climatiques au Sénégal.

▶ Le Centre d'Études et de Recherches sur les Énergies renouvelables (CERER) : Au regard du rôle clé que joue ce centre dans la maîtrise, le développement et la dissémination des technologies propres et adaptées au climat. Le point focal des activités du CRTD, communément appelé Entité Nationale Désignée (END) est exercé par le Centre d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables (CERER).

- ▶ Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a été accrédité comme Entité Nationale de Mise en œuvre du Fonds d'Adaptation. A ce titre, le CSE accompagne la formulation et la soumission de documents de projets et programmes visant les ressources de ce Fonds. Le CSE est également, Entité Nationale Accréditée pour le FVC.
- ▶ Enda Energie est membre du Consortium Partner Knowledge Partner dans le cadre du Climate Technology Centre and Network (CTCN). La CTCN encourage le transfert accéléré de technologies écologiquement rationnelles pour un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Enda est également observateur au FVC et coordonne le programme de préparation pour l'accès de la société civile au FVC.

Le Sénégal promeut un fort leadership dans le développement d'initiatives et de programmes au niveau national de lutte contre les effets du changement climatique. Cet engagement est présent au niveau régional avec les différentes initiatives auxquelles il adhère et contribue.

Dans le cadre de la collecte d'information et de la prise en compte des préoccupations des acteurs principaux du secteur pour l'élaboration du programme-pays, des rencontres avec ces derniers ont été menées. Les parties prenantes rencontrées sont : les acteurs Institutionnels (Ministères, Directions techniques, Assemblée Nationale, CESE), les institutions de recherche (Universités, institutions de recherche, centre de recherche...), les Collectivités territoriales, le secteur privé, la Société civile, les Communautés (OCB, OP...).

Par ailleurs, une démarche de rencontre de travail groupé avec les 14 régions du Sénégal a été réalisée à travers des fora. L'objectif principal était de faciliter la consultation des différentes parties prenantes au niveau régional, en vue de recueillir leur contribution dans le cadre de la formulation d'un programme pays. Ces fora ont eu lieu dans les pôles territoires pour mieux se rapprocher des politiques actuelles de décentralisation de l'Etat et faire connaître les procédures du FVC. Les principaux pôles territoires identifiés dans le cadre de l'acte III de la décentralisation sont : Pôle Casamance (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda) ; Pôle Diourbel-Louga ; Pôle Fleuve (Saint-Louis, Matam) ; Pôle Sine Saloum (Kaolack, Fatick, Kaffrine) ; Pôle Sénégal oriental (Tambacounda, Kédougou) ; et Pôle Dakar-Thiès.

Ces processus de consultation confortent la démarche inclusive qui a été menée dans le cadre de l'élaboration du document pays. En plus des contributions pertinentes des parties prenantes, ces échanges ont permis de recueillir les besoins en termes d'information, de renforcement de capacités pour mieux affiner le programme de préparation.

Un tableau détaillé sur le processus de concertation décentralisée est dans le document Annexe 3.

Au niveau de ces rencontres 4 catégories d'acteurs sont impliquées :

Tableau 12 : Rôles et responsabilités des acteurs

ACTEURS	ROLES ET RESPONSABILITES
Les membres du Gouvernement (Ministères, représentants)	Les projets et programmes s’inscrivent dans le cadre de la politique globale mise en œuvre par le Gouvernement du Sénégal pour favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain en vue de réduire la pauvreté, accroître la résilience des communautés vulnérables et d’atteindre les objectifs du Développement durable (ODD). Dans le cadre du programmes pays, ils devront insister plus sur l’intégration et la mise à jour des politiques sectorielles afin d’y intégrer les problématiques liées aux changements climatiques pour aller vers une trajectoire transformationnelle sobre en investissement carbone et résiliente aux changements climatiques. La structuration des projets/programmes sur le plan institutionnel et financier pourra permettre de définir les rôles et niveau de contribution des partenaires (ONG, secteur privé, PTF) d’avoir un dispositif de suivi au sein des départements techniques sur l’exécution des projets et programmes
La Société Civile et les ONGs	Ils sont proches de la population, et ont un rôle dans la promotion d’un changement de paradigme vers des modèles de développement résilients au climat et sobres en carbone dans une perspective de contribution à l’effort collectif. Ces acteurs développent des projets pilotes, à but démonstratifs qui pourront être mis à l’échelle avec le fonds vert climat. En plus, dans le cadre de leur action, ils aident à remonter l’information adéquate de veille pour leur prise en compte par les politiques. Elles ont la capacité, de développer des projets et programmes communautaires, de sensibiliser les populations sur les effets néfastes du changement climatique, et de jouer le rôle de partenaire de mise en œuvre sur le terrain
Le secteur privé	Acteur incontournable dans le cadre de la mise en œuvre du programme-pays, le secteur devra jouer pleinement son rôle de catalyseurs par la création de richesse (emplois, cofinancement, durabilité, amélioration du pouvoir d’achat, replicabilité) à travers le développement de projets et programmes d’envergure permettant de résoudre les écarts au niveau de la technologie, du respect des normes environnementales et de limiter les des émissions des gaz à effet de serre (GES)
Les partenaires techniques et financiers	Dans la même perspective, les PTF ont la capacité de lever des financements directement, et d’accompagner l’exécution des projets et programmes prioritaires dans le pays. Aussi, dans le cadre du programmes pays, ils peuvent appuyer dans le co-financement afin d’augmenter le niveau d’impact du projet.

Le Sénégal a bénéficié d’une subvention du FVC qui lui a permis de mettre en place un cadre institutionnel constitué par : l’Autorité Nationale Désignée (AND), le Comité de pilotage et le Comité technique.

- ▶ Le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) assure l’Autorité Nationale Désignée ;
- ▶ Le Comité de Pilotage est composé de la Présidence, la primature, le ministère

des Affaires Etrangères, le Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan, le MEDD, patronat, CESE, l’Assemblée Nationale, la Société Civile, le HCCT, le COMNACC, l’association des institutions financières, l’UAEL

- ▶ Le Comité Technique présidé par le Président du COMNACC et le coordonnateur du Groupe Finance du COMNACC est constitué par les différents représentants des ministères sectoriels techniques, des ONGs, du secteur privé, la recherche, les collectivités territoriales etc.

Le Comité technique se réunit au moins trois fois par an pour examiner les propositions de projets/programmes à soumettre au FVC. Cet exercice se fait sur la base des critères d'évaluation qui prennent en compte l'aspect technique, l'aspect financier et l'aspect durabilité et transformationnel comme requis par les procédures du FVC. Ce comité rend compte annuellement au Comité de pilotage pour recueillir ces recommandations et directives.

2.1.2. Entités accréditées et autres acteurs en relation avec le Sénégal

Le FVC travaille avec une gamme d'entités accréditées afin de canaliser ses ressources vers des projets et des programmes transformationnels favorables à la lutte contre le réchauffement climatique. Ces entités peuvent être privées ou publiques, non gouvernementales, nationales, régionales ou internationales, pour autant qu'elles répondent aux normes du Fonds. Les entités accréditées mènent une

série d'activités qui incluent habituellement l'élaboration de propositions de financement, la gestion et le suivi de projets et de programmes. Les pays peuvent accéder aux ressources du FVC par le biais de plusieurs entités simultanément. Au niveau international, le FVC a accrédité au total 59 Entités Accréditées (Mai, 2018), dont certains interviennent au niveau du Sénégal.

La présence de ces entités au Sénégal offre des opportunités de développement de projet avec le fonds vert climat, mais peut s'avérer non pertinent s'il y'a aucune coordination pour s'assurer d'avoir des projets à fort impact, des projets complémentaires, ou des projets qui s'alignent avec les priorités nationales. Dans cette situation, l'AND devra jouer un rôle crucial dans la sélection et les appels à projets pour s'assurer du maintien des orientations déclinés par le Sénégal, à travers notamment le PSE et la CDN

Un tableau détaillé sur les relations est dans le document Annexe 2.

2.2. Axes d'Intervention stratégiques

La vision du programme pays est d'accompagner la mise en œuvre de la CDN du Sénégal tout en étant en phase avec les ambitions du PSE notamment la dynamique de croissance économique favorable au climat ainsi qu'à la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables.

Objectif Général : le programme pays constitue le référentiel pour les investissements sobres en carbone et résilients au changement climatique sur l'horizon 2035 dans le cadre du Fonds Vert pour le Climat.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre à travers un investissement durable sobre en carbone
- Accroître les stocks de carbone dans les écosystèmes naturels
- Renforcer les résiliences des communautés, des écosystèmes et des biens
- Définir et opérationnaliser la gouvernance du fonds vert au Sénégal

2.2.1. Dans le domaine de l'atténuation

AXE 1 : ENERGIE ET INVESTISSEMENT SOBRE EN CARBONE

L'énergie constitue un des secteurs moteurs de la croissance inclusive de l'économie nationale et participe à sa transformation structurante à travers les sous-secteurs de la production d'électricité, du transport et de l'efficacité énergétique.

Le secteur de l'énergie est un préalable pour la réalisation des ambitions du PSE et de ce fait contribue au développement de l'économie, à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Ainsi, dans la lettre de politique du secteur de l'énergie 2012 - 2017, différentes orientations stratégiques ont été définies à savoir : la diversification du mix énergétique, la production indépendante d'électricité, la nouvelle stratégie d'électrification rurale, la promotion des actions d'efficacité énergétique.

Le mix énergétique a fait passer les capacités de production du Sénégal de 665 mégawatts en 2011-2012 à 1250 mégawatts en 2018.

De plus, dans le sous-secteur de l'électricité, le potentiel d'économie d'énergie est estimé à plus de 36%, soit près de 25887 GWh à l'horizon 2030 ; ce qui devra générer une réduction de la pointe (441 MW) et des émissions de CO₂ (17,34 Millions de tonnes de CO₂) selon le (Plan stratégique 2020 de la Senelec) ;

Pour le sous-secteur du transport, sa contribution directe aux performances économiques et sociales du Sénégal, le place au cœur des stratégies de développement durable. Le développement des services de transport est essentiel pour asseoir une économie compétitive et une croissance forte. La politique actuelle dans ce sous-secteur, met l'accent sur la construction d'un réseau de transport collectif à savoir la mise en place du Train Express Régional et des Bus Rapid Transit (BRT), la planification intégrée de l'occupation des sols et des transports pour une mobilité

durable, le développement du réseau de voirie et l'amélioration de la gestion de la circulation et du stationnement, etc.

La mise en œuvre de l'axe 1 permettra de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tels que déclinés dans la CDN du Sénégal à travers 3 composantes à savoir :

- la Production et accès à l'énergie à faible émission

Les actions qui seront mises en œuvre autour de cette composante, visent un renforcement du renouvelable dans le mix de production d'électricité, le développement et la promotion des énergies renouvelables et la promotion d'autres sources d'énergies renouvelables telles que le biogaz et les combustibles alternatifs.

- La Promotion de Transports à faible émission

Elle se fera à travers la promotion de modes de transport sobre en carbone et des alternatives aux carburants fossiles (biocarburant, batteries solaires, hybride etc.)

- La Promotion et déploiement de l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est le moyen le plus économique et le plus rationnel de réduire les émissions et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Les actions qui seront mises en œuvre porteront essentiellement sur le déploiement des équipements, les procédés à faible consommation de carbone, la gestion et la valorisation des déchets.

AXE 2 : GESTION ET UTILISATION DURABLE DES TERRES ET DES FORETS (RENFORCEMENT DES STOCKS CARBONES)

La gestion durable des forêts et des terres agricoles joue un rôle important dans

l'atténuation du changement climatique, car elle est une source majeure de stockage de carbone. Elle contribue à promouvoir le renforcement de systèmes de stocks et des flux de carbone dans les terres boisées et non boisées, d'en assurer le suivi, et de renforcer les politiques et les institutions du secteur.

Cet axe permettra d'améliorer la qualité des sols, la gestion durable de l'utilisation des terres agricoles et des surfaces forestières en adoptant des technologies et techniques avantageuses pour la lutte contre la dégradation des terres, les changements climatiques, la conservation de la biodiversité, et favorables aux communautés vulnérables, à la rentabilité des exploitations agricoles et à la productivité forestière.

Les composantes portent essentiellement autour de la :

- gestion durable des forêts qui sera axée sur : (i) l'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation ; (ii) la gestion des feux de brousse ; (iii) la restauration des forêts dégradées
- promotion de l'agriculture sobre en carbone : axée autour de : (i) l'accroissement de la séquestration de carbone dans les pratiques agricoles tels que le compostage, les biofertilisants, l'agroforesterie etc. ; (ii) la gestion efficace et valorisation des déchets verts (biométhanisation)

2.2.2. Dans le domaine de l'adaptation

AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place à travers le PSE, un ensemble de mesures visant à atténuer la vulnérabilité des communautés et groupes vulnérables contre l'insécurité alimentaire, l'exposition ou la survenance des risques sociaux et crises dues aux catastrophes naturelles/climatiques et anthropiques. Ainsi, le pays dispose d'une stratégie nationale de

protection sociale et une politique pour la résilience des communautés qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables et relever les défis liés à la gestion des changements climatiques et à l'adaptation.

L'axe 3 du programme pays prévoit :

- le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire, hydrique et sanitaire à travers la promotion de pratiques d'utilisation rationnelle des ressources en eau, le développement des capacités de surveillance épidémiologiques des maladies sensibles, le développement et promotion de variétés et espèces adaptées.
- la protection des moyens de subsistance des personnes et des communautés vulnérables avec comme actions prévues; la protection sociale et gestion des risques climatiques/ catastrophes et la promotion d'infrastructures et moyens adaptés aux risques climatiques majeurs

AXE 4 : RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES, DES HABITATS ET DES ECOSYSTEMES NATURELS

Les infrastructures contribuent au bon fonctionnement des entreprises, et induisent également de nombreuses retombées positives pour nos sociétés et territoires : réseaux de transport, réseaux d'approvisionnement en eau ou énergie, sites de production, sites de stockage, etc. Ces actifs de long terme sont potentiellement exposés aux impacts du changement climatique tant au niveau de la valeur du capital que des processus de production.

Les infrastructures de transport jouent un rôle indispensable pour l'économie, en tant que support de la circulation des personnes et des marchandises. Elles sont essentielles également d'un point de vue social, environnemental et sécuritaire mais également fortement exposées

aux phénomènes naturels : les effets indirects dus aux pertes des fonctions de liaison assurées par ces infrastructures critiques s'avèrent très dommageables pour les territoires. Elles pourraient être impactées par de nombreux événements météorologiques: les impacts pourraient alors s'intensifier.

Des investissements dans des infrastructures de base durables sont essentiels pour améliorer le niveau de vie des communautés vulnérables.

Le Sénégal faisant face à un développement urbain et une croissance démographique, l'habitat et le cadre de vie sont fortement impactés par la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. Dans les villes comme dans les campagnes, on assiste à un développement de l'habitat spontané et précaire, très exposées aux risques climatiques.

Ainsi, l'axe 4 entend poursuivre les objectifs suivants à savoir :

- Promouvoir un environnement bâti et des infrastructures

Pour cette composante, les actions telles que des infrastructures de communications, hydrauliques et pastorales, résilientes aux changements climatiques seront promues

- Gérer et restaurer les écosystèmes et services éco systémiques

Il est prévu des activités de protection et aménagement durable des zones de pêche ainsi que la restauration et réhabilitation des écosystèmes naturels.

2.2.3. Dans le domaine de la gouvernance

AXE 5 : RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DU CADRE INSTITUTIONNEL DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Le renforcement de capacités est un maillon indispensable et essentiel pour une bonne mise en œuvre du fonds vert climat au Sénégal. En effet, ce nouvel instrument financier de l'Accord de Paris, mérite d'être mieux appréhendé

par les différentes catégories d'acteurs de développement pour un accès et une utilisation efficiente et optimale en réponse aux engagements du Sénégal. Face aux changements climatiques, les connaissances et une compréhension des procédures du fonds vert climat restent les principaux obstacles liés à l'accès aux ressources du FVC.

L'axe 5 a pour objectif de créer un environnement propice pour l'accès aux ressources du fonds vert climat, d'assurer une bonne gouvernance dans la mise en œuvre des projets sobres en carbone et résilients aux changements climatiques.

Deux composantes majeures ont été proposées pour mettre en œuvre cet axe. Il s'agit :

- Des activités de renforcement des capacités du cadre de gouvernance du FVC en vue de faciliter l'accès, comprendre le mécanisme FVC et développer un portefeuille de projets bancables
- Et la mise en place du système de transparence du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation à travers l'établissement et la mise en œuvre d'un dispositif national de suivi – évaluation et rapportage

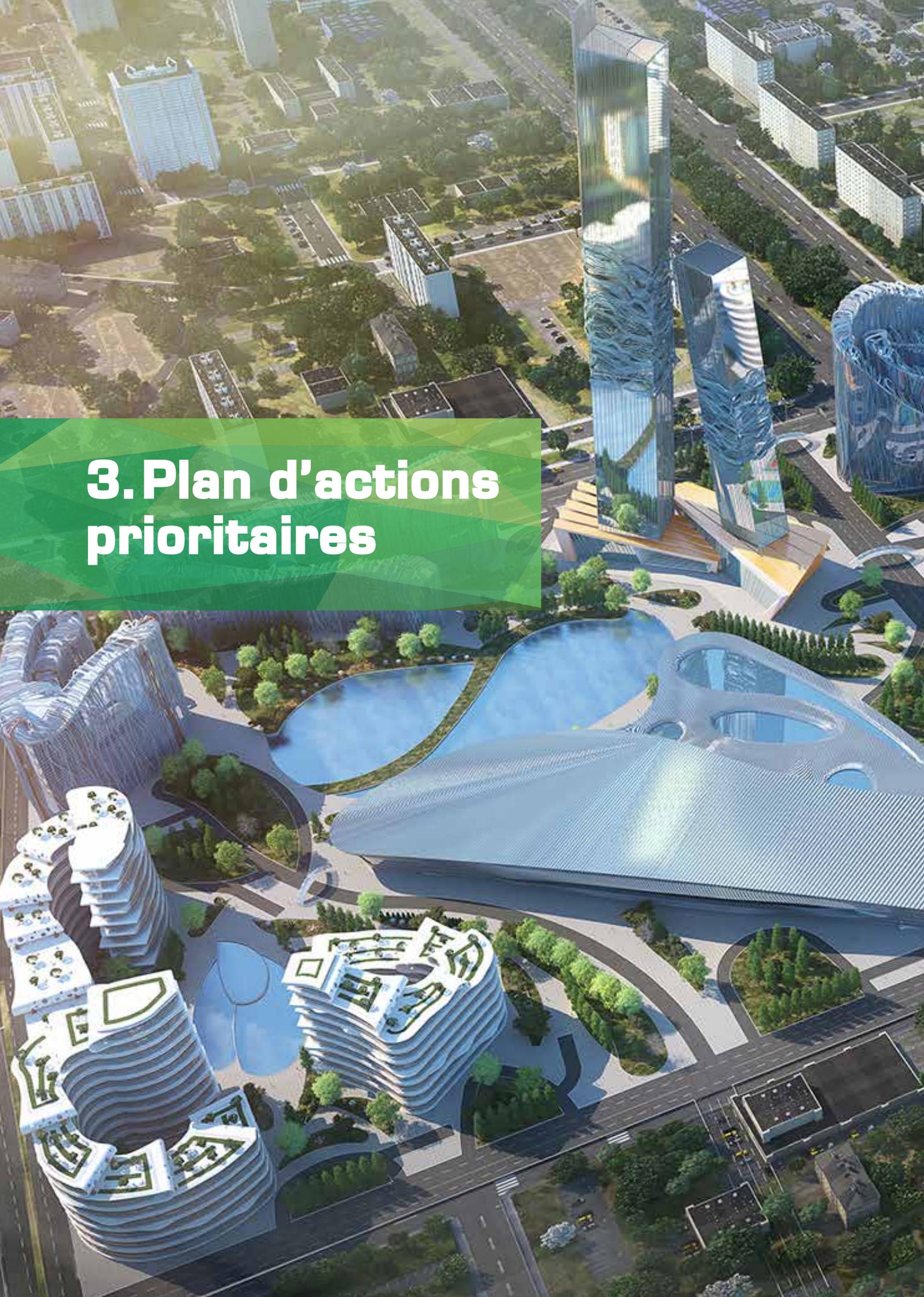
AXE 6 : GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION

La gestion des connaissances permettra de capitaliser, valoriser et pérenniser les connaissances acquises durant le processus d'engagement avec le fonds vert climat afin d'asseoir une approche transformationnelle de la politique climatique au Sénégal.

Ces connaissances seront largement accessibles à travers les divers canaux de communication existants.

Les interventions au niveau de cet axe porteront sur :

- la capitalisation des stratégies sobres en carbone et résilientes au changement climatique qui sera à travers le développement de stratégies et capitalisation ainsi que l'évaluation des besoins technologiques en matière d'adaptation et d'atténuation.
- la communication, la sensibilisation et éducation du public qui sera faite avec la mise en œuvre de la stratégie de communication.

An aerial architectural rendering of a futuristic city. The scene is dominated by several tall, slender skyscrapers with highly reflective, metallic blue facades that mirror the sky and surrounding environment. These towers are situated on a platform with a yellow and white base. In the foreground, a large, flowing water feature with a vibrant blue hue winds through the urban landscape. The surrounding city includes various other buildings, some with curved, organic forms, and lush greenery interspersed throughout. A multi-lane road with a bridge structure is visible in the lower right. The overall aesthetic is clean, modern, and technologically advanced.

3. Plan d'actions prioritaires



3.1. Les critères à prendre en compte

À l'étape de la proposition de financement du projet, le promoteur du projet devra indiquer les activités, les extrants, intrants et les résultats à atteindre en ce qui concerne les domaines de résultats par rapport à l'atténuation et l'adaptation si applicable.

Ces informations serviront de base de départ pour suivre la progression au niveau projet/programme. Au-delà de ce volet, le processus permettra de collecter les contributions des différents projets et programmes de manière périodique afin de connaître le niveau d'atteinte des objectifs de départ.

Sur le terrain, des outils et des formats spécifiques doivent être élaborés pour recueillir des informations et faire des mesures, de manière participative avec des bénéficiaires. Ci-après les critères sur lesquels tout projet et programme devra donner des informations sur les prévus, encours et atteints comme base de départ.

- ▶ Impact potentiel (Potentiel du programme / projet pour contribuer à la réalisation des objectifs du Fonds et les domaines de résultats) ;
- ▶ Potentiel du changement de paradigme (mesure dans laquelle l'activité proposée peut catalyser un impact au-delà d'un programme/projet investissement ponctuel) ;
- ▶ Potentiel de développement durable (les Co-bénéfices, l'impact sur le genre, etc.) ;
- ▶ Besoins du bénéficiaire (niveau de vulnérabilité, niveau de développement économique et social, etc.)
- ▶ Appropriation par le pays (y compris la capacité à mettre en œuvre un programme/projet financé)
- ▶ Efficience et efficacité (solidité économique et le cas échéant financière du programme/projet (TRI))

Tableau 13 : Critères et couverture en lien avec des projets atténuation et adaptation

Critères d'évaluation	Atténuation	Critères et couverture en lien avec des projets atténuation
		1
	1.1	Impact d'atténuation
	1.1	Impact d'adaptation
	2	Potentiel du changement de paradigme
	2.2	Potentiel de montée en puissance et de réplication et contribution générale à des trajectoires de développement à faibles émissions de carbone, compatibles à une augmentation de la température < 2 degrés
	2.3	Potentiel du savoir et d'apprentissage
	2.4	Contribution à la création d'un environnement favorable
	2.5	Contribution au cadre réglementaire et aux politiques
	2.5	Contribution générale aux trajectoires de développement résistant aux changements climatiques, conformes aux stratégies et plans d'adaptation au changement climatique
	3	Potentiel de développement durable
	3.1	Co-bénéfices environnementaux
	3.2	Co-bénéfices sociaux
	3.3	Co-bénéfices économiques
	3.4	Impact de développement sensible au genre
	Adaptation	Critères et couverture en lien avec des projets adaptation
	4	Besoins du bénéficiaire
	4.1	Vulnérabilité du pays
	4.2	Groupes vulnérables et aspects 'égalité des sexes'
	4.3	Niveau de développement économique et social du pays et de la population affectée
	4.3	Absence de sources de financement alternatives
	4.5	Besoin de renforcer les institutions et capacités de mise en œuvre
	5	Appropriation nationale
	5.1	Existence d'une stratégie climatique nationale
	5.2	Cohérence avec les politiques en vigueur
	5.3	Capacités de réalisation des entités des mises en œuvre, des intermédiaires ou entités d'exécution
	5.4	Collaboration avec des organisations de la société civile et d'autres parties
	6	Effizienz et efficacité
	6.1	Coût-efficacité et efficacité relatives aux aspects financiers et non financiers
	6.2	Montant du cofinancement
	6.3	Viabilité financière du projet et autres indicateurs financiers
	6.4	Meilleures pratiques de l'industrie

A ce stade, l'AND devra jouer un rôle important de consolidation des informations afin de faire ressortir des rapports d'avancement au niveau national. C'est-à-dire que les promoteurs à travers les AE fournissent l'information qui

servira d'input pour le programme pour une vue beaucoup plus globale. Ce rapport national pourra intégrer en plus des indicateurs du FVC des paramètres comme :

- ▶ Le niveau d'intégration du changement climatique dans la planification ;
- ▶ Le niveau de Coordination institutionnelle pour l'intégration ;
- ▶ Budgétisation et finances ;
- ▶ Connaissances et capacités institutionnelles ;
- ▶ Utilisation de l'information climatique ;
- ▶ Planification sous incertitude;
- ▶ Le niveau de Participation des acteurs et bénéficiaires ;
- ▶ Sensibilisation des parties prenantes ;
- ▶

Il est important pour la réussite et l'effectivité du processus de suivi et d'évaluation de systématiser toutes les étapes afin de faciliter la collecte, le traitement, la consolidation et le partage.

3.2. Identification des priorités du pays pour le FVC

Le changement climatique pose de nos jours un défi majeur pour le développement économique et social. Le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC, 2007) mentionnait qu'au cours du XXI^{ème} siècle, le réchauffement climatique serait beaucoup plus important en Afrique qu'au niveau mondial. Si ces prévisions se confirmaient, on devrait s'attendre à une recrudescence des événements extrêmes avec des impacts assez diversifiés pouvant ralentir la croissance économique, entraver les efforts de lutte contre la pauvreté, éroder la sécurité alimentaire, entretenir les poches de pauvreté existantes et en créer de nouvelles ...

Dans ce contexte, toute décision de développement qui s'inscrit dans le développement durable et la lutte contre la pauvreté doit nécessairement être résiliente au changement climatique et sobre en carbone, c'est-à-dire intégrer les dimensions adaptation et atténuation tout en gérant les risques et catastrophes engendrés par le changement climatique. Le GIEC est d'avis que le fait d'apprendre à s'adapter aux variations du

climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes actuels est un excellent moyen de développer des capacités d'adaptation à long terme .

Le défi de la prise en compte de l'adaptation et de l'atténuation dans les politiques, projets et programmes reste entier pour les pays en développement et en particulier pour les pays les moins avancés (PMA) à cause de leur faible capacité attribuable à leur mauvaise situation socio-économique.

Toutefois, l'expérience relative à l'adaptation grandit dans toutes les régions du globe, dans les secteurs public et privé, ainsi qu'au sein des collectivités. À différents niveaux, les administrations publiques commencent à élaborer des plans et des politiques d'adaptation et à intégrer les enjeux du changement climatique dans le cadre plus large du développement .

Au Sénégal, l'intégration de la dimension « changement climatique » dans les projets et programmes et/ou documents de stratégie

³⁹ GIEC, 2014

⁴⁰ Lignes directrices pour l'établissement des PANA, 2002

⁴¹ GIEC, 2014: Changements climatiques : Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs, AR5 WGII

⁴² Rapport Multisectoriel Banque Mondiale, 2017

constitue une préoccupation des décideurs tant au niveau central que local. Des actions de diverses natures qui contribuent à réduire la vulnérabilité des systèmes socio-économiques ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été menées même si on doit constater que les efforts déployés demeurent plus ou moins sectoriels .

Dans le cadre de l'Accord de Paris, à travers la déclinaison de sa CDN, le Sénégal se fixe un objectif de réduction de ses émissions de GES de 6% (inconditionnel) et 28% (conditionnel) d'ici 2030 pour un montant financier de 8,5 milliards de dollars US et un objectif de réduction de la vulnérabilité des écosystèmes évalués à 4,3 milliards USD. Ces objectifs requièrent des ressources financières, humaines et technologiques. Le gouvernement du Sénégal a intégré les problématiques d'adaptation dans le développement des projets et programmes tout

en tenant en compte de l'importance de mettre en œuvre des actions pour l'atténuation des changements climatiques.

Le programme-pays va prendre en compte les préoccupations nationales au niveau de l'adaptation et de l'atténuation, mais également des directives d'investissements initiales du FVC qui couvrent ses 6 critères d'évaluation.

L'organisation des interventions du programme pays se fera sur la base des composantes déjà établies par le FVC au niveau de l'adaptation et de l'atténuation. Au niveau du FVC, les secteurs pris en compte sont classés en Atténuation et Adaptation et tous les projets du Sénégal doivent entrer sous ces volets tout en apportant des solutions aux défis déjà énumérés.

▶ PILIER I : ATTENUATION

Axe 1 : Energie et investissement sobre en carbone

- ▶ Composante 1.1: Production et accès à l'énergie à faible émission
- ▶ Composante 1.2: Promotion de Transports à faible émission
- ▶ Composante 1.3: Promotion et déploiement de l'efficacité énergétique

Axe 2 : Gestion et Utilisation durables des terres et des forêts (renforcement des stocks de carbone)

- ▶ Composante 2.1: gestion durable des forêts
- ▶ Composante 2.2 : promotion de l'Agriculture sobre en carbone

▶ PILIER II : ADAPTATION

Axe 3 : Résilience des communautés vulnérables et Protection sociale

- ▶ Composante 3.1: Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire, hydrique et sanitaire
- ▶ Composante 3.2 : Renforcement de la Protection des Moyens de subsistance des personnes et des communautés

Axe 4 : Résilience des Infrastructures, des habitats et des écosystèmes naturels

- ▶ Composante 4.1: Promotion d'un environnement durable, de l'habitat et des Infrastructures
- ▶ Composante 4.2 : Gestion et Restauration des Ecosystèmes et Services Ecosystémiques

▶ PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE ET INCLUSIVE

Axe 5 : Renforcement des capacités du cadre institutionnel

- ▶ Composante 5.1 : Renforcement du cadre de gouvernance
- ▶ Composante 5.2 : Développement du système de transparence, du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation

Axe 6 : Gestion des Connaissances et communication

- ▶ Composante 6.1 : Capitalisation des stratégies sobres en carbone et résilientes au changement climatique
- ▶ Composante 6.2 : communication, sensibilisation et éducation

Sur la base des trois Piliers Adaptation, Atténuation et Gouvernance, des thématiques ont été définies pour le Sénégal. Ces thématiques prioritaires ont été identifiées à la suite des consultations de toutes les parties prenantes du processus readiness FVC. Des rencontres avec les structures centralisées et décentralisées de l'Etat furent organisées dans le but de recueillir les domaines prioritaires d'intervention pour la

lutte contre les changements climatiques. Les besoins et préoccupations du secteur privé, des collectivités territoriales et de la société civile ont été également pris en compte lors de la définition des axes majeurs d'intervention.

La démarche participative décrite ci-dessus a permis de définir les thématiques suivantes :

Tableau 14 : Répartition thématique par Pilier

PILIER I : ATTENUATION
Axe 1. : Energie et investissement sobre en carbone
Composante 1.1.: Production et accès à l'énergie à faible émission de carbone
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement des énergies renouvelables dans la production d'électricité (le mix énergétique) ▶ Développement et Promotion des projets sur les énergies renouvelables (hors réseau, communautaire) ▶ Promotion et amélioration des combustibles domestiques (biogaz et combustibles alternatifs)
Composante 1.2: Promotion de Transports à faible émission
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promotion des modes de transport en commun sobre en carbone (transport en commun, autres) ▶ Promotion des alternatives aux carburants fossiles (biocarburant, batteries solaires, hybride etc.) ▶ Promotion de la mobilité urbaine (feux, échangeurs, circulation alternative, réglementation)
Composante 1.3: Promotion et déploiement de l'efficacité énergétique
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement et déploiement des équipements, matériaux et procédés à faible consommation carbone ▶ Promotion de l'Ecoconstruction ▶ Gestion et valorisation énergétique des déchets
Axe 2 : Gestion et Utilisation durables des terres et des forêts (renforcement des stocks de carbone)
Composante 2.1. : Gestion durable des Forêts
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (Gestion durable des forêts, Conservation des stocks de carbone et de la biodiversité) ▶ Gestion des feux de brousse ▶ Restauration des forêts dégradées (Régénération Naturelle Assistée etc...)
Composante 2.2 : Promotion de l'Agriculture sobre en carbone
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accroissement de la séquestration de carbone dans les pratiques agricoles (Compostage, agroforesterie, SRI, biofertilisants...) ▶ Gestion et valorisation des déchets (biométhanisation)
PILIER II : ADAPTATION
Axe 3 : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables et protection sociale
Composante 3.1: Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire, hydrique et sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promotion de pratiques permettant une utilisation rationnelle des ressources en eau ▶ Développement des capacités de surveillance épidémiologique des phénomènes de santé sensibles au changement climatique ▶ Développement et Promotion de variétés et espèces adaptées ▶ Mise à l'échelle de l'Agroécologie / agriculture intelligente au changement climatique

Composante 3.2 : Renforcement de la Protection des Moyens de subsistance des personnes et des communautés

- ▶ Promotion de la protection sociale et gestion des risques de catastrophe/climatique
- ▶ Promotion d'infrastructures et moyens adaptés aux risques climatiques majeurs (pistes, digues, forages, équipements de transfert)

Axe 4 : Résilience des infrastructures, des habitats et des écosystèmes naturels

Composante 4.1 : Promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures

- ▶ Promotion d'infrastructures de transports et communications résilientes aux changements climatiques (routière, ferroviaires etc.)
- ▶ Promotion d'infrastructures hydrauliques résilientes aux changements climatiques
- ▶ Promotion d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, parcs à vaccination...)

Composante 4.2 : Gestion et restauration des Ecosystèmes et services écosystémiques

- ▶ Protection/exploitation et aménagement durable des zones de pêche
- ▶ Protection/ restauration et réhabilitation des écosystèmes naturels -
- ▶ Rationalisation de l'occupation du sol /aménagement des terres

PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE ET INCLUSIVE

Axe 5 : Renforcement de capacités du cadre institutionnel

- ▶ Renforcement du cadre de gouvernance nationale
- ▶ Développement du système de transparence ,du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation

Axe 6 : Gestion des connaissances et communication

- ▶ Capitalisation des stratégies
- ▶ Communication, sensibilisation et éducation

Ces thématiques permettront de cadrer les interventions des projets en cours et à venir afin de s'assurer que ces derniers amèneront les solutions nécessaires pour faire face aux effets du changement climatique au Sénégal et permettre au Sénégal de satisfaire ses

engagements inscrits dans la CDN. Sur ce plan, l'AND devra s'assurer de la cohérence des projets soumis par rapport aux thématiques afin d'éviter les duplications et de favoriser la complémentarité pour l'atteinte des objectifs (Voir annexe 1).

3.3. Portefeuille du pays pour le FVC par phase

Pour la mise en œuvre du programme-pays, le Sénégal adopte, pour une meilleure gestion, jusqu'en 2030 deux phases. L'articulation des deux horizons d'intervention pour le FVC est :

**Phase 1 : Préparation, renforcement des capacités
Développement, Consolidation, et mise en œuvre**

Phase 2 : Confirmation, mise en œuvre et mise à l'échelle

3.3.1. Phase 2018 -2025

**Phase 1 : Préparation, renforcement des capacités
Développement, Consolidation, et mise en œuvre**

Phase 2 : Confirmation, mise en œuvre et mise à l'échelle

La première phase sera la plus cruciale où il sera nécessaire d'y inclure :

- ▶ Le développement des capacités des acteurs qui interviennent dans les programmes, les entités accrédités et l'AND. Il est important de communiquer et de rendre accessible l'information sur le FVC aux différents acteurs (gouvernement, secteur privé, ONG, société civile.), aussi renforcer leurs capacités à développer et élaborer des notes conceptuelles, projets, programmes, respectant les exigences du FVC. Il s'agira également de développer les capacités de l'AND pour mieux accompagner le processus, mais renforcer les compétences internes pour la mise en œuvre et le suivi du programme. Il s'agira aussi d'appuyer les acteurs qui sont dans le processus d'accréditation au

niveau national pour offrir plus d'options dans le cadre des mécanismes de financement ;

- ▶ L'appui pour la mise en œuvre des projets, programmes qui sont actuellement dans le portefeuille soumis au FVC. Il s'agit d'assurer leur aboutissement si toutefois approuvé par le FVC ;

- ▶ Le développement des notes conceptuelles, et propositions pour leur approbation et leur mise en œuvre vers 2020 ;

- ▶ Le développement d'un programme de renforcement des capacités pour le «Readiness».

1) Aperçu du pipeline actuel pour les projets et les programmes, les demandes de facilité de préparation de projet, la préparation et l'accréditation

Au niveau de cette première phase, nous avons :

1) les projets déjà soumis par l'entité accréditée ou qui ont entamé le processus au niveau de l'entité ou de l'AND

2) les projets/programmes en cours de formulation.

a. Aperçu des projets et programmes approuvés par le FVC

Ces projets ci-dessous ont déjà été approuvés par l'autorité et le FVC. Ces projets peuvent potentiellement démarrer au courant de l'année 2019 si toutes les conditions sont remplies. Ci-après les différents projets :

- ▶ Le projet d'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés à travers la restauration de la base productive des terres salées ;
- ▶ Le Projet de Gestion intégrée des inondations au Sénégal ;
- ▶ Le Projet « Bâtir la résilience climatique des petits agriculteurs vulnérables à travers une gestion intégrée des risques climatiques (l'initiative 4R) » ;
- ▶ Le projet « transformer les systèmes financiers pour le climat » ;
- ▶ Le projet « promotion des foyers améliorés » : Kenya et Senegal

Les détails des projets sont présentés dans le document Annexe 4

b. Aperçu des projets approuvés au niveau national

Ces projets sont au début du processus ou demande un soutien financier pour mieux élaborer leur projet. La liste des projets est la suivante :

- ▶ Renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles face aux chocs climatiques et calamités naturelles grâce au développement

du marché de l'assurance agricole au Sénégal ;

- ▶ Le projet pilote de bus à haut niveau de service à Dakar ou dakar bus rapid transit pilot project
- ▶ Projet de renforcement de la résilience climatique des communautés côtières sénégalaises ;
- ▶ Programme régional: Relier le savoir climatique à l'action au Sahel
- ▶ Les petits entrepreneurs au Sénégal intensifient l'agroforesterie et s'adaptent aux changements climatiques (PAAFE 2016-2021) ;
- ▶ Programme de gestion durable des écosystèmes forestiers pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au Sénégal ;
- ▶ Mise à l'échelle de fermes agricoles familiales et villageoises intégrées "Naatangué" pour une agriculture résiliente au climat
- ▶ Projet Agriculture Intelligente face au Climat AIIIC/MAER

Les détails des projets sont présentés dans le document Annexe 5

c. Aperçu du pipeline pour le « readiness »

La liste ci-dessous, reprend les initiatives proposées au programme « readiness » qui permettent de renforcer les efforts de résilience du pays dans la lutte contre les changements climatiques.

Tableau 15 : Aperçu du pipeline pour le « readiness »

Titre	Description	Partenaire de mise en œuvre	Délais de soumissions
<i>Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée et l'élaboration d'un cadre stratégique d'interaction avec le FVC</i>	Le programme de préparation se concentrera sur le renforcement de l'équipe de l'AND et la conception d'un programme de pays pour l'engagement avec le Fonds dans les années à venir.	CSE	2016
		Financement total:	Statut
		300 K USD	Mise en oeuvre en cours
Action	Responsable	Chronologie	
<i>Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée</i>	AND	2017 – 2018	
<i>L'élaboration d'un cadre stratégique d'interaction avec le FVC</i>	AND	2017 – 2018	
Titre	Description	Partenaire de mise en œuvre	Délais de soumissions
Renforcement des secteurs de la forêt, de l'agriculture, de l'élevage et de l'utilisation des terres pour une amélioration des capacités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans la zone de la Grande Muraille Verte au Sénégal.	Les secteurs de la forêt, de l'agriculture, de l'élevage et de l'utilisation des terres sont essentiels à la réponse du Sénégal au changement climatique - en particulier pour l'adaptation, mais aussi avec un potentiel considérable d'atténuation, à la fois par des réductions et des absorptions d'émissions. Dans ce contexte, il est proposé que les fonds du GCF Readiness soient utilisés pour entreprendre une analyse stratégique du potentiel d'adaptation et d'atténuation	FAO	18 months
		Financement total	Statut
		325,380 \$ US	Proposition soumise et validée Déboursement en attente
Action	Responsable	Chronologie	
Approbation de la proposition	FAO	2018 – 2019	
Mise en œuvre	FAO	2019	
Titre	Description	Partenaire de mise en œuvre	Délais de soumissions
Mise en œuvre de l'initiative des parcs éco-industriels pour des zones industrielles durables au Sénégal	Le programme intégrera également des interventions transversales complémentaires en fonction des priorités définies par le gouvernement. Ceux-ci comprennent: i) le développement du secteur	CTCN/UNIDO	
		Financement total	Statut

	<p>privé et la promotion des investissements; ii) l'environnement; iii) l'énergie; iv) la facilitation des échanges; v) Coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire; ainsi que vi) l'innovation, la science et la technologie pour l'industrie.</p> <p>Cette assistance sera axée sur les parcs éco-industriels, car elle présente un fort potentiel de déploiement de technologies et répondra simultanément à plusieurs objectifs de réduction des émissions, réduire les déchets, les coûts de production globaux et, partant, accroître la compétitivité économique.</p>	315,000 USD	Proposition en cours de développement
Action	Responsable	Chronologie	
Soumission de la proposition au FVC	AND	2018	
Approbation de la proposition par le FVC	FVC	2018 – 2019	
Titre	Description	Partenaire de mise en œuvre	Délais de soumissions
<i>Préparation d'un cadre stratégique sur l'adaptation au changement climatique pour la République du Sénégal</i>	Le soutien demandé dans le cadre de cette proposition vise à réaliser un plan national d'adaptation (PNA) qui est cohérent avec les Contributions Nationales Déterminées (CDN) du Sénégal et ses huit secteurs prioritaires pour l'adaptation: l'agriculture élevage, pêche;ressources en eau; les zones côtières; santé; biodiversité; et infrastructure / inondation. Pour réaliser une planification d'adaptation à grande échelle, le gouvernement a défini une feuille de route pour le plan national d'adaptation afin d'impliquer ces secteurs sensibles au climat.	PNUD	
		Financement total	Statut
		\$2,902,300 USD	Proposition en cours de développement

Action	Responsable	Chronologie	
Soumission de la proposition au GCF	PNUD	2019	
Approbation du financement	GCF	2019	
Titre			
Titre	Description	Partenaire de mise en œuvre	Délais de soumissions
Amélioration de la catégorie d'accréditation du CSE et renforcement des capacités de développement et de mise en œuvre de projets	Les ressources du FVC demandées aideront le CSE à mettre en place un solide système de sauvegarde environnementale et sociale afin de répondre aux exigences du FVC pour une amélioration de son accréditation à la catégorie B en ce qui concerne le EES.. En outre, ces ressources permettront au CSE de développer ses capacités de développement de projets, notamment l'analyse financière, la planification des achats, le suivi et l'évaluation.	<u>CSE</u>	
		Financement total	Statut
		205,000 USD	Proposition approuvée par le FVC et la mise en œuvre est en cours
Action	Lead	Timeline	
Approbation de la proposition	FVC	2017	
Déboursement	FVC	2018	

d. Aperçu du pipeline pour l'accréditation

Ci-après, la liste des entités nationales qui souhaitent être accréditées par le FVC à l'horizon 2018-2025. Ces entités pourront augmenter

les opportunités de financement avec des instruments de financement pour les différents porteurs projets.

Tableau 16 : Aperçu du pipeline pour l'accréditation

Nom de l'entité	Type	Action	Lead	Période
Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)	Privé	<ul style="list-style-type: none"> Endossement effectué Evaluation des gaps en matière de capacités Développement du plan d'actions de renforcement de capacités pour combler les gaps 	<u>CNCAS</u>	2017 – 2019
Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS)	Public		<u>FONSIS</u>	2017 – 2019
Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP)	Public		<u>FONGIP</u>	2018 – 2020

2) Aperçu du pipeline des projets/programmes en phase de préparation pour être soumis Phase 2018- 2025

Tableau 17 : : Liste des Programmes/ projets 2018-2025

PILIER I : ATTENUATION	
AXE 1 : ENERGIE ET INVESTISSEMENT SOBRE EN CARBONE	
Composante 1.1. : production et accès à l'énergie à faible émission	
Ligne d'action 1.1.1. : Renforcement des énergies renouvelables dans la production d'électricité	
Programme d'électrification rurale par les énergies renouvelables	186 640 834 USD
Programme de renforcement des énergies renouvelables dans le mix production d'électricité	366 848 638 USD
Ligne d'action 1.1.2 : Développement et promotion des projets sur les énergies renouvelables	
Programme d'Electrification par voie Solaire des Infrastructures Publiques et Communautaires (ESPIC) (PME, PMI, ménages) et chauffe-eau solaires	546 090 000 USD
Programmes de pompage solaires agricoles	26 082 000 USD
Plateforme multifonctionnelle (PTFM) et Programme Energie Multisectorielle (PREMS)	38 031 000 USD
Programme d'Appui Agriculture (transformation et conservation de la pêche et de l'agriculture)	18 753 000 USD
Ligne d'action 1.1.3 : Promotion des autres sources d'énergies renouvelables biogaz et combustibles alternatifs	
Programme de diffusion de bio digesteurs au Sénégal	44 793 800 USD
Composante 1.2. : Programme de Transports à faible émission	
Ligne d'action 1.2.1. : Promotion du transport en commun	
Projet de Renouvellement du Parc de véhicule de transport collectif	60 000 000 USD
Programme BRT	30 000 000 USD
Programme d'amélioration de la Mobilité urbaine	171 300 000 USD
Ligne d'action 1.2.2 : Promotion des alternatives aux carburants fossiles (biocarburants, batteries solaires, hybride)	
Projet de déploiement des véhicules hybrides ou alternatives aux carburants fossiles	10 000 000 USD
Composante 1.3. : Promotion de l'efficacité énergétique	
Ligne d'action 1.3.1. : Développement et déploiement des équipements, matériaux et process à faible consommation carbone	
Programme de Promotion des équipements de froid alimentaire performants	32 818 182 USD
Projet d'Amélioration de l'efficacité énergétique des équipements réglementation et d'un mécanisme de remplacement graduel	22 532 727 USD
Programme de diffusion des foyers améliorés	44 793 800 USD
Programme d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage général et public	38 775 467 USD
Programme Ecoconstruction	17 000 000 USD
Ligne d'action 1.3.2 : Gestion et valorisation des déchets	
Programme de Gestion et valorisation des déchets	17 352 585 USD

AXE 2 : GESTION ET UTILISATION DURABLE DES TERRES ET DES FORETS (RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE)

Composante 2.1. : Gestion durable des forêts

Ligne d'action 2.1.1 : Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (Gestion durable des forêts, Conservation des stocks de carbone et de la biodiversité, gestion des feux de brousse, reboisement)

Programme d'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation : Aménagement de forêts naturelles avec mises en défens et régénération naturelle assistée	38 888 290 USD
Programme de reboisement national (2030)	36 281 134 USD
Programme de lutte contre les feux de brousse	30 600 000 USD
Programme de restauration des écosystèmes mangroves	2 721 000 USD

Ligne d'action 2.1.2. : Promotion de l'agriculture sobre en carbone

Programme de développement de la fertilisation organique	40 557 647 USD
Programme national de promotion de technique de régénération naturelle assistée	97 552 703 USD
Programme de promotion du système de riziculture intensive	29 348 637 USD
Programme national de gestion durable des terres/PNIF	18 613 925 USD

PILIER II : ADAPTATION

AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE

Composante 3.1 : Renforcement de la sécurité alimentaire, sanitaire et de l'eau

Ligne d'action 3.1.1 : Promotion de pratiques d'utilisation rationnelle des ressources en eau

Programme de mobilisation et valorisation des eaux de ruissellement dans les bassins versants des régions centre et est du Sénégal	21 818 182 USD
Programme pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural (PPRA)	25 508 957 USD

Ligne d'action 3.1.2. : Développement des capacités de surveillance épidémiologique des phénomènes de santé sensibles au changement climatique

Programme de Prévention et de renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles	57 498 286 USD
--	----------------

Ligne d'action 3.1.3. : Développement et Promotion de variétés et espèces adaptées

Programme de lutte contre la salinisation des terres	108 969 334 USD
Programme national de domestication et de mise à l'économie des Produits Forestiers non Ligneux	29 066 788 USD
Programme de développement et déploiement des variétés adaptées	25 510 175 USD

Composante 3.2. : Protection des Moyens de subsistance des personnes et de résilience des couches vulnérables (Pertes et dommages/compensations)

Ligne d'action 3.2.1. : Protection sociale et gestion des risques climatiques/catastrophes

Promotion de l'Assurance climatique	50 000 000 USD
Projet de Gestion durable des inondations	133 555 400 USD
Promotion de l'accès à l'information climatique	25 000 000 USD
Projet de prévention et de gestion des risques et catastrophes	9 090 909 USD

Ligne d'action 3.2.2. : Promotion d'infrastructures et moyens adaptés aux risques climatiques majeurs (pistes, digues, forages, équipement de transfert)	
Programme Gestion Intégrée des zones côtières	248 489 291 USD
AXE 4 : RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES, DES HABITATS ET DES ECOSYSTEMES NATURELS	
Composante 4.1. : Promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures	
Ligne d'action 4.1.1. : Promotion d'infrastructures hydrauliques résilientes aux changements climatiques	
Programme de maîtrise et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement pour des systèmes de production	91 000 000 USD
Programme d'Amélioration de l'efficacité des systèmes de production, de stockage, de transport et de traitement des eaux	21 000 000 USD
Ligne d'action 4.1.2 : Promotion d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, parcs à vaccination)	
Programme de renforcement des Unités pastorales	22 959 200 USD
Composante 4.2. : Gestion et de restauration des Ecosystèmes et services écosystémiques	
Ligne d'action 4.2.1 : Protection, exploitation et aménagement durable des zones de pêche	
Projet de promotion du développement de l'aquaculture durable	27 272 727 USD
Projet de promotion des initiatives de cogestion des pêcheries et des Aires Marines Protégées	5 454 545 USD
Ligne d'action 4.2.2. : Protection, restauration et réhabilitation des écosystèmes naturels	
Programme de renforcement de la résilience des écosystèmes naturels	74 175 973 USD
PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE INCLUSIVE	
AXE 5 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DU CADRE INSTITUTIONNEL	
Ligne d'action 5.1 : Renforcement du cadre de gouvernance nationale	
Renforcement des capacités des acteurs du cadre national	1 500 000 USD
Développement du portefeuille de projets	3 500 000 USD
Ligne d'action 5.2 : Développement du système de transparence, du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation	
Etablissement et mise en œuvre d'un dispositif national de suivi, évaluation et reporting	5 000 000 USD
AXE 6 : GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION	
Ligne d'action 6.1 : Capitalisation des stratégies sobres en carbone et résilientes au changement climatique	
Programme de Développement des stratégies et capitalisation	2 000 000 USD
Programme d'Evaluation des besoins technologies pour l'adaptation et l'atténuation	1 000 000 USD
Ligne d'action 6.2 : Communication, sensibilisation et éducation du public	
Mise en œuvre de la stratégie de communication	400 000 USD

3.3.2. Phase 2026 -2030

Phase 2 : Confirmation, mise en œuvre et mise à l'échelle

La seconde phase sera sur 5 ans de 2026 à 2030, elle interviendra au moment où certains projets seront mis en œuvre, mais aussi le développement de nouveaux projets sur la base de l'existant ou de nouvelles orientations.

La seconde phase est une phase de mise à l'échelle et de retour d'expérience :

- ▶ Le lancement de certains projets/ programmes qui ont déjà bouclés le circuit de financement
- ▶ Les premiers retours d'expérience sur les projets pris en compte pour préparer les prochaines initiatives
- ▶ Le développement des notes conceptuelles, et propositions pour leur mise en œuvre effective vers 2030 ;
- ▶ Le développement d'un programme de renforcement des capacités pour le « Readiness » pour la période

Tableau 18 : : Liste des projets/programmes 2026-2030

PILIER I : ATTENUATION	
AXE 1 : ENERGIE ET INVESTISSEMENT SOBRE EN CARBONE	
Composante 1.1. : production et accès à l'énergie à faible émission	
Ligne d'action 1.1.1. : Renforcement des énergies renouvelables dans la production d'électricité	
Programme d'électrification rurale par les énergies renouvelables	93 320 416 USD
Programme renforcement des énergies renouvelables dans le mix production d'électricité	855 151 362 USD
Ligne d'action 1.1.2 : Développement et promotion des projets sur les énergies renouvelables	
Programme d'Electrification par voie Solaire des Infrastructures Publiques et Communautaires (ESPIC) (PME, PMI, ménages) et chauffe-eau solaires	357 552 250 USD
Programmes de pompage solaires agricoles	17 077 500 USD
Plateforme multifonctionnelle (PTFM) et Programme Energie Multisectorielle (PREMS)	24 901 250 USD
Programme Appui Agriculture (transformation et conservation de la pêche et de l'agriculture)	12 278 750 USD
Composante 1.2. : Programme de Transports à faible émission	
Ligne d'action 1.2.1. : Promotion du transport en commun	
Programme d'amélioration de la Mobilité urbaine	171 300 000 USD
Ligne d'action 1.2.2 : Promotion des alternatives aux carburants fossiles (biocarburants, batteries solaires, hybride)	
Projet de déploiement des véhicules hybrides ou alternatifs aux carburants fossiles	15 000 000 USD
Composante 1.3. : Promotion de l'efficacité énergétique	
Ligne d'action 1.3.1. : Développement et déploiement des équipements, matériaux et process à faible consommation carbone	

Programme de Promotion des équipements de froid alimentaire performants	32 818 182 USD
Programme de diffusion des foyers améliorés	89 587 600 USD
Programme d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage général et public	38 775 467 USD
Ligne d'action 1.3.2 : Gestion et valorisation des déchets	
Programme de gestion et valorisation des déchets	34 705 170 USD
AXE 2 : GESTION ET UTILISATION DURABLE DES TERRES ET DES FORETS (RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE)	
Composante 2.1. : Gestion durable des forêts	
Ligne d'action 2.1.1 : Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (Gestion durable des forêts, Conservation des stocks de carbone et de la biodiversité, gestion des feux de brousse, reboisement)	
Programme d'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation : Aménagement de forêts naturelles avec mises en défens et régénération naturelle assistée	19 166 645 USD
Programme de reboisement national (2030)	18 140 567 USD
Programme de lutte contre les feux de brousse	15 300 000 USD
Programme de restauration des écosystèmes mangroves	2 721 000 USD
Ligne d'action 2.1.2. : Promotion de l'agriculture sobre en carbone	
Programme de développement de la fertilisation organique	40 557 647 USD
Programme national de promotion de technique de régénération naturelle assistée	97 552 703 USD
Programme de promotion du système de riziculture intensive	58 697 273 USD
Programme national de gestion durable des terres/PNIF	18 613 925 USD
PILIER II : ADAPTATION	
AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE	
Composante 3.1 : Renforcement de la sécurité alimentaire, sanitaire et de l'eau	
Ligne d'action 3.1.1 : Promotion de pratiques d'utilisation rationnelle des ressources en eau	
Programme de résilience des ressources en eaux souterraines et superficielles face aux effets du changement climatique	4 770 714 USD
Programme de transfert d'eau	341 297 044 USD
Ligne d'action 3.1.2. : Développement des capacités de surveillance épidémiologique des phénomènes de santé sensibles au changement climatique	
Programme de Prévention et de renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles	114 996 572 USD
Ligne d'action 3.1.3. : Développement et Promotion de variétés et espèces adaptées	
Programme de lutte contre la salinisation des terres	54 484 667 USD

Programme national de domestication et de mise à l'économie des Produits forestiers non ligneux	58 133 576 USD
Programme de développement et déploiement des variétés adaptées	25 510 175 USD
Composante 3.2. : Protection des Moyens de subsistance des personnes et de résilience des couches vulnérables (Pertes et dommages/compensations)	
Ligne d'action 3.2.1. : Protection sociale et gestion des risques climatiques/catastrophes	
Promotion de l'Assurance climatique	50 000 000 USD
Projet de Gestion durable des inondations	133 555 400 USD
Projet de prévention et de gestion des risques et catastrophes	9 090 909 USD
Ligne d'action 3.2.2. : Promotion d'infrastructures et moyens adaptés aux risques climatiques majeurs (pistes, digues, forages, équipement de transfert)	
Programme Gestion Intégrée des zones côtières	248 489 291 USD
AXE 4 : RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES, DES HABITATS ET DES ECOSYSTEMES NATURELS	
Composante 4.1. : promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures	
Ligne d'action 4.1.1. : Promotion d'infrastructures de communications résilientes aux changements climatiques	
Programme de résilience des infrastructures de communications Face aux changements climatiques	50 000 000 USD
Ligne d'action 4.1.2. : Promotion d'infrastructures hydrauliques résilientes aux changements climatiques	
Programme de maîtrise et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement pour des systèmes de production	76 000 000 USD
Programme d'Amélioration de l'efficacité des systèmes de production, de stockage, de transport et de traitement des eaux	10 600 000 USD
Programme de promotion maîtrise de l'eau	116 130 000 USD
Ligne d'action 4.1.3 : Promotion d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, parcs à vaccination)	
Programme de renforcement des Unités pastorales	22 959 200 USD
Composante 4.2. : Gestion et de restauration des Ecosystèmes et services écosystémiques	
Ligne d'action 4.2.1 : Protection/exploitation et aménagement durable des zones de pêche	
Projet de promotion du développement de l'aquaculture durable	27 272 727 USD
Projet de promotion des initiatives de cogestion des pêcheries et des Aires Marines Protégées	5 454 545 USD
Ligne d'action 4.2.2. : Protection/ restauration et réhabilitation des écosystèmes naturels	
Programme de renforcement de la résilience des écosystèmes naturels	74 175 973 USD

PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE INCLUSIVE	
AXE 5 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DU CADRE INSTITUTIONNEL	
Ligne d'action 5.1 : Renforcement du cadre de gouvernance nationale	
Projet de développement du portefeuille de projets	3 500 000 USD
Ligne d'action 5.2 : Développement du système de transparence du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation	
Renforcement du dispositif national de suivi, évaluation et reporting	5 000 000 USD
AXE 6 : GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION	
Ligne d'action 6.1 : Capitalisation des stratégies sobres en carbone et résilientes au changement climatique	
Programme de Développement des stratégies et capitalisation	2 000 000 USD
Ligne d'action 6.2 : Communication, sensibilisation et éducation du public	
Mise en œuvre de la stratégie de communication	400 000 USD

Tableau 19 : Résumé des besoins de financements par phase

Total financement de la phase 2018- 2025	2 956 145 136 USD
Total financement de la phase 2026- 2030	3 447 038 500 USD
COÛT GLOBAL PROGRAMME PAYS	6 403 183 636 USD

Tableau 20 : Résumé des objectifs de la CDN

Résumé des objectifs de la CPDN/CDN		Estimation des ressources en milliards USD	Ressources totales en milliards USD
Conditionnel	Adaptation	2.9	8
	Atténuation	5.1	
Inconditionnel	Adaptation	1.4	4.8
	Atténuation	3.4	

Le montant en inconditionnel constitue la contrepartie de l'Etat dans le financement des projets/programmes d'atténuation et d'adaptation. De ce fait, les ressources du FVC n'aideront qu'à financer les projets/programmes inscrits dans le montant en conditionnel.

Le coût total des ressources pour le conditionnel est chiffré à 8 milliards USD tandis que le coût total de la mise en œuvre des lignes d'actions du programme-pays est de 6 403 183 636 USD. Ce dernier couvre à 80 % du montant du financement, inscrit en conditionnel, nécessaire à la mise en œuvre de la CDN.

Cela augure de l'ambition du Sénégal à utiliser le mécanisme financier du FVC comme principal instrument de financement pour la mise en œuvre de la CDN nonobstant le cofinancement des partenaires techniques et financiers et du Gouvernement du Sénégal.



4. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du programme-pays



4.1. Les prérequis pour la mise en place du processus de suivi et évaluation

La mise en place d'un processus de suivi et évaluation pour le programme requiert des préalables parmi lesquels :

- ▶ **Le développement d'outils avec un format type** : Il est important de définir clairement les objectifs, les informations qui seront les plus utiles pour les atteindre et les informations qui sont déjà facilement disponibles ou faciles à recueillir. Et pour bien les recueillir il est important d'harmoniser les méthodes et outils de collecte afin de faciliter non seulement la comparaison mais aussi la consolidation au niveau national. De ce fait, des formats types doivent être développés et partagés dès le départ, et si possible l'accompagner d'un système d'information pour la centralisation.
- ▶ **Le renforcement des capacités des acteurs** : Beaucoup de termes et concepts sont utilisés dans le suivi évaluation, quelques précisions ou clarifications sont parfois

nécessaires afin de lever les équivoques ou les différentes interprétations. Pour ce faire, il faut renforcer la capacité des acteurs sur les concepts, et sur les outils qui sont développés pour la collecte de l'information. Ce renforcement se fera au niveau de tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre du programme pays.

- ▶ **La sensibilisation sur l'importance de ce processus** : Avant le démarrage du processus annuel d'évaluation, un plan de communication précis et détaillé doit être défini. Les destinataires de ce plan sont l'ensemble des parties prenantes. De plus, l'équipe en charge du programme pays doit s'assurer du niveau de clarté des objectifs du processus d'évaluation, de ses étapes et des différentes échéances. L'objectif principal de cette étape étant de sensibiliser les acteurs sur l'importance du processus et la nécessité d'avoir les éléments à temps et dans le format souhaité.

4.2. Le Processus de suivi-évaluation

Un dispositif national de SE sera élaboré pour le programme pays et définira les conditions de mises en œuvre, d'appréciation de la performance.

Les rapports sont supposés assurer la circulation des informations tant sur les performances que sur les effets / impacts induits par le programme. Dans ce cadre, une harmonisation de la structuration des rapports permettra d'avoir une idée plus cohérente qui

facilite le suivi de l'évolution des effets / impacts escomptés et la synthèse. Outre les différentes fiches de collecte d'information sur le niveau d'avancement et autres tableaux de bord, les rapports constituent également de précieux instruments de suivi. Ce sont des bilans qui permettent de connaître l'état d'avancement des projets financés.

Ces rapports ont surtout pour objectif d'informer les parties prenantes tels que l'AND,

le FVC, les ministères sectoriels concernés et autres collaborateurs sur le déroulement du programme-pays et des projets, le niveau d'avancement et les changements/ impacts sur les bénéficiaires et par conséquent sur la gestion des ressources des différentes communautés impliquées. Nous aurons à ce stade trois types de rapports à considérer aux moins pour le programme-pays :

► **Le rapport de suivi/progression** : C'est un rapport narratif (avec les données nécessaires) sur l'avancement de la mise en œuvre basé sur le cadre logique présenté dans la proposition de financement et des considérations sur la performance continue du projet / programme par rapport aux critères du Cadre d'investissement. Tous les acteurs chargés de l'exécution du programme sont tenus de produire des rapports sur l'état d'avancement. Tous les 6 mois pour les projets et tous les ans pour le programme pays (volet national).

► **Le rapport d'évaluation intermédiaire et final pour chaque activité financée** : Ce

rapport permet d'évaluer la performance de l'activité financée par rapport aux critères du cadre d'investissement du FVC, y compris la performance financière / économique, dans le cadre des critères d'efficacité et d'efficacités du Programme-pays. A mi-temps selon les projets et tous les ans pour le programme pays (volet national).

► **Le rapport sur les retours d'expériences**: Ce rapport est une consolidation de tous les retours d'expériences durant la mise en œuvre du programme. Ce rapport permettra d'anticiper sur les éléments de correction à apporter durant la période de révision du programme-pays pour de meilleurs résultats, mais aussi permettra de renforcer les programmes de renforcement des capacités. Tous les deux ans.

D'autres types de rapports peuvent être ajoutés, mais il faut éviter d'en demander beaucoup sinon on risque de noyer les activités dans seulement de l'administratif.

4.3. La mise à jour du programme-pays

Le programme pays peut être mis à jour suivant la périodicité présentée ci-dessous, en tenant compte des spécificités de chaque section.

1.	Profil du pays (Fiche)	Tous les 5 ans
1.1	Changement climatique : Le profil du Sénégal	Tous les 5 ans
1.2	Profil de développement du Sénégal	Tous les 5 ans
1.3	Réponse aux changements climatiques	Tous les 5 ans
1.4	Limites et opportunités de développement	Tous les 5 ans
2.	Agenda et engagement du pays	Tous les 5 ans
2.1	Cadre institutionnel	Tous les 5 ans
2.2	Entités accréditées et autres PTF en relation avec le Sénégal	Tous les 5 ans
2.3	Rôles et contributions des parties prenantes	Tous les 5 ans

CONCLUSION

Le Gouvernement du Sénégal a fourni durant ces deux dernières décennies d'importants efforts visant à mettre en place et opérationnaliser le cadre institutionnel, juridique et stratégique adéquat de lutte contre le changement climatique. Ces actions ont facilité la mise en place de politiques et programmes, le développement de partenariats ainsi que la mobilisation des ressources devant permettre une transition vers un développement sobre en carbone et résilient au climat.

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal s'est engagé dans la lutte contre les changements climatiques à travers l'élaboration et la mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN). Des mesures d'adaptation et d'atténuation arrimées au Plan Sénégal Emergent et à son Plan d'Actions Prioritaires (PAP) y ont été identifiées avec les différents acteurs concernés dans le cadre d'un processus inclusif et participatif.

L'élaboration du programme pays pour le Fonds Vert Climat, a suivi le même processus en tenant en compte des scénarios climatiques déclinés dans la CDN. Ce programme définit la feuille de route du Sénégal en matière d'investissement climatique à l'horizon 2030 en s'adossant sur les projets/programmes de la CDN. Il permettra entre autres de créer et/ou renforcer l'environnement propice pour l'accès à la finance climatique notamment le fonds vert climat et posera les jalons pour un développement propre et résilient aux changements climatiques.

Ainsi, les axes prioritaires, déclinés dans le plan d'action du programme pays en composante et ligne d'action et opérationnalisés par des projets/programmes vont dorénavant constituer la référence programmatique de financement des projets sur le changement climatique.

L'établissement d'un dispositif national de Mesure, rapportage et vérification des financements reçus et des mesures prioritaires définies dans le programme pays sera indispensable pour une meilleure transparence par rapport aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris ■

TABLE DES MATIERES	3		
1. Annexes	92		
1.1 Présentation des régions	92		
1.1.1 Dakar	92		
1.1.2 Diourbel Fatick	93		
1.1.3 Kaolack, Kaffrine	94		
1.1.4 Tambacounda	95		
1.1.5 Kédougou	96		
1.1.6 Louga	97		
		1.1.7 Matam	98
		1.1.8 Saint-Louis	99
		1.1.9 Thiès	100
		1.1.10 Kolda Sédhiou	101
		1.1.11 Ziguinchor	102
		1.2 Relations avec les Entités accréditées et autres partenaires pertinents dans le pays	103
		1.3 Aperçu du processus de consul- tation pour le programme-pays	104
		1.4 Détails des Projets et pro- grammes déjà dans le processus	105
		1.5 Aperçu des demandes de facili- té de préparation de projet	106

ANNEXE 1

1.1 Présentation des régions

1.1.1 Dakar

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	Dakar
	Population Totale	3 137 196 hbts
	Populations urbaines	3 026 316 hbts
	Populations rurales	110 880 (4%)
	Taux de Pauvreté	26,1 %
	Superficie	550 km ²
	Nombre de départements	4

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	+++
Transports à faibles émissions	+++
Forêts et utilisation des terres	++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+++

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	+++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques de la région :

Négatif (↘).

- ↘ Erosion marine et côtière
- ↘ Présence de zones d'inondation
- ↘ Pollution de l'air
- ↘ Gestion des déchets
- ↘ Gestion et utilisation de l'Energie
- ↘ Production et gestion de l'Energie
- ↘ Fortes Emissions de GES
- ↘ Occupation irrégulière de l'espace
- ↘ Spéculation foncière

1.1.1 Diourbel Fatick

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Régions	Diourbel, Fatick
	Population Totale	2 221 847 hbts
	Populations urbaines	360 358 hbts
	Populations rurales	1 861 489 (83%)
	Taux de Pauvreté	58,15%
	Superficie	4769 km ² (Diour) 6685 km ² (Fatick)
	Nombre de départements	6

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques partagés par ses régions :

Négatif (↘).

- ↘ Erosion marine et côtière
- ↘ Dégradation des terres agricoles et perte de terres arables et de pâturages par salinisation
- ↘ Salinisation des eaux, (la réduction de la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, la boisson et autres activités productrices)
- ↘ Déforestation et réduction des mangroves
- ↘ Fragilité de la zone humide du delta du Sine Saloum (faune, flore, biodiversité...)
- ↘ Gestion des déchets

1.1.1 Kaolack, Kaffrine

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Régions	Kaolack, Kaffrine
	Population Totale	1 527 867 hbts
	Populations urbaines	424 241 hbts
	Populations rurales	1 103 626 (72%)
	Taux de Pauvreté	62,75 %
	Superficie	5 357 km ² (Kaol) 11 181 Km ² (Kaff)
	Nombre de départements	7

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	++
Transports à faibles émissions	++
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques partagés par ses régions :

Négatif (↘).

- ↘ Salinisation des eaux et des terres
- ↘ Dégradation des terres agricoles et perte de terres arables et de pâturages
- ↘ Déforestation et Feux de brousse
- ↘ Forte irrégularité de la pluviométrie et augmentation de la température
- ↘ Réduction du couvert végétal, érosion hydrique et éolienne
- ↘ Gestion des déchets

1.1.1 Tambacounda

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	Tambacounda
	Population Totale	681 310 hbts
	Populations urbaines	424 241 hbts
	Populations rurales	579 871 (76%)
	Taux de Pauvreté	60,04 %
	Superficie	42 706 km ²
	Nombre de départements	4

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques partagés par ses régions :

Négatif (↘).

- ↘ Déforestation et dégradation des terres
- ↘ Forte irrégularité de la pluviométrie et augmentation de la température
- ↘ Faible accès à l'Énergie et à l'eau
- ↘ Faible Rendement des terres

1.1.1 Kédougou

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	Kédougou
	Population Totale	151 357 hbts
	Populations urbaines	37 528 hbts
	Populations rurales	113 829 (75%)
	Taux de Pauvreté	71,3 %
	Superficie	16 896 Km ²
	Nombre de départements	3

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	+
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques partagés par ses régions :

Négatif (↘).

- ↘ Exploitation minière (orpaillage, pollution des eaux et des sols)
- ↘ Forte fréquence des feux de brousse
- ↘ Exploitation anarchique des ressources forestières
- ↘ Accès à l'Énergie
- ↘ Manque d'infrastructures de base
- ↘ Déforestation et dégradation des terres
- ↘ Irrégularité de la pluviométrie et augmentation de la température

1.1.1 Louga

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	Louga
	Population Totale	151 357 hbts
	Populations urbaines	37 528 hbts
	Populations rurales	113 829 (75%)
	Taux de Pauvreté	71,3 %
	Superficie	24847 km ²
	Nombre de départements	3

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	+
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques de la région :

Négatif (↘).

- ↘ Intensification de la sécheresse et de la désertification
- ↘ Dégradation de l'écosystème des Niayes (avancée dunaire) et des zones de pâturage
- ↘ Érosion côtière et éolienne
- ↘ Déficit d'infrastructures agricoles et d'élevage
- ↘ Fragilité des écosystèmes (faible pluviométrie, agressions contre l'environnement, feux de brousse...)
- ↘ Ensablement et assèchement des mares

1.1.1 Matam

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	Matam
	Population Totale	562 539 hbts
	Populations urbaines	119 721 hbts
	Populations rurales	442 818 (79%)
	Taux de Pauvreté	45,2 %
	Superficie	29 424 km ²
	Nombre de départements	3

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	++

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	+
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	++

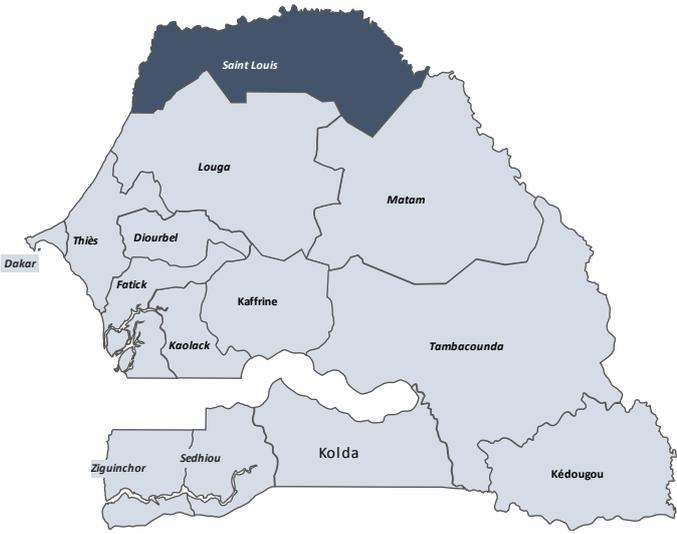
+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques de la région :

Négatif (↘).

- ↘ Augmentation de la température et irrégularité des pluies
- ↘ Inadaptation des maisons en ciment par rapport à la forte température
- ↘ Accès à l'Energie et à l'eau
- ↘ Erosion fluviale (sapements des berges) par les effets combinés de la déforestation et des courants fluviaux
- ↘ Recul de la berge du côté du Sénégal et engraissement de la berge du côté de la Mauritanie
- ↘ Dégradation des terres agricoles et des pâturages

1.1.1 Saint-Louis

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	St-Louis
	Population Totale	908 942 hbts
	Populations urbaines	412 037 hbts
	Populations rurales	496 905 (55%)
	Taux de Pauvreté	39,5 %
	Superficie	19 034 Km ²
	Nombre de départements	3

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	+++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	++

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques de la région :

Négatif (↘).

- ↘ Forte température et déficit pluviométrique Faible accès à l'énergie Salinisation des terres du delta Recul de la pêche continentale/Rareté des ressources halieutiques
- ↘ Déforestation, disparation de certaines espèces végétales et animales
- ↘ Dégradation de l'environnement et du cadre de vie
- ↘ Elévation du niveau de la mer et perturbation de l'écoulement fluvial
- ↘ Elargissement de la brèche
- ↘ Erosion côtière et inondation

1.1.1 Thiès

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	Thiès
	Population Totale	1 788 864 hbts
	Populations urbaines	872 112 hbts
	Populations rurales	916 752 (51%)
	Taux de Pauvreté	39,5 %
	Superficie	6 601 km ²
	Nombre de départements	3

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	+++
Transports à faibles émissions	++
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+++

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques de la région :

Négatif (↘).

- ↘ Absence d'un système de gestion des déchets ménagers
- ↘ Déficit énergétique
- ↘ Erosion côtière
- ↘ Présence d'industries minières et extractives
- ↘ Gestion des terres et des écosystèmes des Niayes
- ↘ Fortes températures et irrégularités des pluies

1.1.1 Kolda Sédhiou

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Régions	Kolda, Sédhiou
	Population Totale	1 115 449 hbts
	Populations urbaines	256 651 hbts
	Populations rurales	858 798 (77%)
	Taux de Pauvreté	72,42 %
	Superficie	13 721 km ² (Kol.) 7 330 km ² (Sedh)
Nombre de départements	6	

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	+++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques de la région :

Négatif (↘).

- ↘ Déficit énergétique et promotion d'énergie propre
- ↘ Dégradation des ressources naturelles
- ↘ Inondations et gestion des déchets
- ↘ Déforestation constatée à grande échelle
- ↘ exode rurale
- ↘ Erosion hydrique
- ↘ Salinisation des terres
- ↘ Dégradation de la mangrove
- ↘ Déficit infrastructurel

1.1.1 Ziguinchor

Indication géographique des régions	Quelques chiffres	
	Région	Ziguinchor
	Population Totale	566 992 hbts
	Populations urbaines	85 877 hbts
	Populations rurales	481 115 (85%)
	Taux de Pauvreté	66,8 %
	Superficie	7 339 km ²
	Nombre de départements	3

Niveau de priorité selon les 8 domaines d'intervention du Fonds vert pour le climat :

ATTENUATION	Priorités
Production et accès à l'énergie à faible émission	++
Transports à faibles émissions	+
Forêts et utilisation des terres	+++
Intensité énergétique dans les Bâtiments, villes, industries et appareillages	+

ADAPTATION	Priorités
Assurer la Santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	+++
Protéger les Moyens de subsistance des personnes et des communautés	+++
Rendre l'Environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	+++
Préserver les Ecosystèmes et services écosystémiques	+++

+++ : Fort / + : Faible

Particularités et problématiques de la région :

Négatif (↘).

- ↘ Déficit énergétique et promotion d'énergie propre
- ↘ Salinisation, acidification, ensablement
- ↘ Dégradation de la palmeraie
- ↘ Dégradation de la Biodiversité
- ↘ Dégradation des terres agricoles Dégradation des aires de mangrove

ANNEXE 2

1.2 Relations avec les Entités accréditées et autres partenaires pertinents dans le pays

Entité/Partenaire	Domaine d'intérêt du partenaire	Quelques engagements dans le pays	Effort de renforcement sur les engagements envers le FVC*
Banque Africaine de Développement (BAD)	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la transformation agricole ; Renforcement des infrastructures de soutien à la production et à la compétitivité (énergie et transport) 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de modernisation des villes (promovilles) Projet de restauration des fonctions écologiques et économiques du lac de Guiers (prefelac) 	<ul style="list-style-type: none"> Entité Accréditée
Agence Française de Développement (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> Protection littorale Assainissement Gestion des inondations Protéger les récoltes des aléas climatiques et sécuriser les revenus des agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui aux investissements d'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable (SUNREF), Projet de dépollution de la baie de Hann Programme de Structuration du Marché des Boues de Vidange (PSMBV) Programme d'assurances indicelles Projet de gestion intégrée des inondations urbaines au Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> Entité Accréditée
CSE	<ul style="list-style-type: none"> Finances climatiques Veille Environnementale Gestion des Ressources Naturelles et Sécurité Alimentaire Evaluation Environnementale et Gestion des Risques et Catastrophes Socio-économie de l'Environnement et Appui au développement local Recherche-Développement 	<ul style="list-style-type: none"> Assure la veille environnementale à long terme au niveau national (Suivi de la biomasse, suivi des feux de brousse, suivi de la campagne agricole) Coordonne l'élaboration tous les 5 ans de l'annuaire sur l'environnement/les ressources naturelles et du rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal Contribue à l'action climatique du Sénégal à travers son implication dans l'élaboration des stratégies nationales, notamment la Contribution Déterminée au niveau Nationales, le processus PNA, sans compter son implication dans le Comité National Changement Climatique (COMNACC) dont il préside le sous-comité Séquestration Coordonne la mise en œuvre globale du projet « Réduction de la vulnérabilité et renforcement de la résilience des communautés vulnérables dans les îles du Saloum (Dionewar) » financé par le Fonds d'Adaptation Développe un mécanisme de facilitation de l'accès à l'information sur les impacts des changements climatiques et les stratégies d'adaptation et d'atténuation à travers la mise en place d'un « Bureau de Référence sur les Changements Climatiques et les Stratégies d'Adaptation et d'Atténuation », fruit d'un partenariat avec la Coopération du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. 	<ul style="list-style-type: none"> Entité Accréditée

Entité/Partenaire	Domaine d'intérêt du partenaire	Quelques engagements dans le pays	Effort de renforcement sur les engagements envers le FVC*
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'infrastructure moderne, • Amélioration des moyens de subsistance en milieu rural • Production d'énergie • Adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'assainissement des eaux usées et de drainage des eaux pluviales dans la ville de Fatick • Projet de prolongement de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio à l'aéroport Blaise Diagne • Programme d'urgence d'électrification rurale 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (GIZ)	<ul style="list-style-type: none"> • Énergies renouvelables et accès à l'énergie, • Efficacité énergétique, • Mesure de la réduction des émissions de gaz à effet de serre • Utilisation de technologies respectueuses du climat dans l'industrie, • Financement axé sur les résultats pour réduire les émissions dues au déboisement • La dégradation des forêts et systèmes et adaptation basée sur l'écosystème. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'appui scientifique au processus de Plans nationaux d'adaptation au changement climatique • Projet d'Appui aux processus nationaux de planification de l'adaptation au changement climatique dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne (BMUB) • Programme pour la promotion des Energies Renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'accès aux services énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée
Banque Mondiale (IDA/IFC)	<ul style="list-style-type: none"> • Résilience des zones côtières • Assurance climatique • Résilience urbaine • Mobilité • Forêts et paysages • Hydrométéorologie • Obligations vertes • Solaire • Efficacité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Risques de Catastrophes et d'adaptation au changement climatique • Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM) • Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest • Projet pilote de système de bus rapides sur voie réservée à Dakar (BRT) • Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) • Facilité mondiale pour l'assurance indicielle (GIIF) • Programme pour la résilience des villes • Scaling Solar projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée
Fonds international de développement Agricole (FIDA)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement durable de l'agriculture • Accès à l'information météorologique, • Préparation aux catastrophes • Apprentissage social • Transfert de technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement agricole : Projet d'appui aux chaînes de valeur agricoles – Extension • Développement agricole : Soutien au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée

<i>Entité/Partenaire</i>	<i>Domaine d'intérêt du partenaire</i>	<i>Quelques engagements dans le pays</i>	<i>Effort de renforcement sur les engagements envers le FVC*</i>
Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la GIRE Prise en compte de la dimension environnementale dans la gestion des bassins Gestion durable des biens et services générés par les écosystèmes Intégration du changement climatique dans la planification Restauration des écosystèmes dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest – PAGE Programme Afrique Centrale et Occidentale 	<ul style="list-style-type: none"> Entité Accréditée
Kreditanstalt für Wiederaufbau ou Coopération financière allemande (KfW)	<ul style="list-style-type: none"> Le développement économique durable Appui à la décentralisation et au développement local Infrastructures de protection contre les inondations urbaines. Promotion de l'efficacité énergétique et à l'accès à l'énergie Promotion et développement de la microfinance 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de promotion des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> Entité Accréditée
Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> Solutions d'accès à l'énergie à faible émission de carbone (mini-réseaux ruraux, bioénergie et chaînes d'approvisionnement en charbon de bois vert) Energies renouvelables connectées au réseau Bâtiments et équipements économes en énergie Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des zones côtières aux changements climatiques (ACCC) Programme national de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre à travers l'Efficacité Energétique dans le secteur du bâtiment au Sénégal Transfert de Technologies : Production de matériaux d'isolation thermique à base de Typha au Sénégal Préservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes à proximité des aires protégées du Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> Entité Accréditée
United Nations Environment Programme (UNEP) ONU Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Foresterie Efficacité énergétique et transition vers le développement durable Protection de la biodiversité et des écosystèmes Réduction de la pauvreté et l'adaptation basée sur l'écosystème 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de pratiques de gestion durable des terres pour restaurer et améliorer les stocks de carbone grâce à l'adoption d'initiatives d'habitat vert en milieu rural au Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> Entité Accréditée

<i>Entité/Partenaire</i>	<i>Domaine d'intérêt du partenaire</i>	<i>Quelques engagements dans le pays</i>	<i>Effort de renforcement sur les engagements envers le FVC*</i>
Programme alimentaire mondial (PAM)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les risques de catastrophe • Renforcer la résilience et aider les gens à s'adapter au changement climatique • Gestion des risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'Action contre la désertification en appui à l'initiative de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et à la Coopération sud-sud dans les pays Afrique Caraïbes Pacifique ». • Projet 4R 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée
Organisation météorologique mondiale (OMM)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévisions météorologiques et de qualité de l'air, • Prévisions climatiques • Evaluations des risques • Alertes précoces pour les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet « Climate Change Agriculture and Food Security” (Changement climatique, Agriculture et Sécurité Alimentaire) • Projet de renforcement des capacités nationales et régionales d'observation, transmission et traitement de données pour contribuer au développement durable du bassin du Fleuve Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée
World Wildlife Fund (WWF)	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité - veiller à ce que la vie reste saine et dynamique pour les générations à venir. • Empreinte - réduire les impacts négatifs de l'activité humaine - notre empreinte écologique • Utilisation des ressources naturelles nécessaires à la vie est gérée de manière durable et équitable 	<ul style="list-style-type: none"> • A compléter 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et utilisation durables des ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques • Renforcement de la résilience à la sécurité alimentaire • Promotion de l'agriculture intelligente face au climat 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Intégration de la résilience climatique dans la production agro pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs- école paysans 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité Accréditée

ANNEXE 3

1.3 Aperçu du processus de consultation pour le programme-pays

Groupes et format de consultation	Période de consultation	Type ou objectif de la consultation	Resultats/Finalité
Reunion de lancement du programme pays	10 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de lancement du programme readiness du Sénégal y compris du programme pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les acteurs sur les activités du programme readiness
Rencontres avec les parties prenantes (Ministères, Agence, ONG, Secteur privé, Société Civile)	17 Aout au 30 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres individuelles et/ou collectif • Collecte des documents pertinents pour la formulaiton du programme-pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer des orientations et objectifs du programme readiness et des opportunités offertes par le FVC ; • Receuillir de la documentation • Receuillir leurs attentes sur le programme pays
(Ministères, Agence, ONG, Secteur privé, Société Civile)	13 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur les politiques et stratégies liées aux changements climatiques et au développement durable • Analyser et discuter de la pertinence des documents stratégiques par rapport au FVC et autres opportunités de financement liés au climat ; • Définir les domaines stratégiques les plus pertinents par secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants sont bien informés des orientations et objectifs du programme readiness et des opportunités offertes par le FVC ; • un recueil des secteurs et domaines prioritaires du Sénégal est disponible, en tenant compte des priorités du FVC ;
Membres de l'administration territoriale , des collectivités locales, des élus locaux, des experts et des membres de la société civile des régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine, Diourbel et de Tambacounda)	8 et 19 Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation du programme pays : le pôle géographique de Fatick • Identifier les projets réalisés, en cours ou prévus; • Identifier des domaines porteurs d'idées de projets d'adaptation et/ou d'atténuation ; • Hiérarchiser les idées de projets identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • les participants sont informés des orientations et objectifs du programme readiness et des opportunités offertes par le FVC ; • un recueil sur les projets réalisés, en cours ou prévus est disponible dans chaque région ou pôle régional ; • une liste de projets prioritaires est disponible dans chaque région ou pôle régional.

Groupes et format de consultation	Période de consultation	Type ou objectif de la consultation	Resultats/Finalité
Membres de l'administration territoriale , des collectivités locales, des élus locaux, des experts et des membres de la société civile des régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou)	21 et 22 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Forum des consultations inter-régionales pour la formulation du programme pays Ziguinchor • Identifier les projets réalisés, en cours ou prévus; • Identifier des domaines porteurs d'idées de projets d'adaptation et/ou d'atténuation ; • Hiérarchiser les idées de projets identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • les participants sont informés des orientations et objectifs du programme readiness et des opportunités offertes par le FVC ; • un recueil sur les projets réalisés, en cours ou prévus est disponible dans chaque région ou pôle régional ; • une liste de projets prioritaires est disponible dans chaque région ou pôle régional.
Membres de l'administration territoriale , des collectivités locales, des élus locaux, des experts et des membres de la société civile des régions de Louga, Matam, Thiés, St-Louis)	28 et 29 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Forum des consultations inter-régionales pour la formulation du programme pays Louga • Identifier les projets réalisés, en cours ou prévus; • Identifier des domaines porteurs d'idées de projets d'adaptation et/ou d'atténuation ; • Hiérarchiser les idées de projets identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • les participants sont informés des orientations et objectifs du programme readiness et des opportunités offertes par le FVC ; • un recueil sur les projets réalisés, en cours ou prévus est disponible dans chaque région ou pôle régional ; • une liste de projets prioritaires est disponible dans chaque région ou pôle régional.
(Ministères, Agence, ONG, Secteur privé, Société Civile)	10 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Table rondes sur la priorisation des thématiques du programme pays • avoir un retour sur les grandes lignes du programme-pays ; • discuter de la pertinence des thématiques stratégiques au niveau de chaque sous-composante; • procéder à la priorisation et à la validation des thématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des thématiques revue et priorisée pour le programme pays
Membres de l'administration territoriale , des collectivités locales, des élus locaux, des experts et des membres de la société civile des régions de Louga, Matam, Thiés, St-Louis)	19 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Table rondes sur le profil des régions • avoir un retour sur les grandes lignes du programme-pays ; • discuter de la pertinence du contenu des fiches régions qui ont été élaborées à la suite des foras régionaux ; • procéder à la revue et à la validation du profilage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des fiches régions revue et validée
(Ministères, Agence, ONG, Secteur privé, Société Civile)	17 Juillet 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de validation technique 	

ANNEXE 4

1.4 Détails des Projet et programme déjà dans le processus

Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée		Période de soumission
Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés à travers la restauration de la base productive des terres salées	<p>L'objectif principal du projet est d'accroître la résilience à long terme de la population locale dans les départements de Fatick et Foundiougne, aux impacts du changement climatique. Le projet met l'accent sur la gestion de la problématique de la salinisation des terres agricoles dans la zone d'intervention où les populations sont fortement tributaires de l'agriculture.</p> <p>Dans le but d'atteindre cet objectif, le projet a défini trois composantes que sont :</p> <p>La Composante 1</p> <p>Conçue pour renforcer le cadre institutionnel et stratégique à travers l'intégration du changement climatique dans les principaux documents de planification, développer des mécanismes de coordination et construire une base solide de connaissances.</p> <p>La Composante 2 concerne principalement des activités permettant de contrôler la salinité et accroître la régénération de la couverture végétale. Ces activités vont permettre de protéger les terres contre l'érosion et ainsi faciliter l'implantation des activités de résilience prévues dans la Composante 3.</p> <p>La Composante 3 capitalise les deux premières composantes et développe des activités qui permettront de renforcer la résilience des communautés. Elle comprend la mise à disposition d'intrants agricoles, le renforcement des capacités et l'appui au développement organisationnel dans le but de promouvoir les activités génératrices de revenus.</p>	CSE		2019
Impact au niveau stratégique		Financement total :	Statut	

Les personnes et les communautés les plus vulnérables		<u>GCF:</u>	<u>Other:</u>			
Écosystèmes et services écosystémiques		7,6 M USD	556 K USD	Funding proposal Approuvé en Novembre 2015		
Action		Responsable		Chronologie		
Soumission de la proposition de financement		CSE		2015		
Finalisation de l'étude de faisabilité		CSE		2018 – 2019		
Titre du projet/ programmes	Description	Entité Accréditée			Période de soumission	
Projet de Gestion intégrée des inondations au Sénégal	<p>Le projet de gestion intégrée des inondations urbaines au Sénégal visera à soutenir la politique sénégalaise sur les risques d'inondation</p> <p>la gestion dans une perspective de réduction des risques de catastrophe. Il participera à l'investissement dans l'infrastructure de drainage nécessaire dans l'une des zones les plus vulnérables de la capitale (Pikine Irrégulier Sud), mais contribuera également à établir une politique intégrée à l'échelle nationale pour la gestion des risques de catastrophe afin d'optimiser les investissements au niveau national et, plus important encore, gérer le risque qui ne sera jamais couvert de manière rentable par l'infrastructure.</p> <p>Le projet protégera les zones urbaines du Sénégal contre les risques d'inondation, investira dans les infrastructures de drainage et établira une politique nationale de gestion des risques de catastrophe. Le financement du GCF se concentrera sur des mesures douces. Une cartographie des risques d'inondation sera également entreprise et des évaluations seront réalisées sur la manière d'accroître la résilience des zones urbaines. Les risques futurs seront réduits grâce à la surveillance des dangers et à la mise au point de protocoles pour gérer les événements de pluie extrêmes. Ces actions seront complétées par un financement de l'AFD en faveur d'investissements importants dans les infrastructures de drainage et d'assainissement dans l'une des zones les plus vulnérables de la capitale (PikineIrrégulierSud).</p>			AFD	Octobre 2016	
Impact au niveau stratégique		Financement total		Statut		

<ul style="list-style-type: none"> Les personnes et communautés les plus vulnérables prise en charge Infrastructure et environnement bâti 		<u>GCF:</u>	<u>Other:</u>			
		16,7 M USD	62,5 M	Funding proposal Approuvé en octobre 2016		En attente du déboursement
Action		Responsables		Chronologie		
Signature de l'AMA		AFD		En cours		
Signature du FAA		AFD		En cours		
Titre du projet/programme	Description	Entité Accréditée			Période de soumission	
Le Projet « Bâtir la résilience climatique des petits agriculteurs vulnérables à travers une gestion intégrée des risques climatiques (l'initiative 4R) »	L'Initiative 4R permet aux ménages ruraux vulnérables d'améliorer leur sécurité alimentaire et leurs revenus face à l'augmentation des risques liés au changement climatique. L'Initiative, un partenariat stratégique, entre le PAM et Oxfam, est basée sur une approche novatrice pour la résilience aux chocs climatiques, qui combine quatre stratégies de gestion des risques : la réduction des risques de catastrophes au niveau communautaire et d'adaptation (réduction des risques), la micro-assurance (transfert des risques), la diversification des moyens de subsistance et le microcrédit (prise de risque calculée) et l'épargne (réserves contre les risques).	PAM				
Impact au niveau stratégique		Financement total		Statut		
Santé et bien-être, sécurité alimentaire et hydrique		<u>GCF:</u>	<u>Other:</u>			
Les personnes et les communautés les plus vulnérables		9,98 M	0,74 M	approuvé		
Action		Responsable		Chronologie		
Signature de l'AMA		PAM		En cours		
Signature de la FAA		PAM		En cours		
Titre du projet/programmes	Description	Entité Accréditée			Période de soumission	

<p>DAKAR BUS RAPID TRANSIT PILOT PROJECT</p>	<p>Le projet pilote Dakar Bus Rapid Transit (BRT) visera à soutenir cette stratégie avec la construction d'un BRT de 18,3 km entièrement ségrégué à Dakar comprenant des terminaux, des gares, une flotte de bus et des ITS, un meilleur accès piéton, une meilleure intégration dans les zones urbaines, restructuration de l'environnement et des transports publics. Un opérateur privé financera, achètera et exploitera, une flotte d'autobus articulés modernes et efficaces dans le cadre d'arrangements PPP.</p> <p>Le projet BRT porte sur les deux activités de la sous-catégorie «changement de mode de transport urbain» à l'Annexe C du Rapport conjoint sur le financement climatique 2015 de la Banque multilatérale de développement: (i) transport en commun urbain; et (ii) le transport non motorisé (mobilité des vélos et des piétons). Les économies directes et indirectes sur les émissions de GES à long terme sont estimées à 1,5 MtCO₂eq, attribuables au déplacement des usagers des autobus plus anciens vers de nouveaux autobus efficaces et de haute qualité, mais aussi aux économies réalisées grâce à la planification intégrée de l'utilisation du sol et du transport politique.</p>	<p>World Bank group</p>			
<p>Impact au niveau stratégique</p>		<p>Financement total</p>		<p>Statut</p>	
<p>Transport à faibles émissions</p> <p>Infrastructure et environnement bâti</p>		<p><u>GCF</u>: Grant et prêt concessionnel 35 M USD</p>	<p><u>Other</u>: Private operator : 54 M USD IDA : 270 M USD EIB : 31,5 M USD</p>	<p>Développement de la proposition de financement en cours</p>	
<p>Action</p>	<p>Responsable</p>	<p>Chronologie</p>			
<p>Endossement et soumission de la proposition de financement</p>	<p>AND</p>	<p>2018</p>			
<p>Approbation de la proposition de financement</p>	<p>FVC</p>	<p>2018</p>			

ANNEXE 5

1.5 Aperçu des demandes de facilité de préparation de projet

Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée	Période de soumission
<p>Renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles face aux chocs climatiques et calamités naturelles grâce au développement du marché de l'assurance agricole au Sénégal</p>	<p>L'objectif principal de ce projet est de contribuer au renforcement de la résilience climatique des petits exploitants agricoles à travers le développement du marché de l'assurance agricole dans les régions de Tambacounda, Matam, Kédougou et Kolda. Ce projet va contribuer à la prévention et la gestion des risques en orientant le comportement des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) vers des investissements plus durables et l'utilisation de services financiers climatiques plus diversifiés. Ce projet entend consolider et mettre à l'échelle les acquis de l'assurance agricole portée par le PAM et la CNAAS durant la période 2014-2017, tout en apportant les améliorations nécessaires comme décrit dans les paragraphes suivants. Les objectifs spécifiques du projet sont: i) la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs aux aléas; ii) l'augmentation des productions agricoles et de la sécurité alimentaire iii) la stabilisation et croissance des revenus des agriculteur</p>	<p>FIDA</p>	

Impact au niveau stratégique		Financement total		Statut	
Les personnes et les communautés les plus vulnérables		<u>GCF:</u>	<u>Other:</u>	CN developpé et soumis	
Santé et bien-être, sécurité alimentaire et hydrique		50 M USD	<u>PADAER II : 51 M USD</u>		
Infrastructure et environnement bâti			<u>PAM 4R : 10 M USD</u>		
Écosystèmes et services écosystémiques					
Action			Responsable	Chronologie	
Soumission de la concept note			AND	2017	
Développement en cours de la proposition de financement			FIDA	2018 - 2019	

Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée		Période de soumission
Projet de renforcement de la résilience climatique des communautés côtières sénégalaises	<p>L'objectif global du projet, qui s'inscrit dans le continuum du programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), est de renforcer la résilience climatique des communautés côtières sénégalaises et de favoriser le développement durable de ces zones.</p> <p>Le projet comprendra des actions à court terme pour gérer les urgences urgentes telles que les populations à risque, et pour amener les côtes sénégalaises à la résilience climatique.</p> <p>Les études préalables à la préparation du projet seront axées sur: (i) la compilation, l'analyse et l'organisation des données existantes afin de proposer des outils et des méthodes pour la collecte des données manquantes ainsi qu'un mécanisme de gestion des données pertinentes; (ii) l'analyse des cadres institutionnels et juridiques aboutissant à une proposition concernant les améliorations nécessaires pour améliorer la coordination des parties prenantes et des actions; (iii) Réalisation d'une étude de faisabilité socio-économique et technique sur un site pilote destiné à la relocalisation des populations les plus menacées par le risque côtier (érosion et inondation). (iv) Réalisation d'une étude d'impact environnemental et social.</p>	BAD		Sept 1, 2017 - June 30, 2018
Impact au niveau stratégique	Financement total		Statut	

<p>Les personnes et les communautés les plus vulnérables</p> <p>Santé et bien-être, sécurité alimentaire et hydrique</p> <p>Écosystèmes et services écosystémiques</p>		<p><u>CONCEPT NOTE (GCF)</u></p> <p>67,5 M USD</p> <p><u>PHASE PPF</u></p> <p><u>GCF:</u></p> <p>928,260 USD</p>	<p><u>CONCEPT NOTE (other)</u></p> <p>17,500 M USD (AfDB, Gov Sen)</p> <p><u>PHASE PPF</u></p> <p><u>Other:</u></p> <p>447,500 USD</p>	<p>CN développé</p> <p>PPF application développé et soumis</p>	
Action		Responsable	Chronologie		
PPF soumis en attente d'approbation		BAD	2017		
Approbation et mise en œuvre du PPF		GCF/BAD	2018		
Développement de la proposition de financement		BAD	2019		
Approbation de la proposition de financement		BAD	2019 - 2020		

Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée		Période de soumission
Programme régional: Relier le savoir climatique à l'action au Sahel	Le programme vise à renforcer la résilience des gouvernements nationaux, des décideurs politiques et des communautés vulnérables aux premières lignes d'un climat changeant, à travers la génération, la communication et l'utilisation à grande échelle de services d'information climatique co-conçus et co-développés des utilisateurs nationaux et locaux dans la région du Sahel. Plus précisément, le programme soutiendra la mise en œuvre dans chaque pays cible d'un Cadre national pour les services climatologiques (SNCA), rassemblant la diversité des acteurs de la chaîne nationale des services climatiques, chevauchant les échelles climatiques, politiques et géographiques, qui devront commencer travailler ensemble main dans la main afin de lier les connaissances sur le climat aux actions sur le terrain, du régional au local.	OMM (WMO)		>12 Months
Impact au niveau stratégique		Financement Total		Statut
Les personnes et les communautés les plus vulnérables Santé et bien-être, sécurité alimentaire et hydrique Infrastructure et environnement bâti Écosystèmes et services écosystémiques		<u>GCF:</u> 46 M USD	<u>Other:</u> 4 M USD	CN développé et soumis au FVC
Action	Responsable	Chronologie		
Développement de la proposition de financement	OMM	2018 - 2019		
Approbation du document de projet	FVC	2020		

Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée	Période de soumission
<p>Les petits entrepreneurs au Sénégal intensifient l'agroforesterie et s'adaptent aux changements climatiques (PAAFE 2016-2021)</p>	<p>Le PAAFE-Climat cherche à tirer parti de l'agroforesterie pour augmenter les rendements de production, augmenter les revenus et sécuriser les moyens de subsistance dans les zones rurales, y compris l'application des prototypes agroforestiers de FarmTree® en établissant des projets agroforestiers ruraux.</p> <p>Cette demande à la Facilité de préparation de projet (PPF) servira à financer les études requises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude de base • Etude de faisabilité (quantifier le potentiel agro-industriel) • Évaluation de la vulnérabilité • Modèle financier et analyse économique • É v a l u a t i o n environnementale et sociale • Conceptualisation du système financier pour la promotion de l'agroforesterie • Analyse foncière et évaluation des risques associés aux droits fonciers • Développement d'un agenda de plaidoyer pour la politique climatique • Analyse de genre • Élaboration d'un plan de gestion de projet (y compris le manuel de mise en œuvre)) 	<p>CSE</p>	<p>>6 mois</p>

Impact au niveau stratégique	Financement total		Statut
<p>Foresterie et utilisation des terres</p> <p>Les personnes et les communautés les plus vulnérables</p> <p>Écosystèmes et services écosystémiques</p>	<p><u>PPF</u></p> <p><u>GCF:</u></p> <p>207,720 US\$</p> <p><u>Concept note</u></p> <p>8,9 M US\$</p>	<p><u>PPF</u></p> <p><u>Other:</u></p>	<p>Concept Note développé</p> <p>PPF application approuvé et soumis au FVC</p>
Action		Responsable	Chronologie
Soumission au FVC		GCF	2017 - 2018
Approbation du PPF par le GCF		GCF	2018
Mise en œuvre du PPF		CSE	2018 - 2019
Soumission de la proposition de financement		CSE	2020

Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée	Période de soumission
<p>Programme de gestion durable des écosystèmes forestiers pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au Sénégal</p>	<p>L'objectif général du programme est d'assurer une gestion durable des écosystèmes forestiers au Sénégal pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la conservation de la biodiversité et l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance des populations locales.</p> <p>Le programme a trois objectifs spécifiques:</p> <p>(1.) Établir un mécanisme opérationnel pour valoriser les produits et services des écosystèmes forestiers afin d'inciter à la gestion durable de ces écosystèmes bénéficiant aux populations locales (y compris les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables), contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique .</p> <p>(2.) Améliorer l'information et les connaissances sur les écosystèmes forestiers, leur gestion et leur utilisation durables, et améliorer la protection contre la déforestation et la dégradation des forêts pour réduire les émissions et améliorer l'adaptation.</p> <p>(3.) Renforcer la gouvernance forestière et la capacité des acteurs et de toutes les autres parties prenantes dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, y compris dans la mise en œuvre du mécanisme de valorisation des services environnementaux forestiers, notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.</p>	<p>PNUD</p>	<p>> 1 2 Months</p>

Impact au niveau stratégique	Financement total		Statut	
	GCF:	Other:		
Accès à l'énergie et production d'énergie	35,85 M USD	4 M USD	CN développé et soumis avec l'étude de pré faisabilité	
Foresterie et utilisation des terres			PPF application en cours de développement	
Les personnes et les communautés les plus vulnérables				
Écosystèmes et services écosystémiques				
Action		Responsable	Chronologie	
PPF en cours de développement		PNUD	2017 – 2018	
Soumission et approbation du PPF		PNUD / GCF	2018	
Mise en œuvre du PPF		PNUD	2019 - 2020	
Soumission de la proposition de financement		PNUD	2020	

Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée		Période de soumission	
Projet d'appui à l'accélération massive du marché existant pour les solutions d'énergie de cuisson	Le projet vise à transformer les conditions du marché au Sénégal en accélérant le marché de l'énergie de cuisson dans le pays grâce à une approche globale. L'objectif général du programme est la transformation durable du marché national des solutions énergétique de cuisson afin d'assurer qu'au moins 50% de la population ait accès à une énergie de cuisson plus propre, plus efficace et plus adaptée au climat.			GIZ	
Impact au niveau stratégique		Financement total		Statut	
Accès à l'énergie et production d'énergie		<u>GCF</u> <u>9.375.000</u> <u>Euros</u>	<u>Other:</u> 3 125 000 Euros	Développement en cours de la proposition de financement	
Action	Responsable			Chronologie	
Développement de la proposition de financement		GIZ			2018
Approbation du document de projet		GCF			2019
Titre du projet/ programme	Description	Entité Accréditée		Période de soumission	
L'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) pour promouvoir la croissance verte au Sénégal dénommée ("SUNU AIC")	Ce projet vient apporter des solutions durables aussi bien dans l'atténuation que dans l'adaptation au changement climatique en agriculture dans les zones cibles en proposant la mise à l'échelle de technologies éprouvées d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) pour renforcer la résilience des exploitants agricoles familiaux. En termes d'impact, les bénéficiaires verront leur conditions de vie améliorées avec l'augmentation, des productions, des revenus des ménages, le développement de l'entreprenariat agricole porté par les jeunes et les femmes avec des activités sous maîtrise de l'eau durant toute l'année.			CSE	2018

Impact au niveau stratégique	Financement total		Statut	
	<u>GCF</u> 9.5 millions	<u>Other:</u> 500 000	SAP Note conceptuelle approuvée par l'AND	
Action	Responsable		Chronologie	
Avis de non objection	AND		2018	
Soumission au GCF	AND		2018	
Développement de la proposition de financement SAP en cours	Ministère de l'Agriculture		2019	
Titre du projet/programmes		Description	Entité Ac-creditée	Période de soumission
Mise à l'échelle de fermes agricoles familiales et villageoises intégrées "Naatangué" pour une agriculture résiliente au climat		<p>Les fermes « Naatangué » sont des fermes communautaires ou familiales à petite échelle (sur respectivement 15 ha et 2 à 3 ha) qui seront implantées dans des sites à usage agricole. Elles sont implantées hors des sites à haute valeur écologique ou culturelle et sur des terres qui ont fait l'objet de délibération de la commune. A noter que le choix de ces sites se fait sur la base d'une fiche synoptique environnementale et sociale développée par l'ANIDA afin de déceler tout impact négatif et d'identifier des mesures d'atténuation. Par ailleurs les infrastructures prévues sont de faible envergure et ne nécessitent pas des travaux à forts impacts. En phase de fonctionnement, les producteurs bénéficient de l'appui de structures spécialisées en conseil agricole avec un focus sur les méthodes et pratiques respectueuses de l'environnement. Enfin, ce projet est une mise à l'échelle d'une expérience pilote au cours de laquelle aucun impact fort n'a été signalé ni documenté.</p> <p>Financement total</p> <p><u>GCF</u></p> <p>9,280,000</p> <p><u>USD</u></p> <p><u>Other:</u></p>	CSE	
Impact au niveau stratégique			Statut	
Action	Responsable		Chronologie	
Avis de non objection	AND		2018	
Soumission au GCF	AND		2018	
Développement de la proposition de financement	ANIDA		2019	

